



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14 Environnement

(Programme 11 du cadre stratégique pour la période 2008-2009)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	13
B. Direction exécutive et administration	14
1. Bureau du Directeur exécutif	14
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	23
C. Programme de travail	26
Sous-programme 1. Changements climatiques	27
Sous-programme 2. Conflits et catastrophes	33
Sous-programme 3. Gestion des écosystèmes	37
Sous-programme 4. Gouvernance environnementale	40
Sous-programme 5. Substances nocives et déchets dangereux	48

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Sous-programme 6. Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables	54
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	61

Vue d'ensemble

Tableau 14.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	14 163 300 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	14 059 800 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 14.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1 ^c C), 5 G(AC), 11 LL
Créations	1	1 P-4 pour le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	47	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1 ^c C), 5 G(AC), 11 LL

- 14.1 Au sein du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) assume la responsabilité principale des activités liées à l'environnement.
- 14.2 Le mandat du PNUE découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a créé le Conseil d'administration du PNUE, le Secrétariat de l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Dans sa décision 19/1, le Conseil d'administration a redéfini et précisé le rôle et le mandat du PNUE énoncés dans la Déclaration de Nairobi y relative, que l'Assemblée a par la suite approuvée à l'annexe de sa résolution S/19-2. Elle a développé le mandat du PNUE dans sa résolution 53/242. Dans sa décision SS.VII/1 du 15 février 2002, intitulée « Gouvernance internationale en matière d'environnement », le Conseil d'administration a souligné une nouvelle fois à quel point il fallait veiller à ce que les interventions du PNUE s'appuient sur des fondements scientifiques solides, demandant notamment l'accroissement de l'aide en matière de renforcement des capacités et de l'appui technologique apportée par le PNUE aux pays en développement et en transition, de la coordination des accords multilatéraux sur l'environnement et de la coordination et de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies. Tout récemment, dans sa résolution 63/220, l'Assemblée a réaffirmé le rôle joué par le PNUE en tant que chef de file mondial et principal organisme des Nations Unies s'occupant des questions d'environnement, et reconnu qu'il fallait appliquer plus rapidement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, notamment en fournissant des ressources financières supplémentaires à cette fin.
- 14.3 Dans sa décision 24/9, le Conseil d'administration a demandé qu'il soit préparé une stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 comportant de grandes orientations, des objectifs, des

priorités et des mesures d'impact clairement définis et assortie d'un mécanisme robuste, qui serait soumise aux gouvernements pour examen. Lors de l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013, le PNUE s'est appuyé sur des faits scientifiques, décrits notamment dans le quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et dans les priorités résultant des travaux d'instances mondiales et régionales, et s'est fixé six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux afin de mieux cibler ses travaux futurs et de définir plus clairement ses grandes orientations stratégiques axées sur les résultats. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE a tenu des consultations approfondies avec le Comité des représentants permanents et adopté, à sa dixième session extraordinaire tenue en février 2008, la décision SS.X/3, dans laquelle il se félicitait de l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et autorisait le Directeur exécutif à l'utiliser lors de l'élaboration du plan-programme biennal du PNUE. Le cadre stratégique pour la période 2010-2011 s'inspire donc de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et les six sous-programmes proposés sont fondés sur les six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux.

- 14.4 Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience, les divisions du PNUE resteront responsables de l'exécution du programme pendant la période 2010-2011, ce qui garantira cohésion et entraide dans le cadre d'activités liées à différents domaines, tels que les sciences, le droit, l'économie et la communication. Étant donné que les six domaines d'intervention prioritaires se recoupent et qu'il est possible d'obtenir des effets de synergie, le PNUE a adopté une méthode matricielle et, dans la mesure du possible, s'efforcera de parvenir à des résultats bénéficiant à chacun. Cela devrait renforcer la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation du personnel d'encadrement en matière d'exécution des programmes et d'utilisation des ressources, tout en permettant de mettre les compétences spécialisées nécessaires au service de chaque sous-programme.
- 14.5 Le cadre d'action international occupe une place importante dans les travaux du PNUE. À cet égard, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les autres textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement fournissent au programme des orientations claires.
- 14.6 Le monde connaît des bouleversements écologiques d'une ampleur sans précédent qui représentent à la fois des défis et des possibilités. De plus en plus de données scientifiques indiquent que les écosystèmes sont soumis à une pression sans précédent et que les possibilités de parvenir à un développement durable sont de ce fait gravement compromises. Bien que les difficultés semblent insurmontables, elles constituent également, pour les collectivités et les entreprises locales et les sociétés transnationales, une occasion d'innover. Pour créer, sur le plan écologique, les conditions nécessaires à la prospérité, à la stabilité et à l'équité, il faudra rapidement prendre des mesures d'une ampleur proportionnelle aux enjeux écologiques. Les pouvoirs publics, la communauté internationale, le secteur privé, la société civile et le grand public ont tous un rôle important à jouer dans le choix de ces mesures. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé de l'environnement, le PNUE s'efforcera d'accomplir sa mission en élaborant des mesures adaptées aux problèmes écologiques rencontrés et aux possibilités à exploiter, dont il facilitera et appuiera la mise en œuvre.
- 14.7 Dans le cadre de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le PNUE organisera ses activités autour des six domaines thématiques et transversaux suivants qui sont définis aux paragraphes 14.9 à 14.14 ci-après : changements climatiques, catastrophes et conflits, gestion des écosystèmes, gouvernance environnementale,

substances nocives et déchets dangereux, et utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables.

- 14.8 Compte tenu de sa mission et de ses compétences particulières, le PNUE dirigera les activités touchant l'environnement dans les six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux en facilitant et en stimulant la coopération et l'action internationales, en appelant rapidement l'attention sur les problèmes qui se posent et en dispensant des conseils pratiques fondés sur des données scientifiques fiables, en facilitant l'élaboration, l'application et l'adaptation des règles et des normes et en créant des liens cohérents entre les conventions internationales relatives à l'environnement, et en fournissant un appui technique et des services de renforcement des capacités correspondant aux priorités des pays. On trouvera aux paragraphes 14.15 à 14.17 une présentation plus détaillée des principaux éléments de la stratégie que suivra le PNUE pour appliquer le programme.
- 14.9 *Changements climatiques.* Dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques, le PNUE complétera les activités que mènent d'autres entités telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto en créant des conditions favorables à la lutte contre ce phénomène à l'échelon national, notamment en appuyant l'adoption de lois et de cadres économiques et institutionnels nationaux. Ce faisant, il mettra l'accent sur les effets de synergie entre le développement et les politiques relatives au climat et sur les avantages à tirer des initiatives menées pour faire face aux changements climatiques ainsi que sur les effets sur la viabilité du point de vue écologique. Il aidera les pays à s'adapter aux effets des changements climatiques et à devenir moins vulnérables et plus résistants dans les secteurs prioritaires nationaux. Il contribuera également à l'atténuation des changements climatiques en favorisant le passage à des sources d'énergie renouvelables et moins polluantes et l'accroissement du rendement énergétique, ainsi qu'en luttant contre le déboisement et la dégradation des sols.
- 14.10 *Catastrophes et conflits.* Afin d'atténuer le plus possible les menaces que les causes et les effets écologiques des catastrophes actuelles et potentielles, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme, font peser sur les conditions de vie, et afin d'éveiller les consciences aux risques que représentent les conflits pour l'environnement, dans le contexte de la résolution 58/209 de l'Assemblée générale, le PNUE renforcera les capacités nationales en axant son action sur trois domaines centraux : l'atténuation de la vulnérabilité et des risques, les interventions et le redressement d'urgence et la prise en compte systématique des questions relatives à l'environnement. Dans ces trois domaines, le PNUE insistera sur la nécessité de remédier aux risques écologiques, qui est l'une des conditions préalables à un développement durable, et s'emploiera à incorporer les besoins en matière de gestion de l'environnement dans les plans de relèvement des entités des Nations Unies compétentes.
- 14.11 *Gestion des écosystèmes.* Le PNUE facilitera l'adoption d'une politique de gestion intégrée et multisectorielle afin d'inverser la tendance au déclin des services écosystémiques et d'améliorer la résistance des écosystèmes aux chocs extérieurs, comme la destruction de l'habitat, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la pollution et la surexploitation. Il continuera d'œuvrer en faveur de politiques intégrées touchant l'évaluation et la gestion de l'eau douce et des systèmes terrestres, côtiers et marins. Pour ce faire, il s'appuiera sur sa base de connaissances et sur des évaluations intégrées de la situation écologique afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des systèmes naturels à différents échelons et dans différents secteurs, grâce au renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le PNUE encouragera une gestion évolutive, une prise de décisions participative et un financement stable sous la forme de paiements ou d'investissements en faveur des services rendus par les écosystèmes, l'idée étant de soutenir les éléments de nature à inverser le déclin des écosystèmes et à les rendre plus résistants.

- 14.12 *Gouvernance environnementale.* Le PNUE suivra en particulier les orientations énoncées dans la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration, intitulée « Gouvernance internationale en matière d'environnement ». Au niveau mondial, le secrétariat du PNUE aidera le Conseil d'administration et le Forum ministériel mondial pour l'environnement à jouer un rôle central dans les mécanismes internationaux chargés de la prise de décisions touchant l'environnement et à arrêter des mesures en faveur de l'environnement mondial. Le PNUE continuera d'appuyer l'harmonisation de l'action que mène le système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et la coopération à l'échelle du système, notamment en présentant des apports relatifs à la gouvernance environnementale au Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination et à d'autres instances intergouvernementales, et en utilisant pleinement le Groupe de la gestion de l'environnement. Il coopérera avec les instances qui mettent en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et facilitera la collaboration entre celles-ci afin de rendre l'exécution plus efficace, et établira des partenariats avec les organes directeurs et les secrétariats d'autres mécanismes intergouvernementaux en vue de renforcer les dispositions qui aboutissent à un renforcement mutuel des activités menées dans le domaine de l'environnement et dans des domaines connexes. Le PNUE continuera de promouvoir une coopération et une action internationales fondées sur des données scientifiques fiables et d'appuyer l'élaboration de politiques étayées par des données de ce type, de faciliter les initiatives prises à l'échelle internationale en vue de la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international en aidant les pays à renforcer leurs politiques, lois et institutions, d'appuyer les mécanismes ministériels régionaux et sous-régionaux et d'autres mécanismes intergouvernementaux qui œuvrent en faveur de l'environnement, et de renforcer son appui à la participation, à tous les niveaux, des parties prenantes non gouvernementales et des membres de la société civile aux activités menées à l'échelon international dans le domaine de la gouvernance environnementale. Sur le plan national, il aidera les autorités à établir, appliquer ou renforcer des mécanismes, institutions, lois, politiques et programmes visant à améliorer la gouvernance environnementale dans l'optique du développement durable, notamment en intégrant les préoccupations relatives à l'environnement dans d'autres politiques sectorielles et en tirant pleinement parti de la structure du Groupe des Nations Unies pour le développement.
- 14.13 *Substances nocives et déchets dangereux.* Dans le cadre plus large de l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour atténuer les conséquences des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et sur la santé des populations, le PNUE axera ses activités sur le renforcement des alliances stratégiques nouées avec toutes les parties prenantes afin de promouvoir la sécurité des substances chimiques dans le cadre d'une politique cohérente qui prendra en compte le cycle de vie complet des produits, conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée à Doubaï en février 2006, notamment en appuyant l'élaboration et la mise à jour des modalités de gestion des produits chimiques convenues au niveau international. Il assurera le service de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et mettra en œuvre ses composantes relatives à l'environnement. Il renforcera les capacités des pays à bien gérer les déchets chimiques et dangereux et il appuiera les initiatives portant sur la gestion de produits chimiques particulièrement surveillés à l'échelle mondiale, tels que le mercure, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et d'autres substances visées par les accords multilatéraux sur l'environnement. En outre, le PNUE s'attaquera aux nouveaux problèmes posés par les déchets chimiques et les déchets dangereux. Il continuera de participer à des initiatives telles que le Partenariat mondial pour des carburants et des véhicules moins polluants, dont l'objectif est de réduire les émissions de substances toxiques.
- 14.14 *Utilisation efficace des ressources – modes de consommation et de production viables.* Le PNUE s'engagera en faveur de la réforme des politiques publiques, de la modification des techniques de

gestion et des décisions adoptées par le secteur privé et de la sensibilisation accrue des consommateurs afin de réduire les méfaits de la croissance économique et du développement, à savoir l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement. Il renforcera la base scientifique des décisions prises par les secteurs public et privé et fournira aux pouvoirs publics et au secteur privé des conseils sur les politiques et les mesures de nature à augmenter le rendement énergétique et à réduire la pollution en tenant compte du cycle complet des produits. Le PNUE encouragera l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement, la gestion intégrée des déchets et l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé aux fins de la mise en place de cycles d'utilisation des produits et de filières d'approvisionnement plus viables. En outre, il sensibilisera davantage les consommateurs aux modes de consommation et de production viables afin d'influencer leur choix en matière de biens et de services. Il appuiera l'exécution du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans le cadre du Processus de Marrakech et, avec son réseau de partenaires, suivra les progrès accomplis et lancera des initiatives en vue de rendre l'utilisation des ressources plus efficace et de faciliter l'adoption de modes de consommation et de production viables.

- 14.15 La nouvelle structure du programme 11 (Environnement) pour la période 2010-2011, telle que décrite de manière détaillée aux paragraphes 14.9 à 14.14, diffère de la structure du programme de travail pour la période 2008-2009, comme indiqué dans le tableau 14.3 ci-après. Afin d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle structure du programme 11, certains alignements ou redéploiement des ressources, y compris des postes, ont été proposés en vue de redistribuer les ressources approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans le cadre de la nouvelle structure du sous-programme du programme 11 au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Ces modifications sont présentées en détail ci-après pour chaque sous-programme.

Tableau 14.3

Comparaison des sous-programmes du programme 11

<i>Sous-programme</i>	<i>Plan-programme biennal pour la période 2008-2009</i>	<i>Cadre stratégique pour la période 2010-2011</i>
1	Évaluation de l'environnement et alerte rapide	Changements climatiques
2	Droit et conventions relatifs à l'environnement	Catastrophes et conflits
3	Mise en œuvre des politiques	Gestion des écosystèmes
4	Technologie, industrie et économie	Gouvernance environnementale
5	Coopération et représentation régionales	Substances nocives et déchets dangereux
6	Communication et information	Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables

- 14.16 Il sera tenu compte du mandat et des compétences particulières du PNUE dans la stratégie d'exécution du programme. L'action du PNUE dans ses domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux continuera d'être fondée sur les résultats d'activités d'observation et des évaluations de l'environnement crédibles d'un point de vue scientifique. Le choix des priorités et l'adoption de décisions seront fondés en bonne partie sur des données scientifiques. Le PNUE incitera les pays, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les membres de la société civile, notamment les milieux scientifiques et les groupes marginalisés, à lancer des initiatives en

faveur de l'environnement et à adopter des mesures novatrices dans ce domaine. Il facilitera la coopération internationale et la définition de principes directeurs dans le domaine de l'environnement, notamment dans le cadre de l'action menée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement au niveau mondial et de l'appui donné aux mécanismes ministériels régionaux et sous-régionaux et à d'autres mécanismes intergouvernementaux.

- 14.17 Parallèlement, le PNUE continuera de renforcer le rôle des autorités nationales responsables de l'environnement dans le développement et la planification économique et favorisera l'intégration des considérations écologiques dans les politiques sectorielles, la planification et les programmes de développement nationaux. Il facilitera le déroulement des travaux de mécanismes multipartites afin d'aider les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à élaborer et perfectionner des mesures législatives, des mesures volontaires et des incitations économiques qui s'appliqueront à l'environnement et aux pratiques des entreprises. Il s'attachera à ménager un meilleur accès à des dispositifs de financement équitables et viables, alimentés par des sources publiques et privées, y compris des mécanismes faisant jouer les lois du marché, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à soutenir les plans d'action en faveur de l'environnement.
- 14.18 Au cours de l'exercice biennal, l'accent sera davantage placé sur l'exécution du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Le renforcement des capacités et l'appui technologique seront une constante de tous les domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux et ils feront partie intégrante de tous les sous-programmes. Les bureaux régionaux du PNUE coordonneront l'exécution du Plan stratégique aux échelons national et régional et le Programme nouera des alliances stratégiques avec des organismes des Nations Unies et avec un nombre croissant de membres de la société civile et du secteur privé, afin d'élargir son champ d'action et son pouvoir de mobilisation aux niveaux national et régional. En outre, il s'engagera énergiquement en faveur de la coopération Sud-Sud, mécanisme dont dépend étroitement l'application du Plan stratégique.
- 14.19 Le programme sera exécuté par la structure institutionnelle du PNUE – six divisions et un réseau de six bureaux régionaux, compte tenu des domaines de spécialisation, de la présence stratégique et de l'aptitude de chacun à fournir des services à l'échelon régional. La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie est chargée de l'exécution des sous-programmes 1, 5 et 6. La Division de la mise en œuvre des politiques environnementales mène l'exécution des sous-programmes 2 et 3. La Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement dirige l'exécution du sous-programme 4. La Division de l'alerte rapide et de l'évaluation fournit des données scientifiques de base fiables à tous les sous-programmes et dispose d'un poste de scientifique principal. La Division de la coopération régionale coordonne l'exécution de tous les sous-programmes aux échelons régional et national. La Division de la communication et de l'information s'occupe des activités de sensibilisation et de la production des publications de tous les sous-programmes.
- 14.20 Le PNUE s'efforcera d'assurer une exécution plus efficace du programme par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes et partenariats. Il travaillera avec de nombreux partenaires et parties prenantes, dont des membres de la société civile, du secteur privé et des organismes d'aide bilatéraux, et tirera parti de leurs ressources, compétences et atouts particuliers. Selon qu'il sera utile, le PNUE participera à la programmation conjointe par pays et à la mise en œuvre et mènera ses activités en concertation avec le réseau de coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les groupes de travail interorganisations et par leur intermédiaire. Il s'emploiera à resserrer la coopération entre ses bureaux régionaux, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres centres. Il participera plus activement au Groupe des Nations Unies pour le développement et s'efforcera d'améliorer l'efficacité de la

composante « protection de l'environnement » des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il suivra de près et prendra en considération les textes issus de la réforme du système des Nations Unies à mesure de leur élaboration.

- 14.21 Le PNUE continuera de veiller à l'application des principes d'égalité des sexes et d'équité dans le traitement des hommes et des femmes dans tous ses programmes, politiques et projets, en veillant particulièrement à ce que les femmes participent à l'élaboration de politiques relatives à l'environnement, aux mécanismes d'alerte rapide et à la gestion des catastrophes. Son engagement à généraliser le souci de l'égalité et de l'équité de traitement des hommes et des femmes se manifesterait également dans les activités qu'il mènera avec ses partenaires et avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
- 14.22 En tant qu'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE continuera d'aider les pays répondant aux conditions requises à élaborer et exécuter des projets dans les six domaines d'activité prioritaires du Fonds, conformément aux directives des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement, dont le FEM est le mécanisme de financement. Il se concentrera principalement sur les domaines dans lesquels il a des compétences particulières et accordera une large place aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le PNUE continuera de fournir au Fonds des conseils scientifiques et techniques relatifs à ses politiques et programmes et d'assurer les services requis par le Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds. La Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial lancera des activités de programmation conjointe avec les autres divisions du PNUE afin d'apporter un complément au programme de travail de cet organisme.
- 14.23 Des propositions ont été faites au chapitre 28G (Administration, Nairobi) afin de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 56/253 et 57/292 tendant à ce que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit encore renforcé. Les modifications proposées portent notamment sur divers postes et sur les dépenses opérationnelles; elles ont donc une incidence sur les postes actuellement financés au moyen des ressources extrabudgétaires du PNUE et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ayant trait à des tâches administratives.
- 14.24 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre les publications en série et les publications isolées est indiquée sommairement au tableau 14.4 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution prévue du volume des publications découle directement de facteurs externes et internes, tels que l'amélioration de la cohérence au sein du système des Nations Unies et l'harmonisation de l'aide dans le cadre d'une nouvelle architecture; il est donc proposé de suspendre certaines publications; de mieux utiliser Internet pour publier certaines publications; par ailleurs un certain nombre de publications ne sont destinées à paraître qu'une fois.

Tableau 14.4

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	53	36	5
Publications isolées	139	83	52
Total	192	119	57

- 14.25 Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir le tableau 14.6) s'élèvent à 14 163 300 dollars et reflètent une augmentation d'un montant net de 103 500 dollars (0,7 %), répartie comme suit :
- a) Au titre de la direction exécutive et de l'administration, l'augmentation d'un montant net de 100 200 dollars s'explique par la création d'un nouveau poste de P-4 pour le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (174 700 dollars) et une diminution d'un montant net de 74 500 dollars des autres objets de dépense;
 - b) Une augmentation d'un montant net de 3 300 dollars des autres objets de dépense au titre du programme de travail pour un certain nombre de catégories de dépenses.
- 14.26 Les fonds extrabudgétaires que le PNUE devrait utiliser pendant l'exercice biennal 2010-2011 s'élèvent à 420 258 100 dollars, soit 96,7 % du montant des ressources dont il devrait pouvoir disposer pour ce programme. L'augmentation prévue des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élève à 124 126 100 dollars (41,9 %) s'explique par : a) le fait que les États Membres ont clairement exprimé leur confiance dans le PNUE, ce qui devrait se traduire par une augmentation considérable du volume des contributions au Fonds pour l'environnement; b) l'augmentation prévue des ressources des fonds d'affectation spéciale qui financent directement le programme de travail du PNUE; c) l'augmentation des contributions affectées du fait de la croissance prévue dans ce domaine d'intervention. Il est prévu, dans les arrangements existants concernant l'examen et la gestion de ces fonds au niveau intergouvernemental, que le Conseil d'administration du PNUE approuve des budgets biennaux définissant l'utilisation desdits fonds extrabudgétaires. Ceci a été fait à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, tenue à Nairobi du 16 au 20 février 2009.
- 14.27 Au total, 605 postes devraient être financés au moyen des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ce qui représente une augmentation globale de 55 postes (5 administrateurs et 50 agents recrutés sur le plan local) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Ces chiffres s'expliquent par une augmentation de 88 postes (58 administrateurs et 30 agents recrutés sur le plan local) au titre du Fonds pour l'environnement, une réduction de 38 postes au titre des fonds d'affectation spéciale du fait du réalignement des types de contrat avec les sources de financement, deux postes supplémentaires au titre des contributions affectées et trois postes supplémentaires au titre des dépenses d'appui au programme en contrepartie des fonds d'affectation spéciale du PNUE. Les 88 postes supplémentaires prévus pour le Fonds pour l'environnement sont répartis comme suit : 66 postes pour le programme de travail et 22 postes pour l'appui au programme prévu à la rubrique Direction exécutive et administration. L'augmentation du nombre de postes affectés au Fonds pour l'environnement au cours de l'exercice biennal 2010-2011 est essentiellement due aux facteurs suivants :
- a) Programme de travail : i) renforcement des capacités de programmation du PNUE pour lui permettre de s'attaquer aux six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux définis dans le plan stratégique à moyen terme; ii) renforcement de la présence du PNUE dans les régions; iii) mise en œuvre d'une série de restructurations organisationnelles prévues dans le cadre du processus de réforme du PNUE, notamment en ce qui concerne la stratégie à moyen terme et la transformation du PNUE en un organisme pleinement axé sur l'obtention de résultats; iv) augmentation du nombre effectif de postes affectés au Fonds pour l'environnement en vue de régulariser la situation de fonctionnaires nommés au cours de précédents exercices biennaux, qui exercent des fonctions à caractère continu;

- b) Direction exécutive et administration : i) renforcement des capacités opérationnelles et de gestion du PNUE au moyen de quatre postes d'administrateur exerçant des fonctions d'encadrement dans les services institutionnels, l'assurance de la qualité et la mobilisation des ressources; ii) restitution au PNUE de fonctions de gestion financière institutionnelle qui avaient été affectées à l'Office des Nations Unies à Nairobi en janvier 2008 et renforcement consécutif des services institutionnels fournis par le PNUE, ce qui a porté le nombre total de postes à 18 (7 administrateurs et 11 agents recrutés sur le plan local) financés au titre du Fonds pour l'environnement. Le transfert de ces fonctions de l'Office au PNUE s'est également traduit par une réduction des contributions extrabudgétaires versées à l'Office, ce qui a eu un effet pleinement compensateur sur le montant total des dépenses à financer au moyen des contributions extrabudgétaires.
- 14.28 La portée des fonctions d'évaluation et de contrôle du PNUE s'étend aux programmes et projets du Fonds pour l'environnement et aux fonds d'affectation spéciale correspondants, ainsi qu'aux projets du Fonds pour l'environnement mondial qui sont exécutés par le PNUE. L'objectif d'ensemble du Groupe de l'évaluation et du contrôle est de permettre à l'équipe de direction du PNUE et à ses États membres d'évaluer systématiquement les résultats des programmes exécutés par le PNUE, d'accroître l'efficacité de ces programmes et d'en revoir les objectifs, si besoin est. La consolidation et la rationalisation des principales fonctions de gestion et d'orientation politique du PNUE ont permis de réorienter les activités de la Section de l'évaluation conformément aux objectifs fixés dans la stratégie à moyen terme tendant à améliorer les services de mise en commun des connaissances et des leçons tirées de l'expérience à l'échelle du programme. Les activités de coordination et de suivi de l'audit précédemment assumées par la Section ont été transférées à la Section de l'assurance qualité. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'évaluation de chaque sous-programme portera notamment sur les résultats obtenus, la viabilité, l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du sous-programme concerné. Il est proposé que les évaluations se concentrent sur la contribution du PNUE aux réalisations escomptées établies dans le programme de travail. De plus, une attention particulière sera portée à l'exécution des projets dans le cadre du programme de travail en mettant en place des activités d'évaluation de la qualité de la supervision des projets du PNUE. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le Groupe de l'évaluation et du contrôle du PNUE comprend un chef de la classe P-5, dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, un spécialiste de l'évaluation de la classe P-4, un administrateur auxiliaire et trois agents des services généraux (Autres classes) financés au moyen de fonds extrabudgétaires, relevant de la rubrique Direction exécutive et administration. Le montant total des ressources nécessaires à la conduite des travaux d'évaluation et de contrôle a été estimé à 1 240 700 dollars, dont 426 700 dollars à imputer au budget ordinaire de l'ONU et 814 000 dollars à financer au moyen de ressources extrabudgétaires. Le PNUE a réservé un montant supplémentaire de 300 000 dollars prélevés sur le Fonds pour l'environnement aux fins du financement des activités d'évaluation, ce qui porte le montant total à 1 540 700 dollars. En outre, pour chaque projet financé au moyen des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées, les dépenses d'évaluation sont prévues dans le budget du projet en question, en fonction de la portée, de la durée et de la complexité dudit projet.
- 14.29 La répartition, en pourcentage, des ressources prévues au titre du chapitre 14 pour l'exercice biennal 2010-2011 est indiquée au tableau 14.5. Les ressources nécessaires par composante et par source de financement, ainsi que les postes nécessaires, sont indiqués aux tableaux 14.6 et 14.7.

Tableau 14.5

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,5	–
B. Direction exécutive et administration		
Bureau du Directeur exécutif	32,7	8,6
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	10,4	–
Total partiel B	43,1	8,6
C. Programme de travail		
1. Changements climatiques	7,7	18,3
2. Catastrophes et conflits	3,7	11,2
3. Gestion des écosystèmes	14,0	14,5
4. Gouvernance environnementale	24,7	18,3
5. Substances nocives et déchets dangereux	3,2	13,2
6. Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables	3,1	15,9
Total partiel C	56,4	91,4
Total	100,0	100,0

Tableau 14.6

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua-lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
Organes directeurs	57,3	76,7	–	–	76,7	4,4	81,1
Direction exécutive et administration	5 756,7	6 004,9	100,2	1,7	6 105,1	46,5	6 151,6
Programme de travail	7 351,5	7 978,2	3,3	–	7 981,5	128,7	8 110,2
Total (1)	13 165,5	14 059,8	103,5	0,7	14 163,3	179,6	14 342,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>2010-2011 (avant actualisation des coûts)</i>
			a) Service d'appui à :	
	9 990,5	8 057,0	Des organismes des Nations Unies	8 158,1
	6 557,1	6 648,0	Des activités extrabudgétaires	6 900,0
			b) Activités de fond	
	32 223,2	19 850,0	Fonds d'affectation spéciale	36 044,4
	9 621,6	11 635,0	Fonds pour l'environnement	15 000,0

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source de financement	2010-2011 (avant actualisation des coûts)
			c) Projets opérationnels	
	109 109,5	147 200,0	Fonds pour l'environnement	156 000,0
	2 408,0	6 900,0	Réserve du Fonds pour l'environnement	6 000,0
	46 541,6	55 842,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	126 155,6
	62 723,3	40 000,0	Contributions de contrepartie	66 000,0
Total (2)	279 174,8	296 132,0		420 258,1
Total [(1) + (2)]	292 340,3	310 191,8		434 601,0

Tableau 14.7

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	3	3	–	–	3	5	6	8
D-1	1	1	–	–	27	35	28	36
P-5	8	8	–	–	45	61	53	69
P-4/3	15	16	–	–	174	179	189	195
P-2/1	2	2	–	–	62	36	64	38
Total partiel	30	31	–	–	312	317	342	348
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres catégories								
Agents locaux	11	11	–	–	238	288	249	299
Total partiel	11	11	–	–	238	288	249	299
Total	47	48	–	–	550	605	597	653

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 76 700 dollars

- 14.30 Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PNUE. Son principal organe subsidiaire est le Comité des représentants permanents.

- 14.31 Le Conseil d'administration se compose de 58 États membres. Par sa résolution 53/242, l'Assemblée générale a institué la tenue annuelle, au niveau ministériel, d'un forum mondial sur l'environnement, qui est constitué par le Conseil d'administration du PNUE les années où celui-ci tient une session ordinaire et qui tient lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les autres années. Le Forum permet aux participants d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. La onzième session extraordinaire et la vingt-sixième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement se tiendront en février 2010 dans un lieu restant à déterminer et en février 2011 à Nairobi, respectivement.
- 14.32 Par ses décisions 19/32 et 21/20, le Conseil d'administration a décidé que le Comité des représentants permanents tiendrait quatre réunions ordinaires par an et que les débats seraient conduits dans toutes les langues officielles de l'ONU.

Tableau 14.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	76,7	76,7	–	–
Total partiel	76,7	76,7	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	76,7	76,7	–	–

- 14.33 Le crédit demandé (76 700 dollars) servira à financer les heures supplémentaires (52 400 dollars) et les dépenses de représentation (24 300 dollars) occasionnées par les réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires.

B. Direction exécutive et administration

- 14.34 La direction exécutive et l'administration comprennent le Bureau du Directeur exécutif du PNUE et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

1. Bureau du Directeur exécutif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 632 600 dollars

- 14.35 Le Directeur exécutif du PNUE est globalement chargé, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement, d'évaluer les causes et les effets de l'évolution de l'environnement, de recenser les nouveaux problèmes et d'encourager la recherche de solutions efficaces au niveau international. Il est également chargé de coordonner les activités des

organismes des Nations Unies touchant l'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement.

- 14.36 Dans l'exercice de ses fonctions et avec le concours du Directeur exécutif adjoint, le Directeur exécutif définit les grandes orientations et assure la direction des travaux du PNUE selon les prescriptions des organes délibérants et a la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme. Le Directeur exécutif et son adjoint supervisent l'ensemble des divisions, bureaux régionaux et bureaux extérieurs et participent activement aux consultations avec les gouvernements, y compris par l'intermédiaire des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi, et veillent à ce que le Programme s'acquitte de ses responsabilités d'agent d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial. Le Directeur exécutif est secondé par le Directeur exécutif adjoint, qui est habilité à exercer en son nom toutes ses fonctions.
- 14.37 Le Bureau du Directeur exécutif fournit des services administratifs et d'appui au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint ainsi qu'à l'équipe de direction du PNUE, notamment en définissant des orientations et en donnant son approbation de principe concernant toutes les questions relatives aux programmes et les questions administratives. Il comprend un conseiller principal pour les programmes et les politiques, qui s'emploie à mobiliser les divisions et les parties et mécanismes principalement intéressés en faveur de la réalisation des objectifs stratégiques du PNUE et à coordonner l'appui aux politiques concernant les programmes.
- 14.38 Le Bureau du Directeur élargi regroupe le Bureau du secrétariat des organes directeurs, la Section de l'assurance qualité, la Section des services internes, la Section de la mobilisation des ressources et la Section de l'évaluation et du contrôle. Chacune de ces grandes sections appuie, par ses fonctions distinctes, les opérations de l'ensemble du PNUE. Le secrétariat des organes directeurs fournit des services de secrétariat au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement et à ses organes subsidiaires tels que le Comité des représentants permanents. Il sert d'organe de liaison pour l'examen des relations extérieures avec les gouvernements ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies intéressés, et fournit des documents aux gouvernements et à d'autres partenaires extérieurs, dont il facilite la participation aux sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement et aux réunions de ses organes subsidiaires.
- 14.39 La Section de l'assurance qualité supervise la planification stratégique et la gestion, l'élaboration des politiques, l'analyse des ressources et des programmes et le suivi des résultats, ainsi que la qualité des programmes, y compris l'approbation des projets et des instruments juridiques. Elle est également chargée de la coordination des audits, qui relevait précédemment de la Section de l'évaluation et du contrôle. Pendant l'application du programme de travail, elle suit la mise en œuvre des activités et en rend compte, en veillant à ce que les normes d'efficacité et de transparence soient respectées.
- 14.40 La Section des services internes offre le concours nécessaire à l'exécution des programmes pour ce qui est de la gestion administrative et financière des ressources de base et des ressources extrabudgétaires, ainsi que des technologies de l'information et des communications, et contribue également à la coordination et à l'application des stratégies et des initiatives de gestion des ressources humaines. Elle doit en priorité veiller à l'exécution efficace et ponctuelle des tâches susmentionnées, conformément aux règles et règlements applicables de l'ONU et du PNUE, et faire en sorte qu'il en soit rendu compte dans les temps voulus.
- 14.41 La Section de la mobilisation des ressources coordonne la stratégie et les initiatives du PNUE en la matière et joue un rôle fondamental dans l'application de cette stratégie. Elle doit donc mobiliser

les ressources supplémentaires dont le PNUE a besoin pour exécuter son programme de travail, en sus des financements assurés par son Fonds pour l'environnement et le budget ordinaire.

- 14.42 La Section de l'évaluation et du contrôle évalue l'application du programme et coordonne les activités du PNUE intéressant le Corps commun d'inspection. Les conclusions de ses travaux lui permettent de donner des orientations qui ont pour objet d'améliorer la gestion et l'exécution des programmes.

Tableau 14.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Prendre des initiatives pour atteindre les objectifs en matière d'environnement fixés au niveau mondial, exécuter les mandats confiés au Programme des Nations Unies pour l'environnement par les organes délibérants, veiller à ce que le programme de travail soit exécuté de façon cohérente et gérer les ressources humaines et financières conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'ONU

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Plus grande cohérence des activités du système des Nations Unies liées à l'environnement, et plus grande adhésion aux travaux du PNUE et utilisation de ces derniers, dans le cadre général du développement durable

a) Les organismes des Nations Unies collaborent de manière plus cohérente au règlement des problèmes environnementaux et s'inspirent des travaux du PNUE.

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 2 partenariats illustrant la démarche cohérente adoptée par les entités du système des Nations Unies pour le règlement d'un problème environnemental
2010-2011 (objectif) : 5 partenariats illustrant la démarche cohérente adoptée par les entités du système des Nations Unies pour le règlement d'un problème environnemental

b) Utilisation accrue de la science dans l'application du programme de travail du PNUE

b) Exemples concrets d'utilisation de la science pour l'exécution du programme de travail du PNUE

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 2 exemples de collaboration entre des réseaux scientifiques et le PNUE pour appliquer le programme de travail avec le concours de la science
2010-2011 (objectif) : 5 exemples de collaboration entre des réseaux scientifiques et le PNUE pour appliquer le programme de travail avec le concours de la science

c) Meilleure adaptation des activités du PNUE aux besoins des États membres et amélioration de leur efficacité, notamment en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique, les questions d'égalité des sexes étant davantage prises en compte lors de l'exécution de ses programmes et projets

c) Les États membres utilisent les travaux du PNUE pour faire évoluer leur économie vers un développement durable en se préoccupant des questions environnementales.

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 30 % de pays utilisent les produits du PNUE, tirant parti de son rôle de catalyseur, de ses évaluations, de ses avis et analyses stratégiques et de son assistance technique pour progresser sur la voie d'un développement écologiquement viable;

2010-2011 (objectif) : 80 % de pays utilisent les produits du PNUE, tirant parti de son rôle de catalyseur, de ses évaluations, de ses avis et analyses stratégiques et de son assistance technique pour progresser sur la voie d'un développement écologiquement viable.

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : tous les programmes et projets conçus et appliqués pendant l'exercice biennal tiennent compte de la problématique hommes-femmes;

2010-2011 (objectif) : tous les programmes et projets conçus et appliqués pendant l'exercice biennal tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

d) Amélioration de l'appui aux membres des organes directeurs du PNUE

d) i) Appui fonctionnel aux réunions des organes directeurs et publication de la documentation en temps voulu

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 90 % des produits exécutés dans les délais voulus et avec satisfaction, notamment en ce qui concerne la programmation des réunions, l'établissement des ordres du jour, le fonctionnement des services de TIC, la rédaction et la distribution des comptes rendus de réunions

2010-2011 (objectif) : 95 % des produits exécutés dans les délais voulus et avec satisfaction, notamment en ce qui concerne la programmation des réunions, les ordres du jour, le fonctionnement des services de TIC, la rédaction et la distribution des comptes rendus de réunions

ii) Acceptation par les membres des organes directeurs du programme de travail du PNUE pour 2010-2011, qui tient compte des régions, et compréhension par la direction du PNUE des priorités et préoccupations des organes directeurs

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 70 % des membres des organes directeurs s'estiment satisfaits des travaux du PNUE concernant les priorités des régions et de la prise en compte de leurs préoccupations par la direction du Programme;

2010-2011 (objectif) : 90 % des membres des organes directeurs s'estiment satisfaits des travaux du PNUE concernant les priorités des régions et de la prise en compte de leurs préoccupations par la direction du Programme.

e) Amélioration de la qualité de la conception et de l'application du programme de travail du PNUE et renforcement de la collaboration entre les divisions du PNUE pour l'exécution des programmes

e) i) Reconnaissance par les États membres des organes directeurs du PNUE de l'efficacité du contrôle de la qualité des programmes, de leur conception à leur exécution

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 50 % des membres des organes directeurs du PNUE se disent satisfaits de la qualité du programme de travail conçu pour 2010-2011 et des mesures de contrôle de la qualité qui visent à en améliorer l'application;

2010-2011 (objectif) : 80 % des membres des organes directeurs du PNUE se disent satisfaits de la qualité du programme de travail conçu pour 2010-2011 et des mesures de contrôle de la qualité qui visent à en améliorer l'application.

ii) Amélioration des rapports sur l'exécution des programmes et l'évaluation des résultats

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : établissement d'un rapport annuel comportant les recommandations adressées à l'équipe dirigeante du PNUE et la suite donnée dans le cadre du contrôle de la qualité

2010-2011 (objectif) : établissement d'un rapport biennal comportant les recommandations adressées à l'équipe dirigeante du PNUE et la suite donnée dans le cadre du contrôle de la qualité

iii) Exécution des produits et services dans les délais voulus, en ce qui concerne la conception et l'application du programme de travail du PNUE

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 93 % des produits exécutés dans les délais

2010-2011 (objectif) : 93 % des produits exécutés dans les délais

f) Amélioration de la gestion des finances, des ressources humaines et de l'administration des TIC au PNUE

f) i) Utilisation efficace et rationnelle des ressources financières et humaines et des TIC pour appuyer les travaux du PNUE

Mesure des résultats

(pourcentage des crédits et des versements ne faisant apparaître aucune pratique comptable contestable lors de la vérification des comptes)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 95 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

Mesure des résultats

(pourcentage des pages Web du PNUE dont le contenu a été transféré dans le progiciel de gestion des contenus et site intranet entièrement opérationnel dans l'ensemble du PNUE)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 50 %

2010-2011 (objectif) : 80 %

ii) Réduction du délai moyen nécessaire pour pourvoir un poste vacant, défini par le nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance et la nomination du titulaire

Mesure des résultats

(nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et la nomination du titulaire)

- 2006-2007 : 202 jours en moyenne
2008-2009 (estimation) : 120 jours en moyenne
2010-2011 (objectif) : 120 jours en moyenne
- Mesure des résultats*
(pourcentage de postes vacants financés au moyen de fonds extrabudgétaires)
- 2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 10 %
2010-2011 (objectif) : 10 %
- g) Amélioration de la représentation géographique et équilibrage des effectifs entre hommes et femmes
- g) i) Accroissement du pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 47 %
2008-2009 (estimation) : 50 %
2010-2011 (objectif) : 50 %
- ii) Accroissement du nombre de ressortissants d'États non représentés ou sous-représentés occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 3 ressortissants
2008-2009 (estimation) : 15 ressortissants
2010-2011 (objectif) : 16 ressortissants
- h) Mobilisation des fonds nécessaires dans les délais voulus
- h) Pourcentage de ressources mobilisées dans les délais voulus pour l'exécution du programme de travail
- Mesure des résultats*
(pourcentage de ressources devant être tirées chaque année du Fonds pour l'environnement et des fonds extrabudgétaires obtenu dans les délais voulus)
- 2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 100 %
2010-2011 (objectif) : 100 %
- i) Évaluation efficace du programme du PNUE
- i) i) Nombre d'évaluations de sous-programmes, de projets et de la qualité de la supervision des projets réalisés selon le plan d'évaluation pour 2010-2011

Mesure des résultats

(pourcentage des évaluations planifiées qui ont été exécutées et dont les conclusions et les enseignements sont officiellement examinés par l'équipe de direction du PNUE puis communiqués au Comité des représentants permanents avant la fin de 2011)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

ii) Pourcentage des membres du personnel participant à l'exécution des projets et programmes qui se sont entretenus avec la Section de l'évaluation et du contrôle des conclusions d'évaluation de ces projets et programmes

Mesure des résultats

(pourcentage des membres du personnel participant aux projets et programmes qui se sont entretenus avec la Section de l'évaluation et du contrôle des conclusions d'évaluation de ces projets et programmes)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 50 %

2010-2011 (objectif) : 80 %

iii) Pourcentage de recommandations résultant des évaluations qui, adoptées par la direction, influent sur les travaux du PNUE

Mesure des résultats

(pourcentage des recommandations résultant de l'évaluation de projets et de programmes qui sont acceptées par la direction, et dont la mise en œuvre est présentée dans le rapport d'évaluation biennal)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 75-85 %

2010-2011 (objectif) : 85 %

Produits

14.43 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Programme des Nations Unies pour l'environnement – Conseil d'administration :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : onzième session extraordinaire, vingt-sixième session ordinaire et réunions du Bureau du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (6);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, selon les besoins (20);
- ii) Comité des représentants permanents du PNUE :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions préparatoires organisées par le Comité des représentants permanents, y compris ses sous-comités, en vue de la onzième session extraordinaire et de la vingt-sixième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (30); réunions ordinaires du Comité des représentants permanents (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports semestriels au Comité des représentants permanents (2);
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Administration générale et gestion : direction, orientations et approbation de principe concernant les mesures administratives et relatives aux programmes (1);
 - ii) Audits : facilitation des audits internes et externes et réponse écrite de la direction énonçant les mesures prises pour appliquer les recommandations (1);
 - iii) Évaluations : coordination et gestion de l'évaluation des programmes et des projets. Un rapport d'évaluation biennal, deux évaluations de sous-programme et évaluations des projets achevés; réponses écrites de la Direction aux conclusions d'évaluations (1);
 - iv) Services centraux d'appui : application de la stratégie des technologies de l'information et des communications, y compris une gouvernance informatique efficace afin de soutenir la réalisation des objectifs opérationnels; alignement sur la stratégie des TIC du Secrétariat de l'ONU; institutionnalisation des bonnes pratiques dans le domaine des TIC; définition de cinq domaines transversaux prioritaires : structure de gestion des TIC; exécution des programmes stratégiques; prestation de services et gestion des performances; architecture et normes globales; contrôle financier et communication de l'information financière (1); application de la stratégie de mise en œuvre des Normes comptables internationales; établissement de normes visant à améliorer le contrôle des décaissements; utilisation d'un cadre de mobilisation des ressources financières (1);
 - v) Gestion des ressources humaines : application de la stratégie des ressources humaines comprenant notamment la prise en compte systématique au PNUE des pratiques de recrutement rationnelles; représentation équilibrée des deux sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; exécution d'un programme de formation pour améliorer les compétences techniques et administratives et les compétences de gestion (1);
 - vi) Étude de gestion : suivi de l'application du programme de travail de 2010-2011 conformément au plan établi pour évaluer les progrès accomplis en matière d'exécution et de transparence; utilisation de l'inventaire des risques pour évaluer les résultats obtenus et corriger les problèmes d'exécution (1).

Tableau 14.10

Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	4 526,3	4 526,3	17	17
Autres objets de dépense	191,5	106,3	–	–
Total partiel	4 717,8	4 632,6	17	17
Fonds extrabudgétaires	33 682,0	36 258,1	67	91
Total	38 399,8	40 890,7	84	108

- 14.44 Le crédit demandé (4 526 300 dollars) permettra de financer les 17 postes (12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 5 d'agent local) visés au tableau 14.10. Le montant de 106 300 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense (en diminution de 85 200 dollars) servira en grande partie à couvrir les voyages, les services contractuels et les autres frais généraux de fonctionnement. Cette diminution est essentiellement due au fait qu'une part des ressources prévues pour les autres objets de dépense a été allouée au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, pour donner suite à la résolution 63/89 de l'Assemblée générale.
- 14.45 Les fonds extrabudgétaires (36 258 100 dollars) serviront à financer la gestion du PNUE, notamment l'élaboration, la rédaction, l'exécution et l'évaluation de son programme de travail. Un montant de 6 millions de dollars ira à la réserve du Programme du Fonds pour l'environnement.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 472 500 dollars

- 14.46 Par sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants pour qu'il étudie les sources de rayonnements ionisants et les effets de l'exposition à ces sources sur la santé et l'environnement. Dans les résolutions qu'elle a adoptées chaque année sur le sujet, la plus récente étant la résolution 63/89, l'Assemblée a réaffirmé qu'il était souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux, de même qu'elle a réaffirmé la décision tendant à ce qu'il conserve les attributions et le rôle indépendant qui étaient actuellement les siens, et souligné que le Comité devait tenir des sessions ordinaires annuelles afin que son rapport puisse faire état des faits nouveaux et des résultats les plus récents dans le domaine des rayonnements ionisants et communiquer ainsi des informations actualisées à tous les États.
- 14.47 Le secrétariat, situé à Vienne dans le cadre d'arrangements avec le PNUE, organise les sessions annuelles en fonction des demandes formulées par le Comité, et coordonne l'établissement de cette documentation, qui reprend scrupuleusement les données scientifiques et techniques obtenues auprès des États Membres et puisées dans la littérature scientifique. Il coordonne également ses travaux avec ceux des organes compétents afin d'éviter les chevauchements et les incohérences, recueille et diffuse des informations pertinentes, notamment sur un site Web public, et communique les conclusions du Comité aux instances compétentes.

- 14.48 Afin de mieux satisfaire les besoins des États Membres (en particulier en ce qui concerne l'exposition médicale des patients, les niveaux de rayonnements et les effets de la production d'énergie, l'exposition aux sources de rayonnement naturelles et les effets de l'exposition à de faibles doses de rayonnement) et de faire face à l'évolution rapide et à la complexité croissante des sciences et des technologies de la communication au niveau mondial, plusieurs activités de réorientation stratégique, lancées en 2008-2009, se poursuivront en 2010-2011, en vue de : a) rationaliser les processus d'évaluation scientifique du Comité; b) renforcer les mécanismes de collecte, d'analyse et de diffusion des données; c) améliorer la méthode de planification axée sur les résultats et la coordination avec les autres parties prenantes; d) mieux faire connaître le Comité et ses principaux travaux aux décideurs et au grand public, pour combler l'écart entre la science et les politiques et aider à définir les changements requis pour une bonne gestion de la santé et des effets des rayonnements sur l'environnement.
- 14.49 Comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/100, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les incidences financières et administratives de l'augmentation du nombre des membres du Comité, l'effectif du secrétariat spécialisé du Comité et les méthodes visant à assurer un financement suffisant, garanti et prévisible (A/63/478). Puis dans sa résolution 63/89, l'Assemblée l'a prié, lorsqu'il établirait son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, d'envisager toutes les options, y compris la possibilité d'une redistribution interne des ressources, afin de mettre à la disposition du Comité un poste de spécialiste des questions scientifiques (P-4) et les ressources financières voulues pour faire face à l'augmentation du nombre de ses membres. Les propositions figurant dans le présent document donnent suite à la résolution 63/89 de l'Assemblée générale.

Tableau 14.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Sensibiliser les décideurs, la communauté scientifique et la société civile aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et mieux faire comprendre les effets de ces rayonnements sur la santé humaine et l'environnement de façon à constituer une base solide pour éclairer la prise de décisions sur les questions liées aux rayonnements

Réalisations escomptées

a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent sur la santé humaine et l'environnement, et mise à jour de ces évaluations

Indicateurs de succès

a) Développement des principales sources d'information évaluées, comme en témoigne le nombre de pays qui disposent de données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements et le nombre d'articles scientifiques publiés qui ont fait l'objet d'une évaluation depuis avril 2001

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 82 pays communiquant des données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements

2010-2011 (objectif) : 90 pays communiquant des données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements

	<p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 5 085 articles scientifiques évalués depuis avril 2001 2010-2011 (objectif) : 7 264 articles scientifiques évalués depuis avril 2001</p>
b) Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour fonder leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements	b) Mention et utilisation accrues des conclusions d'évaluation du Comité, comme l'atteste le nombre de pays prenant des initiatives qui en découlent
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 1 654 969 produits téléchargés depuis le 1^{er} janvier 2005 2010-2011 (objectif) : 3 771 500 produits téléchargés depuis le 1^{er} janvier 2005</p>
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 65 sites Web comportant des liens vers le site Web du Comité 2010-2011 (objectif) : 98 sites Web comportant des liens vers le site Web du Comité</p>

Produits

14.50 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (2);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de la session annuelle du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et sur les nouveaux problèmes liés aux sources et aux effets de ces rayonnements (2); élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles (10);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :

Publications en série : diffusion des évaluations du Comité auprès des principaux forums scientifiques et publics (1); rapport du Comité pour 2011, contenant quatre annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) dernières évaluations des niveaux de rayonnement; b) imputabilité des effets de l'exposition aux rayonnements sur la santé (en réponse à la résolution 62/100 de l'Assemblée générale); c) mise à jour de la méthode d'estimation de l'exposition due aux rejets des installations nucléaires; d) récapitulatif des informations les plus récentes sur les effets des rayonnements; manuel pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données (2); plans de travail coordonnés avec d'autres parties prenantes (1); nouvelle version d'un site Web contenant des bases de données à jour sur des sujets scientifiques et techniques ciblés (1).

Tableau 14.12

Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	827,3	1 002,0	3	4
Autres objets de dépense	459,8	470,5	–	–
Total partiel	1 287,1	1 472,5	3	4
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	1 287,1	1 472,5	3	4

- 14.51 Le crédit de 1 002 000 dollars demandé au titre des postes, qui affiche une augmentation de 174 700 dollars, permettra de financer trois postes existants (1 poste de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux) et la création d'un poste P-4. Ce dernier poste sera destiné à un spécialiste des questions scientifiques chargé d'aider le Comité à mener les activités suivantes : a) appui à la réalisation d'évaluations toujours plus approfondies, complexes et diverses, en veillant au respect des délais sans pour autant négliger la qualité; b) diffusion accrue des conclusions du Comité et plus grande coordination avec d'autres organisations internationales; et c) renforcement et gestion de l'infrastructure de soutien dans une perspective à long terme. Les ressources demandées à la rubrique Autres objets de dépense, soit 470 500 dollars, serviront en grande partie à financer les services consultatifs d'experts pour l'élaboration des études et des rapports qui seront présentés aux sessions annuelles du Comité scientifique; les voyages des représentants et d'autres frais généraux de fonctionnement.

C. Programme de travail

Tableau 14.13

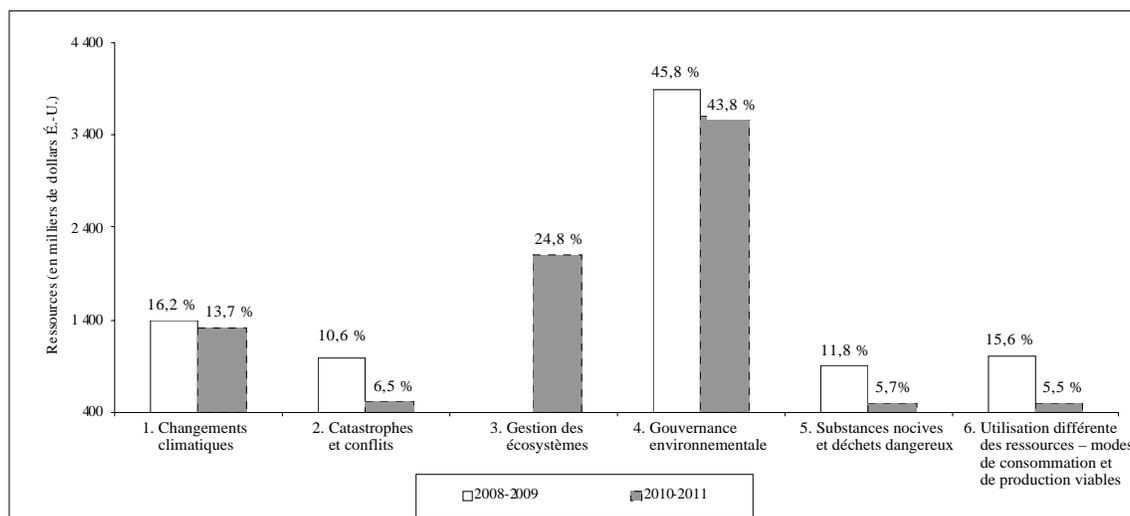
Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
1. Changements climatiques	1 288,4	1 093,2	3	3
2. Catastrophes et conflits	849,5	518,3	3	2
3. Gestion des écosystèmes	–	1 979,3	–	7
4. Gouvernance environnementale	3 657,5	3 499,8	11	10
5. Substances nocives et déchets dangereux	943,0	450,5	3	2
6. Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables	1 239,8	440,4	7	3
Total partiel	7 978,2	7 981,5	27	27

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	262 450,0	384 000,0	483	514
Total	270 428,2	391 981,5	510	541

Tableau 14.14

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



14.52 En raison de la modification des programmes prévue au PNUE, qui a été approuvée par le Conseil d'administration pour 2010-2011, les fonds extrabudgétaires de 2008-2009 figurent sous une seule rubrique dans le tableau récapitulatif du programme de travail (tableau 14.13) car il n'a pas été possible de les ventiler par sous-programme. En ce qui concerne le budget ordinaire, les ressources sont ventilées par sous-programme.

**Sous-programme 1
Changements climatiques**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 093 200 dollars

14.53 La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie est chargée de l'exécution de ce sous-programme, dont le caractère interdisciplinaire la conduira à assurer des fonctions de coordination pour faire en sorte que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. La stratégie doit compléter les dispositifs et travaux d'autres mécanismes, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto qui s'y rapporte. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

14.54 Le sous-programme prévu pour 2010-2011 aura pour objet d'encourager les pays à réduire leurs émissions de carbone, en aidant les autorités et le secteur privé à adopter et à mettre en œuvre des mesures et des stratégies, notamment des incitations commerciales et des mécanismes de financement, qui favorisent le rendement énergétique et les technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Un appui sera également apporté aux pays qui réduisent ou stabilisent la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en améliorant la mise en valeur des sols, en planifiant l'occupation des sols et en s'attaquant aux problèmes de la déforestation et de la dégradation des terres. On aidera davantage les pays à se protéger des effets du changement climatique et à mieux y résister en renforçant leurs moyens d'effectuer des études de vulnérabilité, de planifier des mesures d'adaptation et d'intégrer ces mesures dans leurs plans et stratégies de développement et leurs pratiques de gestion des écosystèmes. On continuera d'appuyer les travaux du Fonds d'affectation spéciale du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de veiller à ce que les résultats des évaluations effectuées par le Fonds servent de base à la prise de décisions sur le changement climatique à tous les niveaux. On continuera également à appuyer les travaux du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans les domaines suivants : communication stratégique, appui aux pays en développement lors des négociations internationales, transfert de technologies et financement des investissements relatifs au changement climatique.

Tableau 14.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'aptitude des pays et, en particulier, des pays en développement à intégrer des mesures de lutte contre les changements climatiques dans leurs politiques de développement nationales

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure intégration de l'adaptation, de la planification, du financement et de l'adoption de mesures préventives d'un bon rapport coût-efficacité dans des mécanismes nationaux de développement fondés sur des données scientifiques, des évaluations intégrées des incidences des changements climatiques et des données relatives aux conditions climatiques locales

a) Augmentation du nombre d'instruments de planification nationale qui tiennent compte des résultats d'évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et des considérations relatives à l'adaptation

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : 40 pays menant des activités concrètes d'adaptation au changement climatique ou incorporant cette question dans leurs plans et stratégies de développement

b) Choix rationnels faits par les pays, sur le plan des politiques, des technologies et des investissements, qui aboutissent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, offrent éventuellement d'autres bénéfices et mettent l'accent sur les sources d'énergie propre et renouvelable, sur le rendement énergétique et sur les économies d'énergie

b) Exécution par un nombre croissant de pays de programmes énergétiques qui comportent des composantes dont les dispositions visent expressément les sources d'énergie renouvelables et le rendement énergétique

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

- 2008-2009 (estimation) : 8 pays appliquant des politiques et des mesures énergétiques
2010-2011 (objectif) : 16 pays appliquant des politiques et des mesures énergétiques
- c) Adoption de technologies plus efficaces et abandon de celles qui sont devenues obsolètes, grâce à des financements privés et publics, versés notamment par le mécanisme pour un développement propre et le mécanisme conjoint d'application
- c) Augmentation des investissements dans les projets d'énergie propre, notamment en pourcentage du montant total des investissements réalisés dans le secteur énergétique, obtenue à la suite d'interventions du PNUE
- Mesure des résultats*
2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 100 millions de dollars, valeur totale des investissements, qui résultent des projets du PNUE dans le secteur de l'énergie propre
2010-2011 (objectif) : 200 millions de dollars, valeur totale des investissements, qui résultent des projets du PNUE dans le secteur de l'énergie propre
- d) Augmentation du piégeage du carbone en raison d'une meilleure mise en valeur des terres et d'une réduction de la déforestation et de la dégradation des sols
- d) Comme suite à l'action du PNUE, accroissement des investissements consacrés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'exploitation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie
- Mesure des résultats*
2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : comme suite à l'action du PNUE, mise à disposition d'un montant total de 25 millions de dollars au titre des projets d'exploitation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie, axés sur le piégeage de carbone
2010-2011 (objectif) : comme suite à l'action du PNUE, mise à disposition d'un montant total de 50 millions de dollars au titre des projets d'exploitation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie, axés sur le piégeage de carbone
- e) Accès des décideurs et des négociateurs nationaux et des membres de la société civile et du secteur privé aux données scientifiques et aux informations relatives aux changements climatiques en vue d'étayer les décisions
- e) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements de pages Web du PNUE aux fins de l'obtention d'informations sur les travaux du PNUE touchant le changement climatique
- Mesure des résultats i)*
2006-2007 : 31 596 consultations des pages Web du PNUE consacrées au climat

2008-2009 (estimation) : 45 000 consultations
des pages Web du PNUE consacrées au climat
2010-2011 (objectif) : 64 800 consultations
des pages Web du PNUE consacrées au climat

Mesure des résultats ii)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : mention de
5 évaluations intégrées du changement
climatique et incorporation d'interventions
sectorielles dans les plans de développement
local, national et régional

2010-2011 (objectif) : mention de 14 évaluations
intégrées du changement climatique
et incorporation dans les plans d'interventions
sectorielles de développement local, national
et régional

Facteurs externes

- 14.55 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont fermement résolus à prendre des mesures pour faire face aux changements climatiques aux niveaux national, régional et mondial; b) le secteur privé, les milieux universitaires et la communauté scientifique s'engagent à travailler en partenariat avec le PNUE et d'autres acteurs pour promouvoir le passage à des sociétés faibles consommatrices de carbone.

Produits

- 14.56 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications isolées : réalisation et exploitation d'analyses macroéconomiques et sectorielles sur les possibilités d'action – notamment le transfert des technologies – visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (4); cartographie et évaluations portant sur le changement d'affectation des terres, la biodiversité, la perte des forêts et les stocks de carbone et renforcement des capacités, en vue de rassembler les connaissances nécessaires pour réduire les émissions dues à la déforestation (4); réalisation et diffusion d'une évaluation scientifique pour mieux faire connaître les changements climatiques et leurs effets sur certains secteurs, et favoriser la prise en compte de cette question dans l'élaboration des politiques (2); évaluation des vulnérabilités aux effets du changement climatique et des services d'adaptation des écosystèmes critiques, et prise en compte des conclusions dans la prise de décisions, la planification et les méthodes d'adaptation au niveau national (4);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : adoption par les institutions financières de pratiques optimales concernant la viabilité de l'environnement et l'évolution du climat (2); renforcement des connaissances des pays et de leur capacité de réaliser des évaluations intégrées de vulnérabilité et d'adaptation en utilisant des méthodes et des outils modulables (1); promotion de partenariats entre secteur public et secteur privé et application des pratiques optimales favorisant le

rendement énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (2); présentation des programmes ayant fait leurs preuves aux principaux acteurs afin qu'ils s'inspirent des pratiques de référence et des expériences concluantes dans le domaine du changement climatique (1); perfectionnement au niveau mondial et application sur le plan national de critères de viabilité et d'outils d'évaluation concernant la production de biocarburants (1); élaboration et mise à l'essai d'outils permettant d'examiner et de modéliser les émissions de gaz à effet de serre et les stocks de carbone dus à la déforestation, le changement d'affectation des terres, ainsi que la dégradation des zones forestières et de la couverture végétale (1);

- iii) Promotion des instruments juridiques : prise en compte, dans les cadres économiques, juridiques, institutionnels et réglementaires nationaux, des dispositions concernant la vulnérabilité et l'adaptation qui figurent dans les traités internationaux relatifs aux changements climatiques (1);
 - iv) Manifestations spéciales : activités de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation visant à promouvoir la question du changement climatique auprès de grands groupes et du public (3);
- b) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs et un appui aux grands groupes pour leur indiquer les moyens de prendre en compte la question du changement climatique dans leurs activités (3); intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les mécanismes nationaux de planification du développement (4); renforcement des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels régissant l'exploitation des terres et des forêts pour promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et au changement d'affectation des terres (4); appui à la capacité d'intervention d'un certain nombre de pays en développement et contribution au bon déroulement des processus mondiaux, grâce aux enseignements tirés de la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation et aux paiements liés aux services écosystémiques et aux marchés du carbone (3); élaboration et application d'initiatives nationales visant à promouvoir les marchés de technologies énergétiques moins polluantes et à encourager l'abandon des technologies obsolètes (4); renforcement des politiques nationales et des capacités institutionnelles de planification en matière d'adaptation grâce à l'appui des réseaux mondiaux et régionaux de connaissances, de technologies et de politiques (4); résistance accrue des principaux écosystèmes – vulnérables aux changements climatiques – grâce à la prise de mesures efficaces dans certaines zones arides, zones de basse altitude et zones montagneuses (4); réalisation d'évaluations techniques et économiques sur les possibilités offertes par les sources d'énergie renouvelables, qui aident les pays à prendre des décisions – sur les politiques énergétiques et les investissements – qui favorisent les sources d'énergie renouvelables (4); appui technique, analytique et stratégique aux principaux mécanismes de financement relatifs au changement climatique pour assurer la cohérence des opérations et garantir des investissements évolutifs (3);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement aux niveaux national et sous-régional des capacités de fournir à la demande des données, informations et hypothèses sur le changement climatique en vue d'améliorer la planification des politiques (4); communication d'informations scientifiques utiles aux négociateurs et aux parties prenantes chargés de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (3); réseaux d'échange de savoir pour informer les principaux acteurs et les soutenir dans la réforme des politiques et l'exécution de programmes de développement des énergies

renouvelables, d'amélioration du rendement énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (2); renforcement de la capacité institutionnelle des pays d'évaluer la part de fonds publics à allouer aux énergies non polluantes et d'attirer des investissements privés (4);

- iii) Projets opérationnels : suppression des obstacles et amélioration de l'accès au financement des technologies des énergies renouvelables à haut rendement énergétique au niveau national, grâce à une analyse ciblée – réalisée en partenariat avec le secteur des finances – des coûts, risques et possibilités liés aux énergies renouvelables et aux techniques à faible émission de carbone (4); promotion des projets du mécanisme pour un développement propre (MDP) grâce à la facilitation des échanges commerciaux et à l'utilisation d'instruments, de méthodes et d'analyses mondiales pertinents, notamment en ce qui concerne la viabilité de l'environnement (10); mise au point de nouveaux instruments financiers et réalisation d'investissements dans l'énergie propre par des investisseurs ou des bailleurs de fonds innovants (4).

Tableau 14.16

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 239,3	1 053,9	3	3
Autres objets de dépense	49,1	39,3	–	–
Total partiel	1 288,4	1 093,2	3	3
Fonds extrabudgétaires	–	76 686,0	–	92
Total	1 288,4	77 779,2	3	95

- 14.57 Aux fins de la restructuration du programme 11 (Environnement) pendant l'exercice 2010-2011, il est proposé de transférer des postes entre les divers sous-programmes, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 14.58 Le crédit demandé (1 053 900 dollars) permettra de financer trois postes, dont deux d'administrateur. Il affiche une diminution nette de 185 400 dollars qui s'explique par la perte d'un poste D-2 et d'un poste P-5 au profit du sous-programme 3 et l'acquisition de deux postes P-4 (provenant du sous-programme 3 et du sous-programme 6 respectivement). Le crédit demandé au titre des autres objets de dépense (39 300 dollars), qui affiche une diminution nette de 9 800 dollars, servira à financer les voyages, les services contractuels et les dépenses générales de fonctionnement. Cette diminution est due au fait que le PNUE se chargera de nouveau des fonctions Finance et Administration, qui avaient été confiées à l'ONUN. Ainsi, les services d'exécution des programmes, en particulier les services informatiques, relèveront désormais de la nouvelle Section des services internes. Cette diminution est en partie annulée par le nouveau crédit demandé pour les voyages en raison du développement des activités du PNUE dans le domaine du changement climatique, du fait de son rôle d'organisateur avec d'autres organismes des Nations Unies dans le renforcement des capacités. Elle s'explique également par le transfert au sous-programme 3 de ressources nécessaires pour couvrir les dépenses générales de fonctionnement.

- 14.59 Les fonds extrabudgétaires d'un montant de 76 686 000 dollars – provenant du Fonds pour l'environnement (28 767 000 dollars), du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (27 919 000 dollars) et des contributions de contrepartie (20 000 000 dollars) – et avec lesquels 92 postes (1 D-2, 8 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 17 P-3, 5 P-2 et 41 AL) seront financés permettront de couvrir l'exécution des produits énoncés au paragraphe 14.56 ci-dessus.

Sous-programme 2 Conflits et catastrophes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 518 300 dollars

- 14.60 La Division de la mise en œuvre des politiques environnementales est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite pour le sous-programme 2 du programme 11 dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 14.61 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, on s'attachera, dans le cadre de ce sous-programme, à aider les pays touchés par une crise à tenir compte des risques environnementaux que créent les interventions menées après une catastrophe ou un conflit, afin d'en réduire au minimum les conséquences dommageables pour les personnes et pour l'environnement, et aussi à tenir compte de considérations écologiques dans les programmes de relèvement, afin d'éviter le plus possible de dégrader davantage l'environnement. On s'emploiera également à renforcer l'aide dispensée aux pays qui sont touchés par une catastrophe ou par un conflit ou qui y sont exposés pour élaborer et mettre en place des cadres juridiques et institutionnels destinés à améliorer la gestion de l'environnement, afin de réduire les risques et de prévenir les conflits. Un autre objectif sera d'alerter rapidement aux risques environnementaux et de dispenser des conseils sur la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières ou communes, dans le cadre des initiatives menées dans ce domaine sous l'égide de l'ONU. Le sous-programme servira aussi à appuyer la prise en compte généralisée des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques écologiques de référence dans les politiques et les mécanismes de planification mondiaux relatifs aux conflits et aux catastrophes.

Tableau 14.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire le plus possible les menaces que les causes et les effets environnementaux des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, actuelles ou potentielles, font peser sur les conditions de vie des populations

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité de gestion environnementale des États Membres, façon de contribuer à la réduction des risques de catastrophes naturelles ou causées par l'homme

a) Augmentation des investissements en faveur de programmes portant à la fois sur la réduction des risques de catastrophes et sur la gestion des ressources naturelles dans les pays auxquels le PNUE apporte son concours

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : augmentation de 10 % des fonds consacrés à la réduction des risques dans les pays auxquels le PNUE apporte son concours

- b) Évaluation environnementale rapide et fiable après les conflits et les catastrophes, à la demande
- b) Augmentation du pourcentage, parmi les risques environnementaux graves recensés, de ceux qui sont atténués pendant la période d'après-conflit ou celle des secours suivant une catastrophe

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : évaluation conduite dans 90 % des interventions suivant un conflit ou une catastrophe

- c) Amélioration de la gestion de l'environnement et de la viabilité de l'exploitation des ressources naturelles grâce aux évaluations suivant une crise et aux activités de relèvement
- c) i) Augmentation du pourcentage des évaluations des besoins après une crise et des plans de relèvement accéléré interinstitutions qui recensent et hiérarchisent les dégâts et les besoins écologiques et en chiffrent le coût

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : 90 % des plans de relèvement établis par les entités des Nations Unies pour les pays auxquels elles apportent leur concours comprennent un volet environnement

- ii) Augmentation du pourcentage du montant total des fonds consacrés aux secours et au relèvement à long terme qui est axé sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et sur des projets connexes visant à assurer des moyens de subsistance à la population

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : à déterminer

2010-2011 (objectif) : augmentation de 10 % des fonds alloués aux interventions de secours et de relèvement qui vont à des projets écologiques ou à des initiatives visant à assurer des moyens de subsistance à la population

Facteurs extérieurs

14.62 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont résolus à s'attaquer, avec l'aide du PNUE, aux problèmes de la prévention et de l'atténuation des dommages environnementaux, et en ont la volonté politique; et b) l'importance de la question des risques environnementaux est reconnue et le PNUE reçoit le financement nécessaire pour lui permettre de participer aux mécanismes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux activités des équipes de pays des Nations Unies.

Produits

14.63 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : publication et large diffusion aux niveaux mondial, régional et national, d'alertes rapides et d'évaluations des risques permettant de savoir dans quels cas des facteurs environnementaux aggravent les risques liés aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme (4);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : création et diffusion de dossiers d'orientation et de modules de formation sur les pratiques optimales de réduction des risques de catastrophe naturelle ou d'origine humaine grâce à l'amélioration de la gestion de l'environnement, qui sont ensuite utilisés par les organismes des Nations Unies et par les États Membres (1);
 - iii) Contribution à l'obtention de produits communs : prise en compte de considérations écologiques dans les activités de consolidation de la paix et de relèvement menées par l'ONU dans les pays et régions sortant d'une crise (4); prise en compte de ces considérations dans les politiques et pratiques en matière de secours et de relèvement et dans les appels lancés pour financer des activités dans ces domaines (4);
 - iv) Missions d'enquête : mobilisation et coordination de spécialistes de l'environnement dans les situations d'urgence, le but étant de déceler et limiter les risques environnementaux pouvant avoir des conséquences graves pour la santé humaine créés par certaines situations d'urgence, ainsi que les risques secondaires connexes (12);
- b) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : aide à l'élaboration de politiques environnementales et appui aux institutions dans les pays sortant d'une crise (4); amélioration, grâce à des mesures de renforcement des capacités et à l'information sur les risques, de l'état de préparation des pays face aux risques environnementaux graves créés par les situations d'urgence, et atténuation de ces risques (6); réduction des risques d'accident industriel par le renforcement des moyens de préparation aux niveaux national et local, y compris par des moyens législatifs (6);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : création d'un réseau d'experts du PNUE et d'institutions partenaires et formation des membres de ce réseau afin qu'ils participent à des missions d'intervention d'urgence et à des évaluations environnementales et qu'ils offrent une assistance technique en temps réel aux pays touchés par une crise (1);
 - iii) Projets opérationnels : appui à des projets de remise en état et de gestion de l'écosystème dans des sites endommagés par un conflit ou par une catastrophe (4); appui à des projets de dépollution de l'environnement dans des sites contaminés par des

substances ou des déchets dangereux à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe (4); conduite de missions d'évaluation environnementale sur le terrain afin de recenser les risques environnementaux pouvant avoir des conséquences sur la santé, les moyens de subsistance et la sécurité de la population, et prise en compte des besoins écologiques dans les plans et appels nationaux en faveur du relèvement ainsi que dans les activités de relèvement menées par l'ONU dans les pays sortant d'une crise (4); appui aux politiques et mise en place de projets pilotes dans les pays exposés, pour encourager l'application de mesures concrètes de réduction des risques de catastrophe naturelle ou anthropique (5); application, à titre expérimental, de directives axées sur la viabilité en matière de bâtiment et de travaux publics, moyens de contribuer à l'exploitation rationnelle des ressources des pays touchés par une crise (4).

Tableau 14.18

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	756,8	420,3	3	2
Autres objets de dépense	92,7	98,0	–	–
Total partiel	849,5	518,3	3	2
Fonds extrabudgétaires	–	47 068,0	–	36
Total	849,5	47 586,3	3	38

- 14.64 Dans le cadre de la restructuration du programme 11 (Environnement) pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé de transférer plusieurs postes à d'autres sous-programmes, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 14.65 Les ressources demandées (420 300 dollars), en baisse de 336 500 dollars, serviront à financer deux postes (1 P-4 et 1 poste d'agent local). La réduction du montant demandé s'explique par le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 1. Les ressources demandées pour les autres objets de dépenses (98 000 dollars), en hausse de 5 300 dollars, couvriront les services de consultants et d'experts, les frais de voyage, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement.
- 14.66 Les ressources extrabudgétaires (47 068 000 dollars), qui seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (10 087 000 dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale (15 millions de dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (17 981 000 dollars) et des contributions de contrepartie (4 millions de dollars) et qui serviront à financer 36 postes (2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 1 P-2 et 19 postes d'agent local) contribueront à l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.63 ci-dessus.

Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 979 300 dollars

- 14.67 La Division de la mise en œuvre des politiques environnementales est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Étant donné son caractère interdisciplinaire, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite pour le sous-programme 3 du programme 11 dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 14.68 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, on s'efforcera, dans l'exécution de ce sous-programme, de mettre en évidence l'interaction entre l'activité humaine et les écosystèmes et de promouvoir l'adoption d'une approche intersectorielle et intégrée de la gestion des écosystèmes dans la planification et dans les plans-cadre d'aide au développement aux échelons régional et national. On s'attachera à promouvoir l'évaluation intégrée, l'élaboration de politiques intersectorielles, la création de mécanismes de financement novateurs et la participation aux prises de décisions, afin de réduire le plus possible les effets de l'activité humaine sur les écosystèmes et le déclin des services écosystémiques, l'accent étant mis principalement sur l'eau douce et sur les systèmes terrestres, côtiers et marins. On se fondera à cette fin sur les programmes existants du PNUE, notamment le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, le programme de gestion intégrée des ressources en eau douce, le programme des mers régionales et le programme relatif aux écosystèmes terrestres, ainsi que sur la stratégie de suivi de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et sur des notions comme l'économie des services écosystémiques.

Tableau 14.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les pays utilisent l'approche écosystémique pour améliorer la condition humaine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de développement et de planification

a) Augmentation du nombre de mécanismes nationaux de planification du développement dans lesquels les services écosystémiques sont considérés comme une composante du développement

*Mesure des résultats
(nombre d'outils nationaux de planification tenant compte de la relation entre les services écosystémiques et le développement)*

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 3
2010-2011 (objectif) : 10

b) Capacité des pays et des régions d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes

b) Augmentation du nombre de pays capables de déceler par une évaluation intégrée l'évolution des services écosystémiques

Mesure des résultats
(nombre de pays effectuant des évaluations de l'écosystème à l'aide des outils proposés par le PNUE)

2006-2007 : 19
2008-2009 (estimation) : 25
2010-2011 (objectif) : 31

c) Renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement et les moyens financiers qui y sont consacrés pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires

c) Augmentation des crédits consacrés aux services écosystémiques prioritaires dans les cadres budgétaires nationaux à moyen terme

Mesure des résultats
2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : non disponible
2010-2011 (objectif) : augmentation des crédits budgétaires consacrés aux services écosystémiques prioritaires dans 6 pays auxquels le PNUE apporte son concours

Facteurs extérieurs

- 14.69 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les pays s'engagent fermement, sur les plans politique et financier, à lutter contre le déclin des écosystèmes et des services écosystémiques, à titre de priorité nationale.

Produits

- 14.70 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : animation de discussions sur la gestion durable des ressources naturelles nationales et transfrontalières (6);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : application d'une stratégie de communication à l'échelle mondiale axée sur la promotion de l'exploitation durable des services écosystémiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement (1); exécution, dans des économies essentiellement agraires, de projets pilotes visant à évaluer les avantages et les inconvénients de la production alimentaire durable, afin de renforcer la résilience de l'écosystème et d'améliorer la production alimentaire (3);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : élaboration et mise à l'essai de méthodes de calcul des coûts et avantages sociaux et économiques de la modification des services écosystémiques causée par le changement d'affectation des terres, au niveau national et dans un contexte transfrontière (1); élaboration d'outils et de méthodes de calcul de la valeur des services écosystémiques et mise à l'essai et intégration de ces outils dans les mécanismes nationaux de comptabilité, de planification et de gestion (4); élaboration et mise à l'essai, dans des pays

- manquant d'eau, d'outils d'évaluation et de gestion de l'écosystème qui permettront d'assurer la viabilité des services de régulation et de purification de l'eau (1);
- iii) Promotion d'instruments juridiques : élaboration ou révision de politiques régionales et de législations relatives à la gestion de l'écosystème (3);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : renforcement de la collaboration mise en place avec les institutions financières internationales afin qu'elles tiennent compte des services écosystémiques dans leurs stratégies mondiales et par pays (6); prise en compte, dans la conception et l'exécution de projets, des résultats des études de l'impact de grands projets d'infrastructure et des grands projets agricoles sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes (3); élaboration de mécanismes intégrés de gestion du milieu marin et promotion des réseaux de zones marines protégées, en vue d'accroître la viabilité de la pêche et la stabilité des habitats côtiers et marins (4); renforcement des mécanismes de coopération intrarégionaux et intersectoriels aux fins de l'établissement de programmes communs de gestion de l'écosystème dans les zones montagneuses et forestières transfrontalières (3); institutionnalisation de mécanismes visant à renforcer la coordination intersectorielle et une participation multipartite à l'intégration de considérations relatives à l'écosystème dans les politiques nationales de développement (6); intégration dans les processus nationaux de démarches pilotes visant à assurer un accès équitable aux services écosystémiques et le partage équitable des bienfaits de ces services (3); appui technique aux États Membres aux fins du renforcement de l'interaction entre science et politiques en ce qui concerne la biodiversité et les services écosystémiques (3);
- ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement de la capacité des pays d'évaluer la biodiversité nécessaire au fonctionnement de l'écosystème et à sa résilience (6);
- iii) Projets opérationnels : exécution de projets pilotes de remise en état des écosystèmes terrestres afin de trouver un équilibre entre approvisionnement alimentaire, piégeage du carbone et production de bois d'œuvre et de bois de chauffage dans les écosystèmes gravement dégradés (2).

Tableau 14.20

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	–	1 892,5	–	7
Autres objets de dépense	–	86,8	–	–
Total partiel	–	1 979,3	–	7
Fonds extrabudgétaires	–	60 687,0	–	121
Total	–	62 666,3	–	128

- 14.71 Dans le cadre de la restructuration du programme 11 (Environnement) pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé de transférer des ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense au sous-programme 3, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 14.72 Le montant demandé (1 892 500 dollars) servira à financer sept postes (4 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, 2 d'agent des services généraux et 1 d'agent local) transférés d'autres sous-programmes, comme suit : a) 1 poste D-2 et 1 P-5 provenant du sous-programme 1; b) 1 P-5 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) provenant du sous-programme 5 et c) 1 P-3 et 1 poste d'agent local provenant du sous-programme 6. Il est proposé d'affecter ces sept postes comme suit : a) cinq (1 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 1 d'agent local) au siège du PNUE, à Nairobi et b) deux [2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au bureau du PNUE à New York. Il est prévu de financer les dépenses prévues au titre des autres objets de dépense (86 800 dollars) au moyen de ressources prévues à cette fin au titre des sous-programmes 1, 4, 5 et 6; il s'agit pour l'essentiel de couvrir les frais de voyage, le coût des services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement.
- 14.73 Les ressources extrabudgétaires contribueront à l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.70 ci-dessus. D'un montant total de 60 687 000 dollars, elles seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (33 987 000 dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale (2,5 millions de dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (21,2 millions de dollars) et des contributions de contrepartie (3 millions de dollars) et elles serviront à financer 121 postes (1 D-2, 4 D-1, 15 P-5, 20 P-4, 18 P-3, 6 P-2 et 57 d'agent local).

Sous-programme 4 **Gouvernance environnementale**

Ressources nécessaires : 3 499 800 dollars

- 14.74 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution du programme de travail se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 4 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 14.75 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, l'accent sera mis à nouveau sur l'appui à fournir au processus international de prise de décisions en matière de gouvernance environnementale, sachant que le Conseil d'administration et le Forum ministériel mondial pour l'environnement ont vocation à définir les objectifs mondiaux et à encourager la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. À cette fin, on surveillera en permanence l'état de l'environnement en réalisant des évaluations, afin de favoriser la prise de décisions reposant sur des données scientifiques fiables aux niveaux national et international. Aux niveaux mondial et interinstitutionnel, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à : poursuivre le travail de collaboration entrepris avec les organes directeurs et les secrétariats d'autres mécanismes intergouvernementaux en vue de renforcer les interactions positives entre le régime de protection de l'environnement et les réglementations de domaines connexes; aider les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à mettre en œuvre leurs programmes de travail respectifs, notamment en renforçant les synergies; donner des orientations générales au Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies et encourager les organismes des Nations Unies à mener des actions conjointes dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement. Aux niveaux régional et sous-régional, il s'agira d'apporter un soutien aux instances ministérielles et intergouvernementales régionales qui s'occupent des questions environnementales et de les aider à mettre en œuvre leurs programmes

d'action et à atteindre les objectifs et les cibles arrêtés au niveau international, y compris en appuyant les activités de développement et de mise en œuvre du droit international de l'environnement et des règles et normes en la matière. Au niveau national, le sous-programme participera au renforcement des capacités des pays, notamment en ce qui concerne les évaluations de l'environnement et la création et le développement des politiques, de la réglementation et des institutions nationales qui sous-tendent la gouvernance environnementale et le dispositif de gestion de l'environnement.

Tableau 14.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que la gouvernance environnementale soit renforcée aux niveaux national, régional et mondial compte tenu des priorités arrêtées en la matière

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Dans le respect du mandat de chaque organisme, création progressive de synergies par les organismes du système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent des accords multilatéraux sur l'environnement

a) i) Augmentation du nombre de politiques environnementales communes adoptées par le Conseil d'administration du PNUE et le Forum ministériel mondial pour l'environnement, les organes directeurs d'autres organismes des Nations Unies, les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement et leurs secrétariats

Mesure des résultats

(nombre de questions de politique environnementale visées par le PNUE qui sont traitées de façon complémentaire par d'autres organismes des Nations Unies et par les accords multilatéraux sur l'environnement)

2006-2007 : non disponible
 2008-2009 (estimation) : 6
 2010-2011 (objectif) : 8

ii) Augmentation du nombre de partenariats entre organismes et d'initiatives conjointes dans le domaine de l'environnement

Mesure des résultats

(nombre d'instruments décrivant en détail les rôles et responsabilités respectifs du PNUE et des autres organismes afin que les questions d'intérêt commun soient traitées de manière transversale et complémentaire)

2006-2007 : non disponible
 2008-2009 (estimation) : 25
 2010-2011 (objectif) : 30

iii) Augmentation du nombre de questions liées à l'environnement examinées par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement

Mesure des résultats

(nombre de questions liées à l'environnement examinées par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement et de décisions prises par ces organes en faveur d'actions communes proposées par le PNUE, et de mesures d'exécution prises par les organismes des Nations Unies)

2006-2007 : 4

2008-2009 (estimation) : 6

2010-2011 (objectif) : 8

iv) Augmentation du nombre d'activités coordonnées entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE, sous les auspices de ce dernier

Mesure des résultats

2006-2007 : 15 activités et projets communs

2008-2009 (estimation) : 20 activités et projets communs

2010-2011 (objectif) : 25 activités et projets communs

b) Renforcement de la législation et des institutions des États, afin qu'ils soient mieux à même d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs prioritaires dans le domaine de l'environnement

b) i) Augmentation du nombre d'États prenant des initiatives pour renforcer leur législation et leurs institutions afin d'atteindre les objectifs arrêtés par les conférences et réunions au sommet des Nations Unies et les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement

Mesure des résultats

(nombre de politiques et de projets de loi arrêtés par des gouvernements avec l'appui du PNUE)

2006-2007 : 8

2008-2009 (estimation) : 12

2010-2011 (objectif) : 16

ii) Augmentation du nombre d'organisations internationales qui tiennent compte des orientations générales du PNUE dans le domaine de l'environnement, notamment des

principes du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : application des orientations générales du PNUE par 10 organisations internationales (sous-régionales, régionales ou mondiales) visées par PNUE

2010-2011 (objectif) : application des orientations générales du PNUE par 15 organisations internationales (sous-régionales, régionales ou mondiales) visées par le PNUE

c) Intégration croissante de la dimension écologique dans la mise en œuvre des activités nationales de développement et dans les mécanismes de programmation conjointe par pays

c) i) Augmentation du nombre de politiques nationales de développement et d'autres instruments nationaux prenant en compte la dimension écologique du développement durable

Mesure des résultats

(nombre de pays sollicitant l'aide du PNUE pour élaborer des plans et stratégies nationaux de développement qui intègrent la dimension écologique)

2006-2007 : 7

2008-2009 (estimation) : 18

2010-2011 (objectif) : 25

ii) Augmentation des renvois aux évaluations nationales et infranationales de l'environnement réalisées avec le concours du PNUE dans les plans de développement pertinents, notamment les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Mesure des résultats

(pourcentage de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui mentionnent les évaluations nationales réalisées avec le concours du PNUE)

2006-2007 : 23

2008-2009 (estimation) : 36

2010-2011 (objectif) : 52

iii) Dans les pays où le PNUE est intervenu, augmentation du pourcentage des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui font de la protection de l'environnement une composante essentielle

Mesure des résultats

(dans les pays où le PNUE est intervenu, nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui tiennent compte de la question de l'environnement)

2006-2007 : 21

2008-2009 (estimation) : 36

2010-2011 (objectif) : 52

iv) Dans les pays visés par le PNUE, augmentation du nombre de mécanismes visant à concilier des intérêts contradictoires concernant des ressources naturelles partagées et résoudre les problèmes environnementaux transfrontières

Mesure des résultats

(nombre de concertations intersectorielles organisées par le PNUE sur la conciliation d'intérêts contradictoires concernant les ressources naturelles)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 2

2010-2011 (objectif) : 4

d) Meilleur accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions

d) i) Toutes les évaluations de l'environnement effectuées sous la direction ou avec l'appui du PNUE ont fait l'objet d'un examen par les pairs associant plusieurs parties prenantes extérieures et contiennent un résumé à l'intention des décideurs.

Mesure des résultats

(pourcentage des évaluations de l'environnement intégrées qui ont fait l'objet d'un examen par les pairs associant plusieurs parties prenantes extérieures)

2006-2007 : 80 %

2008-2009 (estimation) : 85 %

2010-2011 (objectif) : 90 %

ii) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements des évaluations de l'environnement effectuées sous la direction ou avec l'appui du PNUE et publiées sur son site Web

*Mesure des résultats
(nombre de consultations et de
téléchargements, par des utilisateurs
extérieurs au PNUE, des évaluations de
l'environnement publiées sur le site Web du
PNUE)*

2006-2007 : 120 000

2008-2009 (estimation) : 135 000

2010-2011 (objectif) : 150 000

Facteurs externes

- 14.76 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les conclusions des débats sur la gouvernance environnementale internationale tenus par l'Assemblée générale dans le cadre du suivi du Document final du Sommet mondial de 2005 vont dans le sens des mesures proposées par le PNUE en matière de gouvernance environnementale; et les débats de politique générale des gouvernements et des organisations compétentes aux niveaux national, sous-régional et mondial se traduisent par un appui aux mécanismes de gouvernance environnementale et à l'action du PNUE; b) les gouvernements et les institutions partenaires se montrent disposés à communiquer des données et des informations sur l'environnement et à participer aux évaluations de l'environnement et autres mécanismes pertinents mis en place par le PNUE.

Produits

- 14.77 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : appui à l'échange et à l'élaboration de politiques et à la définition de priorités par les pays au moyen de réunions ministérielles régionales et d'autres réunions sur l'environnement (4); appui à l'organisation de réunions intersectorielles et intergouvernementales afin de favoriser le dialogue entre les grands groupes et entre les divers secteurs des gouvernements sur les nouveaux problèmes liés à l'environnement (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : définition et prise en compte systématique des priorités des accords multilatéraux sur l'environnement, afin d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies (6); examen dans d'autres instances intergouvernementales des orientations générales visant à guider l'action et à améliorer la coordination sur les questions retenues par le Conseil d'administration (4); prise en compte par les organismes des Nations Unies et les organes interinstitutions de l'ONU des orientations générales fournies par le Conseil d'administration du PNUE et des conclusions des grandes évaluations de l'environnement menées au niveau international dans la conception et l'exécution des actions qu'ils mènent dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement, du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe des Nations Unies pour le développement (3);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : établissement de liens plus stratégiques entre les réseaux scientifiques pluridisciplinaires et les responsables politiques et les spécialistes du développement, afin que les activités de développement tiennent compte de considérations écologiques (5);

- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications isolées : identification par le Conseil d'administration des nouveaux problèmes de portée internationale liés à l'environnement ainsi que des lacunes des régimes de protection de l'environnement, sur la base d'évaluations et de données d'analyse (4); production et communication d'évaluations mondiales, régionales, sous-régionales et thématiques de l'environnement et de prévisions, de rapports sur les indicateurs et d'alertes, et utilisation de ces éléments par les responsables politiques et les parties prenantes dans la prise de décisions aux niveaux national et international (15);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : renforcement de la capacité des équipes de pays des Nations Unies à prendre en compte l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les autres mécanismes de planification nationaux, en leur communiquant des informations et des données sur l'environnement (20); renforcement de la capacité législative et judiciaire des pays à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière d'environnement, en leur fournissant des outils à cette fin (3); pleine prise en compte de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (5); prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et sectoriels de planification du développement (8); élaboration d'instruments juridiques et politiques et utilisation de ces instruments pour créer des synergies entre les sphères nationale et internationale et pour atteindre les objectifs de développement (6); renforcement des mécanismes institutionnels régionaux et sous-régionaux chargés de gérer les intérêts communs dans les ressources naturelles partagées et les problèmes environnementaux transfrontières, conformément aux priorités et aux stratégies définies par les instances et organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux compétents ou par les pays concernés (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement de la capacité des représentants des États et des autres parties prenantes à prendre une part active aux négociations multilatérales sur l'environnement (3); démonstration de l'utilité pour les administrations et les institutions partenaires de disposer de capacités de surveillance de l'environnement, d'évaluation et d'alerte rapide pour faciliter la prise de décisions au niveau national (10); renforcement du droit national et international de l'environnement et des institutions nationales et internationales de protection de l'environnement par la mise en œuvre du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (2);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services administratifs et services de gestion : fourniture d'un appui aux accords multilatéraux sur l'environnement et à leurs secrétariats et prise en compte de leurs besoins au moyen de mécanismes de coopération perfectionnés (1).

Tableau 14.22

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 405,1	3 286,1	11	10
Autres objets de dépense	252,4	213,7	–	–
Total partiel	3 657,5	3 499,8	11	10
Fonds extrabudgétaires	–	77 063,0	–	124
Total	3 657,5	80 562,8	11	134

- 14.78 Dans le cadre de la restructuration du programme 11 (Environnement) pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé que plusieurs postes provenant d'autres sous-programmes soient transférés au sous-programme 4 et que des ressources non affectées à des postes soient transférées du sous-programme 4 vers d'autres sous programmes, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 14.79 Le montant demandé au titre des postes (3 286 100 dollars), en baisse de 119 000 dollars, servira à financer 10 postes (7 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'agent local), qui seront répartis entre les bureaux du PNUE à Nairobi (2 D-2, 1 P-5 et 1 agent local), à New York (1 P-4 et 1 P-3) et à Genève [1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. La diminution s'explique par les changements intervenus dans le nombre et le niveau des postes, en particulier par le transfert d'un poste D-2 du sous-programme 2 et le transfert d'un poste P-5 et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 3. Le montant demandé pour les autres objets de dépense (213 700 dollars), en baisse nette de 38 700 dollars, servira essentiellement à couvrir d'autres dépenses de personnel, les services de consultants, les frais de voyage, des services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement. La diminution nette s'explique principalement par la baisse du montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires pour le bureau du PNUE à New York et des frais généraux de fonctionnement des bureaux du PNUE à Nairobi, New York et Genève, ainsi que par des transferts au sous-programme 3; elle est compensée par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages et des services contractuels.
- 14.80 Les ressources extrabudgétaires (77 063 000 dollars), qui seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (40 229 000 dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale (2 5 millions de dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (25 334 000 dollars) et des contributions de contrepartie (9 millions de dollars) et qui serviront à financer 124 postes (1 D-2, 9 D-1, 17 P-5, 22 P-4, 14 P-3, 9 P-2 et 52 postes d'agent local), contribueront à l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.77 ci-dessus.

Sous-programme 5 Substances nocives et déchets dangereux

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 450 500 dollars

- 14.81 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution du programme de travail se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 5 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 14.82 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la composante environnement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques seront poursuivis. On fournira aux gouvernements et aux autres parties prenantes des conseils et des orientations basés sur des données scientifiques concernant l'évaluation et la gestion des risques et on s'emploiera à faire mieux comprendre les conséquences dommageables que peuvent avoir les substances chimiques et les déchets dangereux. On aidera les pays à renforcer leur capacité à gérer de manière rationnelle les substances chimiques et les déchets dangereux en fonction de leur cycle de vie, notamment en les aidant à renforcer leur législation et leur réglementation et à appliquer des pratiques et des systèmes de gestion confirmés. On s'emploiera également à promouvoir et à faciliter l'accès du public aux données et à l'information sur les substances chimiques et les déchets dangereux, en particulier sur leurs effets sur la santé et sur l'environnement. Une autre activité consistera à accompagner l'élaboration et l'évolution des régimes internationaux de gestion des produits chimiques, notamment en aidant les pays à s'acquitter des obligations mises à leur charge par les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux et en appuyant les mécanismes mondiaux chargés d'étudier les problèmes émergents posés par les substances chimiques et les déchets dangereux.

Tableau 14.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire les effets des substances nocives et des déchets dangereux sur l'homme et sur l'environnement

Réalisations escomptées

a) Augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays et de parties prenantes qui progressent sur la voie d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et qui, notamment, ont identifié leurs besoins en matière de renforcement des infrastructures

Mesure des résultats

(nombre de pays et d'organismes du secteur privé ayant fait savoir, au moyen du mécanisme de compte rendu de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qu'ils avaient renforcé

leurs politiques et amélioré leurs pratiques en matière de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux ou renforcé les infrastructures nécessaires à cette gestion)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 70

2010-2011 (objectif) : 100

ii) Augmentation du nombre de projets émanant de pays ou d'autres parties prenantes retenus dans le cadre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et dont les activités seront financées dans ce cadre

Mesure des résultats i)

2006-2007: 40

2008-2009 (estimation) : 75

2010-2011 (objectif) : 100

Mesure des résultats ii)

(montant des fonds affectés aux projets approuvés dans le cadre du Programme de démarrage rapide)

2006-2007 : 6 millions de dollars

2008-2009 (estimation) : 18 millions de dollars

2010-2011 (objectif) : 30 millions de dollars

iii) Augmentation du nombre de réseaux sous-régionaux, régionaux et mondiaux (réunissant les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes) créés pour favoriser la bonne gestion des produits chimiques et des déchets dangereux et bénéficiant du soutien du PNUE

Mesure des résultats i)

2006-2007 : 11

2008-2009 (estimation) : 13

2010-2011 (objectif) : 15

Mesure des résultats ii)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 : les réseaux bénéficiant de l'appui du PNUE comptent 200 pays et organismes du secteur privé;

2010-2011 (objectif) : les réseaux bénéficiant de l'appui du PNUE comptent 250 pays et organismes du secteur privé

iv) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des incitations et des politiques commerciales pour encourager des méthodes et une production plus écologiques et réduire ainsi les rejets de produits chimiques nocifs et de déchets dangereux et l'exposition à ces substances

Mesure des résultats

2006-2007 : 24 pays ont adopté des mesures d'incitation et des politiques pertinentes;
2008-2009: 33 pays ont adopté des mesures d'incitation et des politiques pertinentes;
2010-2011 (objectif) : 43 pays ont adopté des mesures d'incitation et des politiques pertinentes;

b) Fourniture de services consultatifs internationaux et de conseils techniques cohérents aux États et aux autres parties prenantes afin qu'ils adoptent des modes de gestion plus écologique des produits chimiques nocifs et des déchets dangereux, notamment en améliorant leurs techniques et leurs pratiques

b) Augmentation du nombre d'États et d'autres parties prenantes qui suivent les directives du PNUE et ses conseils pratiques et techniques concernant l'évaluation, la gestion et le remplacement des produits chimiques nocifs et la gestion des déchets dangereux

Mesure des résultats i)

(nombre d'États et d'autres parties prenantes suivant les conseils et les directives du PNUE)

2006-2007 : 30
2008-2009 (estimation) : 50
2010-2011 (objectif) : 80

Mesure des résultats ii)

2006-2007 : 5 directives
2008-2009 (estimation) : 8 directives
2010-2011 (objectif) : 12 directives

c) Élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales qui incombent aux États

c) i) Augmentation du nombre de produits chimiques constituant un problème mondial dont le cas est examiné au niveau international

Mesure des résultats

(nombre de substances dangereuses supplémentaires dont est saisie la communauté internationale)

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 12
2010-2011 (objectif) : 3

ii) Augmentation du nombre de pays qui se sont dotés de politiques et de systèmes de contrôle pour honorer leurs obligations internationales concernant les produits chimiques et les déchets dangereux

*Mesure des résultats
(nombre d'instruments internationaux et de
cadres volontaires relatifs aux substances
chimiques et aux déchets dangereux élaborés
avec l'appui du PNUE)*

2006-2007 : 6
2008-2009 (estimation) : 7
2010-2011 (objectif) : 8

*Mesure des résultats
(nombre d'États ayant ratifié, accepté,
approuvé ou adopté les instruments
internationaux pertinents ou y ayant adhéré)*

2006-2007 : 881
2008-2009 (estimation) : 915
2010-2011 (objectif) : 936

*Mesure des résultats
(nombre d'États ayant déclaré avoir
progressé dans l'application des instruments
internationaux pertinents avec l'appui du
PNUE)*

2006-2007 : 327
2008-2009 (estimation) : 428
2010-2011 (objectif) : 498

iii) Augmentation du nombre de mesures
mises en place pour renforcer les synergies
entre les divers accords multilatéraux sur
l'environnement concernant les produits
chimiques et les déchets

*Mesure des résultats
(nombre d'activités menées avec l'aide du
PNUE pour promouvoir les synergies dans
l'application des accords multilatéraux sur
l'environnement aux niveaux national et
régional)*

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 70
2010-2011 (objectif) : 100

Facteurs externes

- 14.83 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays appuient politiquement et financièrement l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques; b) les bailleurs de fonds allouent des ressources au Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; et c) les accords multilatéraux sur l'environnement reçoivent l'appui financier voulu et coopèrent entre eux et avec les parties prenantes concernées pour créer des synergies entre leurs démarches respectives au service de la sécurité des substances chimiques.

Produits

14.84 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : élaboration d'un cadre international d'action visant à réduire au minimum l'accès au mercure et son utilisation (3); le mécanisme de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques bénéficie de services de secrétariat appropriés et d'un soutien adéquat à l'administration du Programme de démarrage rapide et aux réseaux régionaux (6);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : évaluations mondiales des politiques et des tendances relatives aux substances nocives et aux déchets dangereux afin d'informer les responsables politiques des risques et des bénéfices que peuvent présenter pour la santé et l'environnement l'utilisation de produits chimiques et la production de déchets (1); identification des moyens de gérer et de résoudre les problèmes multinationaux, régionaux ou mondiaux posés par les produits chimiques et les déchets et les problèmes connexes (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : élaboration et mise à l'essai d'outils et de méthodes de suivi, d'évaluation et de communication des progrès accomplis dans la gestion rationnelle des substances nocives et des déchets dangereux en fonction de leur cycle de vie (1);
 - iii) Supports techniques : création d'un réseau combiné d'information technologique et d'alerte rapide sur des questions spécifiques et des problèmes émergents, et utilisation de ce réseau par les pays dans la surveillance des produits chimiques et des déchets constituant un problème mondial (4); élaboration et diffusion d'outils de communication et d'information destinés à mieux faire connaître les risques que font peser les substances nocives et les substances dangereuses sur la santé et sur l'environnement et à susciter des réponses concrètes (5); adaptation des méthodes d'évaluation des risques chimiques au contexte environnemental et socioéconomique des pays (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : élaboration, en concertation avec d'autres organisations intergouvernementales, de directives scientifiques et techniques cohérentes sur la gestion des substances nocives tout au long de leur cycle de vie et mise à l'essai de ces directives (2); mise à l'essai, dans le cadre de projets pilotes, de directives et d'instruments financiers visant à faciliter la prise en compte systématique de la gestion des substances nocives et des déchets dangereux dans les politiques de développement (10); exécution de programmes et réalisation d'inventaires nationaux aux fins de l'évaluation et de la gestion des substances nocives et des déchets dangereux (7); contrôle strict des rejets de substances nocives qui sont un sujet de préoccupation mondiale dans les fleuves transfrontaliers, le milieu marin et la couche d'ozone (2); sensibilisation des petites et moyennes entreprises, au moyen de partenariats avec des associations professionnelles et des associations de branche, afin d'améliorer la gestion des substances nocives, des produits chimiques et des déchets dangereux (3); mise à l'essai d'outils techniques, de méthodes et de cadres stratégiques pour une production et une utilisation rationnelles des pesticides et des substances chimiques industrielles (3); mise à l'essai et transfert d'outils et de méthodes de suivi et de surveillance des

substances chimiques et des déchets visés par les accords multilatéraux sur l'environnement (2);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : création de réseaux d'information nationaux et régionaux et démonstration de leur aptitude à promouvoir des actions concrètes au niveau régional sur les problèmes prioritaires posés par les substances chimiques (3); établissement de partenariats entre organisations et organes régionaux et internationaux de contrôle et démonstration de leur utilité dans la lutte au niveau national contre les infractions au droit de l'environnement impliquant des substances chimiques surveillées (4).

Tableau 14.24

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	897,8	420,3	3	2
Autres objets de dépense	45,2	30,2	–	–
Total partiel	943,0	450,5	3	2
Fonds extrabudgétaires	–	55 651,0	–	60
Total	943,0	56 101,5	3	62

- 14.85 Dans le cadre de la restructuration du programme 11 (Environnement) pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé que plusieurs postes provenant d'autres sous-programmes soient transférés au sous-programme 5 et que des ressources non affectées à des postes soient transférées du sous-programme 5 à d'autres sous-programmes, avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 14.86 Le montant demandé au titre des postes (420 300 dollars), en baisse de 477 500 dollars, servira à financer deux postes (un poste d'administrateur et un poste d'agent local). La diminution est liée au transfert d'un poste D-2 au sous-programme 4 (Gouvernance environnementale).
- 14.87 Le montant demandé pour les autres objets de dépense (30 200 dollars), en baisse nette de 15 000 dollars, servira principalement à couvrir les frais de voyage, des services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement. La diminution du montant nécessaire s'explique par le transfert de ressources non affectées à des postes au sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes).
- 14.88 Les ressources extrabudgétaires (55 651 000 dollars), qui seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (17 985 000 dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale (10 millions de dollars) et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (27 666 000 dollars) et qui serviront à financer 60 postes (1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 5 P-2 et 31 postes d'agent local), contribueront à l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.84 ci-dessus.

Sous-programme 6 Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 440 400 dollars

- 14.89 La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 14.90 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, dans le cadre du sous-programme, le PNUE promouvra et appuiera une production plus respectueuse de l'environnement et aidera ainsi les pouvoirs publics et le secteur privé à améliorer leurs capacités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des lois et des méthodes de gestion qui favorisent des modes de production de biens et de services plus économiques et plus écologiques, en s'intéressant particulièrement au cycle de vie des produits. Il encouragera également les secteurs public et privé à investir dans les technologies respectueuses de l'environnement et la gestion intégrée des déchets en diffusant des informations fiables et en démontrant les avantages des méthodes de production industrielle économes en ressources, propres et sûres sur les plans écologique, économique et social. On assistera également durant l'exercice biennal à une intensification des efforts visant à promouvoir des modes de consommation viables, notamment au moyen d'activités de communication et de sensibilisation stratégiques visant à influencer les choix des consommateurs et à informer les autres acteurs du marché. En outre, le PNUE conseillera les autorités en vue de promouvoir l'achat de produits écologiquement viables.

Tableau 14.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les ressources naturelles soient produites, traitées et consommées de manière plus viable écologiquement

Réalisations escomptées

a) Utilisation plus efficace des ressources et diminution de la pollution tout au long du cycle de vie des produits et de la chaîne d'approvisionnement

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de gouvernements et d'entreprises adoptant des politiques, des instruments économiques et des mesures en faveur d'une utilisation efficiente des ressources et de modes de production viables

*Mesure des résultats i)
(nombre de gouvernements ayant adopté des politiques, des règles ou des instruments économiques qui favorisent l'utilisation efficiente des ressources ou des modes de consommation et de production viables)*

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 20
2010-2011 (objectif) : 40

Mesure des résultats ii)

(nombre d'entreprises ayant adopté des modes de gestion permettant une utilisation efficiente des ressources)

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 100
2010-2011 (objectif) : 300

b) Croissance des investissements dans des méthodes de production industrielle efficaces, sûres et propres, au moyen d'orientations publiques et d'initiatives privées

b) Augmentation du nombre de gouvernements et d'entreprises choisissant les écotecnologies et les pratiques de gestion, technologies et méthodes de production qui permettent une utilisation plus efficace des ressources, notamment pour la gestion intégrée des déchets

Mesure des résultats

(nombre de gouvernements ayant fait des investissements et adopté des technologies en vue de favoriser l'utilisation efficiente des ressources ou des modes de consommation et de production viables)

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 20
2010-2011 (objectif) : 50

Mesure des résultats

(nombre de grandes entreprises ayant fait des investissements et adopté des technologies en vue de favoriser l'utilisation efficiente des ressources ou des modes de consommation et de production viables)

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 25 grandes
2010-2011 (objectif) : 100

Mesure des résultats

(nombre de centres nationaux pour une production propre ayant ajouté l'étude de la viabilité d'une utilisation efficiente des ressources ou des modes de consommation et de production écologiquement viables à leur portefeuille d'activités et de services consultatifs)

2006-2007 : non disponible
2008-2009 (estimation) : 10
2010-2011 (objectif) : 25

c) Préférence des consommateurs pour des produits plus écologiques dont la production exige moins de ressources

c) Renforcement des moyens d'information et de décision fondés sur des données scientifiques solides et permettant aux consommateurs de choisir des produits écologiquement viables

Mesure des résultats

(nombre de gouvernements ayant adopté des règles, des instruments économiques ou des mesures volontaires visant à influencer les achats des consommateurs)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 15

2010-2011 (objectif) : 30

Mesure des résultats

(nombre d'entreprises ayant adopté des règles, des instruments économiques ou des mesures volontaires visant à influencer les achats des consommateurs)

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 50

2010-2011 (objectif) : 150

Facteurs externes

- 14.91 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition que la situation du marché, les choix des consommateurs et les avancées technologiques encouragent fortement les modes de consommation et de production viables.

Produits

- 14.92 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : renforcement de l'application expérimentale, dans le cadre du Processus de Marrakech, d'orientations publiques et de modes de gestion privés favorisant une utilisation efficiente des ressources dans des domaines clefs aux niveaux régional et national, et élaboration d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (7);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : mise au point et réalisation d'évaluations scientifiques fiables de l'utilisation des ressources au cours des cycles de vie de produits en vue de dissocier la dégradation de l'environnement de la production et de la consommation de biens et de services (3); réalisation d'évaluations intégrées des politiques, d'analyses coûts-avantages et d'études de cas portant sur les avancées économiques, écologiques et sociales découlant de l'application de politiques en faveur de l'utilisation efficiente des ressources et des modes de consommation et de production durables, et diffusion de leurs résultats auprès des instances économiques et commerciales mondiales et

- régionales et des dirigeants nationaux des pays en voie d'industrialisation rapide, en décollage économique et tributaires de ressources naturelles (5);
- ii) Séminaires à l'intention des usagers externes : renforcement ou création de partenariats multipartites mondiaux sur le bâtiment, les transports, les mines, la production alimentaire, la gestion de l'eau ou le tourisme, en vue de faire la démonstration d'investissements et de modes de gestion favorisant l'utilisation efficiente des ressources (8);
 - iii) Manifestations spéciales : encouragement des changements de comportement s'agissant de l'achat de produits économes en ressources et plus durables, au moyen de campagnes de sensibilisation, de partenariats et de prix internationaux (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : élaboration et mise en œuvre de plans d'action pour parvenir à la neutralité climatique grâce à la modification des méthodes d'achat, des modes de gestion des bâtiments et des installations et des habitudes de travail, dans les organismes des Nations Unies et d'autres institutions publiques (8); recherche et mise à profit de perspectives d'investissement aux fins de l'introduction, du développement, du transfert et de l'application de technologies économes en ressources et respectueuses de l'environnement (4); élaboration et mise en œuvre de règles, d'incitations économiques et de mesures volontaires en faveur des technologies respectueuses de l'environnement et de l'utilisation efficiente des ressources dans la production d'aliments et d'articles manufacturés (8); établissement et démonstration par les autorités publiques de règles, de procédures de marchés publics ou d'instruments économiques faisant apparaître les coûts en termes de ressources et d'environnement dans le prix à la consommation des biens et services (5); intégration de l'utilisation efficiente des ressources et de modes de production moins polluants et plus sûrs dans la planification du développement et les programmes économiques nationaux au moyen de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de plans d'action nationaux pour une consommation et une production durables (5); évaluation des pénuries créées par les flux de ressources non durables et des incidences graves de ces flux sur l'environnement, et application des conclusions dans la conception des politiques et des modes de gestion (4); recensement et application des outils élaborés et des pratiques exemplaires, notamment en matière de gestion de l'eau et des déchets aux fins de l'urbanisation durable (8);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : élaboration et démonstration d'une étude de viabilité de l'utilisation efficiente des ressources, en termes d'économies, de gains de compétitivité et de nouveaux débouchés, dans les domaines du bâtiment, de l'énergie et de la gestion de l'eau et des déchets, à l'intention des dirigeants des secteurs public et privé (8); renforcement de la capacité des centres nationaux pour une production propre et des organismes de développement d'appuyer la définition d'objectifs en matière d'environnement et d'aider les gouvernements et les entreprises à faire des investissements favorisant l'utilisation efficiente des ressources (6); réalisation d'analyses des politiques et des cycles de vie, ouverture de dialogues et activités de renforcement des capacités dans le but de promouvoir l'établissement de normes et la prise de mesures volontaires telles que l'établissement de rapports sur la viabilité à long terme, l'écoétiquetage et la certification des biens et services économes en ressources (5);
 - iii) Projets opérationnels : recensement et mise en œuvre expérimentale des pratiques exemplaires relatives à l'utilisation efficiente des ressources et à la réduction de la

pollution tout au long du cycle de vie des produits, en particulier dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'énergie dans la production d'articles alimentaires et manufacturés (4).

Tableau 14.26

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 158,7	384,6	7	3
Autres objets de dépense	81,1	55,8	–	–
Total partiel	1 239,8	440,4	7	3
Fonds extrabudgétaires	–	66 845,0	–	81
Total	1 239,8	67 285,4	7	84

- 14.93 Dans le cadre de la réorganisation du programme 11 (Environnement) pour la période 2010-2011, il est proposé de transférer vers d'autres sous-programmes, à compter du 1^{er} janvier 2010, des postes et des ressources non affectées à des postes relevant du présent sous-programme.
- 14.94 Le montant de 384 600 dollars, qui fait apparaître une diminution de 774 100 dollars, correspond au financement de trois postes existants (1 administrateur et 2 agents locaux). La diminution résulte des transferts de postes suivants : a) un poste P-4 au sous-programme 1 (Changements climatiques); b) un poste P-3 et un poste d'agent local au sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes); et c) un poste d'agent local au sous-programme 4 (Gouvernance environnementale).
- 14.95 Le montant de 55 800 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui fait apparaître une diminution de 25 300 dollars, correspond essentiellement aux dépenses prévues au titre des voyages, des services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement. La diminution est imputable au transfert de ressources non affectées à des postes vers les sous-programmes 2 (Catastrophes et conflits) et 3 (Gestion des écosystèmes).
- 14.96 Les ressources extrabudgétaires (66 845 000 dollars) seront financées au moyen du Fonds pour l'environnement (24 945 000 dollars), des fonds généraux d'affectation spéciale (2 000 000 dollars), des fonds d'affectation spéciale de coopération technique (19 900 000 dollars) et de contributions de contrepartie (20 000 000 dollars) et correspondent au coût de 81 postes (4 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 15 P-3, 5 P-2 et 31 agents locaux) qui contribueront à l'exécution des produits énoncés au paragraphe 14.92 ci-dessus.

Tableau 14.27

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

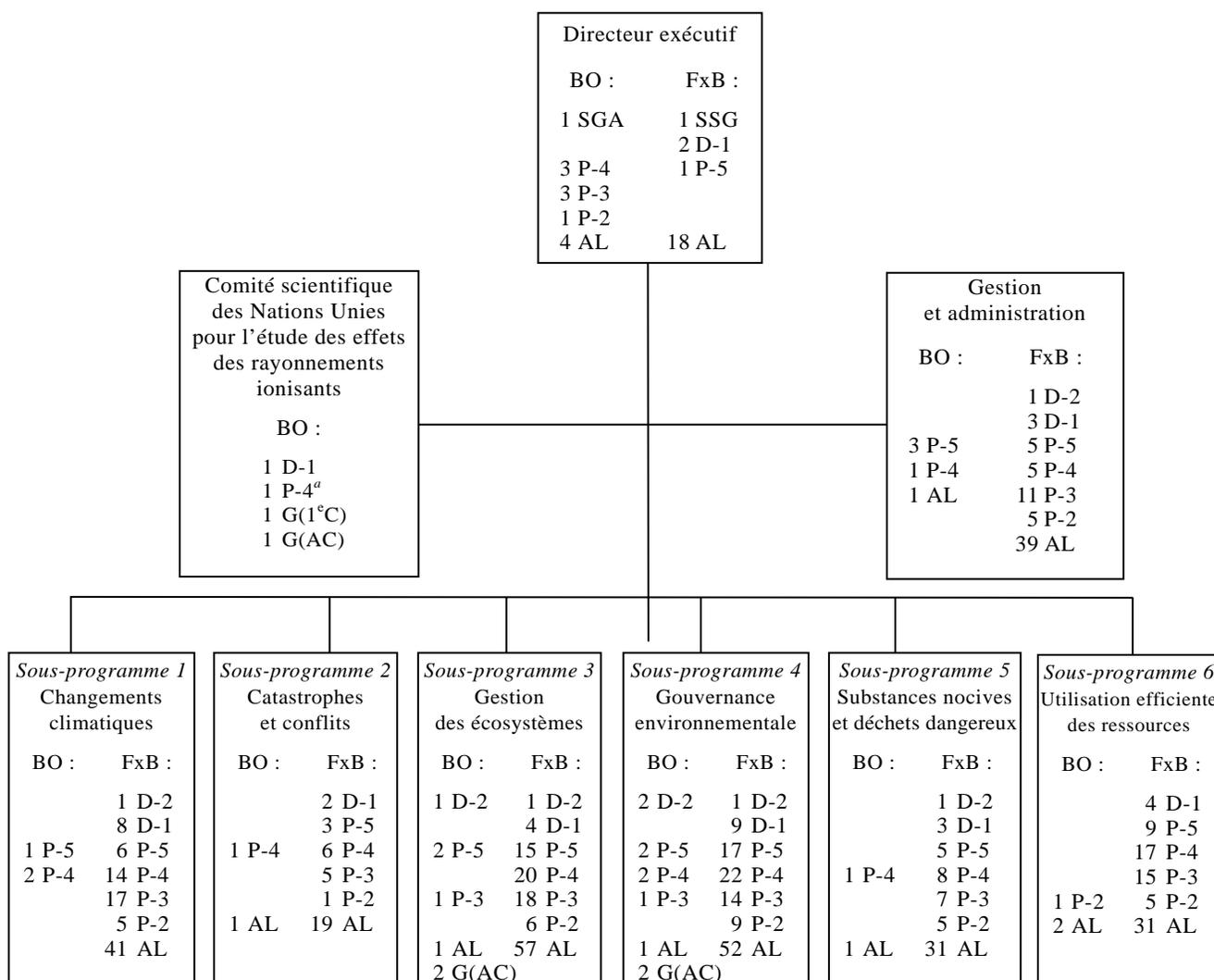
(A/62/7 et Corr.1)

Le Comité consultatif note que la majorité des publications en série ou isolées du PNUE sont en anglais. À sa demande, il a été informé que certaines étaient aussi publiées dans d'autres langues, selon le groupe d'utilisateurs visés. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de diffuser les publications et autres supports écrits dans d'autres langues notamment pour répondre aux besoins des publics cibles. Il attend avec intérêt de voir les progrès qui auront été faits sur ce plan à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.** (par. IV.36)

Le PNUE a mis au point des procédures selon lesquelles tout document imprimé doit être identifié comme étant lié au projet au titre duquel il a été établi. Les projets devant permettre l'exécution du programme de travail du PNUE seront élaborés au second semestre de 2009, après quoi les publics cibles seront identifiés et les publications établies dans les langues nécessaires.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; G : agent des services généraux; AC : autres classes; 1°C : 1^{re} classe; AL : agent local.

^a Nouveau poste.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

[Le PNUE estime qu'en raison de la réorganisation de son programme la quasi-totalité des produits de l'exercice 2008-2009 prévus au titre des six sous-programmes peuvent être considérés comme exécutés.]

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide			
14.43 a) i)	Rapports et notes sur l'état de l'environnement adressés aux instances intergouvernementales mondiales et régionales telles que l'Assemblée générale, les organes directeurs du PNUE, les négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement, les forums ministériels régionaux et le Groupe de la gestion de l'environnement, pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause	8	3 achevés, 5 en voie d'achèvement
14.43 a) ii)	Réunions de groupes de travail d'écologues dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme et de ses synergies en échangeant connaissances et avis techniques avec divers organismes de l'ONU et d'autres partenaires compétents	6	3 achevés, 3 en voie d'achèvement
14.43 a) ii)	Réunions de groupes de travail sur les données et l'information écologiques dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme et de ses synergies par l'échange de connaissances et d'avis techniques avec divers organismes de l'ONU et d'autres partenaires compétents	5	2 en voie d'achèvement, 3 dont l'exécution n'a pas commencé faute de ressources
14.43 a) ii)	Réunions de groupes d'écologues dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme quant à l'appui technologique et au renforcement des capacités et d'étoffer les synergies en échangeant connaissances et avis techniques avec d'autres organismes de l'ONU, des organes interinstitutions et d'autres partenaires compétents	2	1 achevé, 1 en voie d'achèvement
14.43 b) i)	Bilans annuels sous forme d'annuaires sur l'avenir de l'environnement mondial à l'intention des décideurs pour les informer des faits nouveaux, des questions naissantes et des indicateurs environnementaux	2	Dans le cadre de la réforme du PNUE, il a été décidé de ne préparer de publications que lorsque celles-ci seront jugées nécessaires pour exécuter un produit particulier prévu dans le programme de travail. C'est pourquoi les publications qui étaient indiquées comme étant en série pour l'exercice 2008-2009 ne le seront plus à compter de 2010-2011.
14.43 b) ii)	Rapports d'évaluation écologique sur la diversité biologique, les écosystèmes (sols, forêts, eaux douces, milieux côtier et marin) et les questions thématiques intersectorielles d'importance mondiale liées à	10	Activité ponctuelle

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	l'environnement et au bien-être humain, à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine		
Reporté [prévu au paragraphe 14.36 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Publications sur des évaluations inframondiales menées dans le cadre du processus de l'Avenir de l'environnement mondial et dans d'autres contextes, basées sur un ensemble à jour de données et d'informations scientifiques, et une interaction et un partenariat entre gouvernements, institutions scientifiques, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, par exemple Avenir de l'environnement en Afrique, Avenir de l'environnement mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les Andes, l'Amazone, etc.	10	1 achevé, 9 en voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.36 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Publications sur des évaluations thématiques, l'alerte rapide et les questions nouvelles, des indicateurs environnementaux et des atlas aux niveaux mondial et inframondial basées sur : i) un ensemble à jour de données et d'informations scientifiques; ii) les indications du Comité consultatif scientifique; et iii) une interaction et des partenariats entre gouvernements, institutions scientifiques, accords multilatéraux sur l'environnement, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, par exemple évaluations de l'eau douce, de l'environnement côtier et marin, des terres et des forêts, de la diversité biologique et des zones protégées (en étroite collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation, PNUE), évaluations polaires (en étroite collaboration avec le centre hébergeant la Base de données sur les ressources mondiales à Arendal) et évaluations de la vulnérabilité de l'environnement	6	En voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.36 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Rapports techniques issus de réunions organisées dans le cadre du processus de l'Avenir de l'environnement mondial aux niveaux mondial et inframondial; directives et manuels pour l'établissement du quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et la préparation des évaluations inframondiales dans le cadre de ce processus; et d'autres produits ciblés dont le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour la jeunesse	1	En voie d'achèvement
14.43 b) ii)	Rapports d'évaluation de l'environnement régional et sous-régional à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine	1	Activité ponctuelle
14.43 b) ii)	Rapports d'évaluation écologique sur les questions d'importance mondiale liées à l'environnement et au bien-être humain, à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine	2	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.43 b) ii)	Rapports d'évaluation de l'environnement régional et sous-régional à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine	10	Activité ponctuelle
14.43 b) iii)	Documents de diffusion et de communication des résultats d'évaluation de l'environnement à l'intention des décideurs pour les sensibiliser davantage aux questions environnementales	15	Activité ponctuelle
14.43 b) iii)	Directives, pratiques optimales, manuels, matériels didactiques et moyens de diffusion en matière de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information à l'intention des gouvernements et des institutions partenaires pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques dans ces domaines comme le prévoit le Plan stratégique de Bali	10	Activité ponctuelle
14.43 b) iv)	Activités mondiales et régionales de lancement et de diffusion de publications sur les résultats d'évaluations de l'environnement pour intensifier la sensibilisation aux questions intéressant l'environnement et sa gestion	15	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.36 b) iii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Lancement et diffusion de publications sur des évaluations mondiales et inframondiales, notamment les évaluations thématiques et intersectorielles, les évaluations portant sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4), l'avenir de l'environnement en Afrique et les perspectives établies pour des régions et des villes déterminées dans le cadre du processus GEO, l'alerte rapide et les questions nouvelles, les indicateurs et atlas environnementaux	1	En voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.36 b) iii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Plaquettes, brochures, fiches et affiches promotionnelles sur les évaluations mondiales et inframondiales, notamment les évaluations thématiques, intersectorielles et corrélatives, les évaluations portant sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4), l'avenir de l'environnement en Afrique et les perspectives établies pour des régions ou des villes déterminées dans le cadre du processus GEO, l'alerte rapide et les questions nouvelles, les indicateurs et atlas environnementaux	3	En voie d'achèvement
Ajouté à titre discrétionnaire	Directives à l'intention des gouvernements sur les approches écosystémiques de la gestion viable de l'environnement des terres arides	3	Activité ponctuelle
14.43 b) iii)	Moyens de diffusion et de communication de données et d'informations, d'applications et de réseaux environnementaux à l'intention des décideurs pour les sensibiliser davantage à l'utilité des applications et réseaux de données et d'informations sur l'environnement	6	Activité ponctuelle
14.43 b) vi)	Réseaux et alliances d'institutions mondiales, régionales, nationales et spécialisées pour renforcer l'infrastructure de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, d'évaluation, d'échange d'informations et de coopération Sud-Sud et Nord-Sud, ainsi que pour contribuer	10	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	à la viabilité institutionnelle et technique des initiatives de renforcement des capacités, comme le prévoit le Plan stratégique de Bali		
14.43 b) vi)	Consultations mondiales et sous-mondiales avec les décideurs, les experts et les partenaires pour déterminer la portée et les modalités d'un ensemble cohérent d'évaluations scientifiquement probantes correspondant à leurs besoins et conformes aux orientations fixées, ainsi que pour renforcer la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux processus d'évaluation élargis comme le prévoit le Plan stratégique de Bali	6	Activité ponctuelle
14.43 c) i)	Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, d'évaluation intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information comme le prévoit le Plan stratégique de Bali et pour favoriser la prestation cohérente des services de l'Organisations des Nations Unies au niveau des pays, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays (25 pays)	25	Activité ponctuelle
14.43 c) i)	Assistance technique fournie à la demande des gouvernements pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques dans l'examen de questions prioritaires sur le plan international telles la réduction des risques de catastrophe, la gestion et l'analyse de données relatives à la diversité biologique et la cartographie du plateau continental	10	Activité ponctuelle
14.43 c) ii)	Formation d'experts d'administrations publiques et d'institutions associées aux techniques de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information, pour renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques dans ces domaines comme le prévoit le Plan stratégique de Bali	30	Activité ponctuelle
14.43 c) iii)	Bourses fournies à des spécialistes et à des étudiants pour les mettre mieux à même de contribuer aux activités de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali	3	Activité ponctuelle
Total partiel		200	

Sous-programme 2. Droit et conventions relatifs à l'environnement

14.48 a) i)	Concours à la mise en œuvre effective des accords multilatéraux sur l'environnement par le service commun des réunions de la Conférence des Parties (5 services)	15	Activité ponctuelle
14.48 a) ii)	Rapports aux réunions intergouvernementales mondiales et régionales sur l'appui du PNUE aux processus des accords multilatéraux sur l'environnement (5 réunions)	5	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

A/62/6 (Sect. 14), paragraphe	Produit	Quantité	Explication
14.48 a) iii)	Réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner plus avant la mise en œuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI ^e siècle (Programme Montevideo III) en vue d'évaluer les questions existantes ou naissantes dans le domaine du droit de l'environnement et d'envisager des éléments éventuels de programme stratégique à long terme du PNUE pour le développement et l'examen du droit de l'environnement en 2011-2020 (Programme Montevideo IV)	1	Activité ponctuelle
14.48 a) iii)	Conférence internationale sur l'application des normes environnementales par les établissements militaires, à l'intention des responsables gouvernementaux (représentant les secteurs militaires et environnemental) des pays en développement et des pays développés et d'autres parties intéressées, pour examiner les problèmes écologiques liés à ces établissements et leur contribution à l'amélioration de l'environnement, en mettant un accent particulier sur leurs activités en temps de paix, ainsi que pour déterminer la voie à suivre pour l'application des normes environnementales	1	Activité ponctuelle
14.48 a) iii)	Réunions d'experts (responsables gouvernementaux, juges, procureurs, représentants d'organisations non gouvernementales et d'universités) pour le développement progressif du droit de l'environnement (y compris la mise au jour de lacunes et la formulation de recommandations pour actions programmatiques futures), en mettant l'accent sur : les questions de responsabilité, le respect des accords multilatéraux sur l'environnement, le règlement des différends et les questions connexes, les crimes écologiques et leur répression, l'interface entre les droits de l'homme et l'environnement et notamment le droit à l'environnement et le droit du public à l'information, la participation du public et le droit d'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement à l'échelle du globe	5	Activité ponctuelle
14.48 b) i)	<i>Environmental Law Bulletin</i>	4	La réforme du PNUE a débouché sur la décision de produire des publications uniquement lorsqu'il était établi que l'organisation en avait besoin pour exécuter un produit particulier du programme de travail. C'est pourquoi les publications considérées comme étant en série pour l'exercice 2008-2009 ne le seront plus à compter de l'exercice 2010-2011.
14.48 b) ii)	Rapports d'évaluation de pays sur l'application et l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne la réduction de sa dégradation	1	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.48 b) iii)	Rapports de recherche et mécanismes d'intervention à l'intention des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, des organes directeurs et des gouvernements pour favoriser l'intégration des questions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et des objectifs de ces accords dans les stratégies nationales de développement durable et d'élimination de la pauvreté, et le recours à l'évaluation économique et à des marchés de services écosystémiques favorables aux pauvres, ainsi qu'à d'autres moyens d'intégration	8	Activité ponctuelle
14.48 b) vi)	Soutien et appui à l'application efficace des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment par la fourniture d'une assistance pour la mise en œuvre de programmes de travail communs selon ces accords, de mémorandums d'accord et de décisions de diverses équipes spéciales et groupes de liaison relevant des conventions	2	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.61 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Publications et documents connexes pour mieux faire connaître le rôle du PNUE dans l'appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et l'importance d'un renforcement des synergies et des liens entre ces accords (utilisation de l'Internet pour promouvoir les meilleures pratiques électroniques, fiches)	1	Achévé
Reporté [prévu au paragraphe 14.41 b) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	(Droit) Rapports d'examen ou d'études : i) sur les enjeux environnementaux actuels et naissants dans le domaine du droit international de l'environnement, notamment en ce qui concerne les réponses à ces enjeux; ii) sur l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Stockholm de 1972, adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, et dans la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement; iii) sur le recours des États à des outils tels que l'écoétiquetage, la certification, les redevances de pollution, les taxes sur les ressources naturelles et les échanges de droits d'émission; iv) sur les moyens juridiques et pratiques, y compris les conventions sur les mers régionales, d'améliorer la protection des récifs coralliens, des zones humides, des mangroves et autres écosystèmes côtiers et marins; v) sur les lois foncières internes et l'évolution des lois et des régimes fonciers en vue d'atteindre les objectifs de conservation et de régénération des sols; vi) sur les moyens de s'attaquer plus efficacement aux problèmes environnementaux en milieu urbain; vii) sur les modalités concernant les mesures de financement destinées à résoudre les problèmes environnementaux, compte tenu des liens entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté; viii) sur les instruments économiques et fiscaux pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources; et ix) sur l'adéquation et l'efficacité des moyens d'indemniser, de réparer, de remplacer et de restaurer en cas de dommages environnementaux	5	En voie d'achèvement

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Reporté [prévu au paragraphe 14.41 b) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	(Droit) Environmental Notes for Parliamentarians (Notes sur l'environnement à l'intention des parlementaires)	1	En voie d'achèvement
14.48 b) iv)	Fourniture de services institutionnels aux accords multilatéraux sur l'environnement (y compris ceux qu'administre le PNUE) tels que l'appui administratif et les campagnes de sensibilisation et d'information	5	Activité ponctuelle
14.48 b) vi)	Soutien à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement grâce à l'utilisation et à la diffusion d'outils mis au point à cet effet par le PNUE, tels que ses Lignes directrices et son Manuel sur le respect et l'application de ces accords, ainsi que les modules thématiques	5	Activité ponctuelle
14.48 b) v)	Rapports d'études et d'analyses en faveur de l'élaboration progressive de lois sur l'environnement dans les domaines suivants : production et consommation durables; cohérence entre les accords internationaux relatifs à l'environnement et au commerce; et liens entre la protection de l'environnement et les questions de sécurité	3	Activité ponctuelle
14.48 b) v)	Rapports et documents analytiques traitant de questions découlant des accords multilatéraux sur l'environnement	8	Activité ponctuelle
14.48 b) iii)	Rapports de recherche et instruments d'élaboration de politiques destinés aux organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement et aux gouvernements et portant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise quant aux manières de susciter les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement afin de rendre leur mise en œuvre plus efficace	1	Activité ponctuelle
14.48 c) i)	Assistance technique aux décideurs de pays en développement et de pays à économie en transition pour les mettre mieux à même d'intégrer les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté grâce à l'évaluation économique et à des marchés de services écosystémiques favorables aux pauvres, ainsi qu'à d'autres moyens	5	Activité ponctuelle
14.48 c) i)	Sur demande, assistance technique à des gouvernements pour développer, renforcer et harmoniser le droit de l'environnement et élaborer des politiques, des plans et des lois propres à promouvoir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des engagements internationaux, en tenant compte de la nécessité d'éliminer la pauvreté et d'aborder les questions existantes ou naissantes	45	Activité ponctuelle
14.48 c) i)	Assistance technique aux structures régionales pour le développement du droit et des institutions intéressant l'environnement dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale et centrale et Asie occidentale, notamment le Partenariat pour l'établissement de lois et d'institutions environnementales en Afrique et les programmes semblables dans d'autres régions	10	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.48 c) i)	Assistance à des gouvernements pour appuyer l'élaboration et le renforcement d'instruments juridiques régionaux et sous-régionaux, notamment ceux qui sont destinés à promouvoir la coopération environnementale générale dans une sous-région ou à aborder des questions écologiques régionales ou sous-régionales (par exemple la mise en place de dispositions institutionnelles pour l'adoption de mesures contre la pollution transfrontière ou pour la conservation de la nature)	3	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Assistance aux gouvernements pour l'élaboration de lois sur les problèmes environnementaux nouveaux	2	Activité ponctuelle
14.48 c) i)	Assistance technique aux forums parlementaires régionaux et mondiaux pour contribuer à l'intégration effective des engagements internationaux et notamment des accords multilatéraux sur l'environnement dans les lois et politiques écologiques nationales	4	Activité ponctuelle
14.48 c) ii)	Formation et activités connexes en vue de renforcer la capacité de négociation, le respect et l'application du droit de l'environnement, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial à l'intention des fonctionnaires, des décideurs, des autorités de police et de justice, des organisations non gouvernementales, des autorités locales et d'autres parties prenantes, notamment le programme des juges et le neuvième programme mondial de formation à l'analyse de la politique et du droit de l'environnement, formation pour une participation effective aux négociations, formation aux méthodes synergiques et à l'application d'instruments économiques aux accords multilatéraux sur l'environnement, et participation des parties prenantes locales	50	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.41 c) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	(Politiques) Ateliers et concertations avec les pays sur la prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la planification du développement durable dans six pays d'Afrique orientale et australe, qui déboucheront sur six projets pilotes destinés à tester les méthodes d'adaptation	1	Activité ponctuelle
14.48 c) ii)	Séminaires de formation pour la coopération Sud-Sud (y compris interrégionale) au droit de l'environnement, notamment par l'échange d'informations et d'expériences et la mise en réseau de centres d'excellence et d'intervenants juridiques	2	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.41 c) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	(Politiques) Projets pilotes pour élaborer et tester des modèles d'adaptation et des arrangements institutionnels en vue d'élargir la diffusion des données climatiques et des systèmes d'alerte rapide auprès des agriculteurs afin de permettre à l'Inde d'être mieux à même de soutenir la production agricole par des adaptations au micro-niveau	1	Activité ponctuelle
Total partiel		194	

Sous-programme 3. Mise en œuvre des politiques

Ajouté à titre discrétionnaire	Services de secrétariat pour l'organisation de la conférence 2008 de la Société internationale pour une économie écologique à Nairobi	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Services de secrétariat pour l'organisation de la première réunion consultative intergouvernementale et multipartite sur la Plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	1	Activité ponctuelle
14.53 a) i)	Analyses de la situation et rapports d'activité présentés aux organes intergouvernementaux sur l'après-conflit, la prévention des catastrophes, la prévoyance, l'intervention et le relèvement en cas de catastrophe afin que tous les aspects écologiques soient pris en compte dans les pays en situation d'après conflit, exposés aux catastrophes ou sinistrés	5	Activité ponctuelle
14.53 a) i)	Rapports présentés aux organes intergouvernementaux sur les activités issues du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Plan stratégique de Bali : coopération Sud-Sud, bases de données pour le renforcement des capacités, mécanismes d'échange, méthodes d'évaluation des besoins et intégration de l'environnement dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres cadres de développement	1	Activité ponctuelle
14.53 a) i)	Rapports visant à accroître et améliorer l'utilisation des outils de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes du PNUE dans les activités de programmation, de planification et de formulation des politiques des États Membres ainsi que dans la prise de décisions dans l'Assemblée générale, au Conseil d'administration du PNUE et dans les organismes comme ONU-Eau, ONU-Océans, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Association internationale de soutien social aux citoyens	4	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Documents destinés aux conférences des parties et aux réunions intergouvernementales des conventions et plans d'action pour les mers régionales non administrées par le PNUE	1	Activité ponctuelle
14.53 a) i)	Rapports et documents présentés aux réunions intergouvernementales pour faciliter la concertation et la décision sur les politiques, notamment quant aux lignes d'action relatives aux stratégies et plans régionaux ou nationaux de gestion des ressources naturelles, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et de la gestion intégrée des ressources en eau, des conventions et plans d'action concernant les mers régionales, des programmes concernant les petits États insulaires en développement et des initiatives sur les récifs coralliens	3	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.53 a) i)	Rapports présentés aux réunions intergouvernementales sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et sur les besoins prioritaires à satisfaire (dont la coopération Sud-Sud) en vue d'aider les gouvernements et les autres partenaires de développement à fournir l'appui nécessaire au renforcement des capacités et au soutien technologique face aux besoins prioritaires reconnus sur le plan national et d'intégrer le renforcement des capacités environnementales dans la planification du développement	2	Activité ponctuelle
14.53 a) i)	Rapports présentés aux réunions intergouvernementales en vue d'aider les participants à intégrer la gestion des ressources naturelles et les approches écosystémiques dans les processus nationaux de planification du développement durable liés au Programme d'action mondial, aux conventions et plans d'action concernant les mers régionales, aux accords multilatéraux sur l'environnement, aux récifs coralliens, aux programmes concernant les petits États insulaires en développement, à la gestion intégrée des ressources en eau et au Projet pour la survie des grands singes	6	Activité ponctuelle
14.53 a) ii)	Réunions d'experts en vue : i) de mettre au point et d'adopter des outils novateurs ou améliorés de gestion intégrée des ressources naturelles, y compris des approches écosystémiques et des instruments financiers ou juridiques; et ii) de mettre en commun les compétences et les données et de s'entendre sur les outils et méthodes permettant d'intégrer la gestion des ressources naturelles dans les processus de développement en s'intéressant surtout aux questions de l'eau douce, des littoraux et des mers, à la réduction des catastrophes et aux situations de conflit	6	Activité ponctuelle
14.53 a) ii)	Réunions d'experts aux niveaux mondial et régional en vue d'intégrer davantage la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale du développement de façon à pouvoir mettre en œuvre le Programme d'action mondial, le programme sur les récifs coralliens, les programmes concernant les petits États insulaires en développement, la gestion intégrée des ressources en eau et le Projet pour la survie des grands singes	4	Activité ponctuelle
14.53 a) ii)	Organiser et faciliter les réunions d'experts d'organisations partenaires en vue d'intégrer les outils du PNUE sur la gestion durable des ressources naturelles dans leurs programmes, y compris dans les domaines de l'infrastructure hydrique et de la pollution due à des activités terrestres	2	Activité ponctuelle
14.53 b) i)	Bulletin d'information sur les éco-urgences récapitulant les activités du PNUE dans ce domaine et distribué aux gouvernements, aux partenaires clefs et aux responsables nationaux	2	Dans le cadre de la réforme du PNUE, il a été décidé de ne préparer de publications que lorsque celles-ci seront jugées nécessaires pour exécuter un

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
			produit particulier prévu dans le programme de travail. C'est pourquoi les publications qui étaient indiquées comme étant « en série » pour l'exercice biennal 2008-2009 ne le seront plus à compter de 2010-2011.
14.53 b) ii)	Publications visant à faire mieux connaître les questions écologiques (supports techniques, dépliants, brochures, opuscules, affiches, communiqués de presse et points de presse, en version papier et sur Internet) aux diverses parties prenantes (nationales, régionales et mondiales) en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de faire mieux connaître les programmes du PNUE et ses activités liées au Programme d'action mondial, aux plans d'action concernant les mers régionales, aux récifs coralliens, à la biodiversité marine et à la gestion intégrée des ressources en eau	9	Activité ponctuelle
14.53 b) ii)	Publication sur les méthodes confirmées et études de cas visant à intégrer les priorités écologiques et à faire mieux connaître les éco-urgences, les évaluations menées à la suite de conflits et les stratégies de gestion des catastrophes	5	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.46 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Rapports d'évaluation écologique après un conflit en vue de déterminer les risques immédiats pour les humains et leurs moyens de subsistance, prendre en compte les questions d'environnement dans les programmes de relèvement et renforcer le socle de données dont disposent les administrations chargées de l'environnement après un conflit	2	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Publications destinées à mieux faire connaître aux diverses parties prenantes les effets des changements climatiques, les vulnérabilités et les possibilités d'adaptation	2	Activité ponctuelle
14.53 b) ii)	Rapports d'évaluation et d'activité sur l'intégration des questions environnementales dans l'intervention, le relèvement et le renforcement des capacités, notamment dans les programmes de reconstruction et de consolidation de la paix destinés aux pays en situation d'après conflit ou sinistrés	4	Activité ponctuelle
14.53 b) iii)	Brochures, dépliants, opuscules, affiches, panoplies d'outils, films, communiqués de presse et points de presse visant à renforcer les capacités des diverses parties prenantes, à faire mieux connaître la question et à intégrer davantage la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale du développement en ce qui concerne le Projet pour la survie des grands singes, les questions de l'eau, la pollution du milieu marin et côtier par des activités terrestres, et les mers régionales	4	Activité ponctuelle
14.53 b) v)	Initiatives et partenariats interorganisations (en particulier entre organismes des Nations Unies) aux niveaux mondial, régional et national visant à renforcer la complémentarité dans la mise en œuvre des activités prioritaires du PNUE et à intégrer l'environnement dans la planification nationale du développement	4	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.53 b) v)	Organisation avec le PNUD et d'autres partenaires de réunions annuelles d'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en vue d'aider les organismes et les gouvernements à suivre les progrès accomplis et de favoriser la coopération Sud-Sud	4	Activité ponctuelle
14.53 b) vi)	Organisation et coordination de réunions et initiatives interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national sur l'évaluation de l'environnement après un conflit ou une catastrophe, afin de renforcer la complémentarité et l'exécution des activités prioritaires du PNUE	4	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Brochures, plaquettes, fiches d'information et affiches sur les évaluations mondiales et inframondiales, notamment les évaluations thématiques, intersectorielles et corrélatives, le quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4), le rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique et les rapports établis pour des régions ou des villes déterminés dans le cadre du processus GEO; et publications sur l'alerte rapide et les questions nouvelles, indicateurs et atlas environnementaux	1	Activité ponctuelle
14.53 b) iii)	Directives, études de cas et information visant à aider les gouvernements et les organismes partenaires à utiliser les outils mis au point par le PNUE pour les besoins du Plan stratégique de Bali (y compris, par exemple, l'évaluation des besoins dans le cadre de ce plan, l'accès aux techniques et aux pratiques optimales et leur évaluation, ainsi que le renforcement de la coopération technique Sud-Sud)	2	Activité ponctuelle
14.53 b) v)	Fourniture d'une contribution de fond et d'avis techniques au Comité interorganisations des Nations Unies, aux organes de l'ONU, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile pour intégrer l'environnement dans les programmes et processus mis en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable	4	Activité ponctuelle
14.53 b) iv)	Séminaires et projets de démonstration à l'intention des universités et de l'industrie, dans le cadre du Partenariat pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les programmes universitaires en Afrique, en vue de promouvoir l'intégration de ces deux facteurs dans ces programmes et dans les activités universitaires en Afrique; politiques et processus industriels; aide à l'établissement de liens entre les universitaires ou les chercheurs et l'industrie ou les entreprises	4	Activité ponctuelle
14.53 b) iii)	Supports didactiques consacrés à des thèmes écologiques intersectoriels élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable	2	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.53 b) vi)	Organisation de réunions interinstitutions entre des partenariats à plusieurs parties prenantes, le Programme du PNUE pour les mers régionales, le Programme d'action mondial, le Projet pour la survie des grands singes, le Programme relatif aux petits États insulaires en développement, l'Initiative internationale sur les récifs coralliens ainsi que la politique et la stratégie de l'eau du PNUE, en vue de susciter ou de renforcer les synergies entre ses activités et les programmes mis en œuvre par d'autres partenaires de développement	2	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture de services consultatifs aux pays en développement en vue de promouvoir de nouvelles approches financières et juridiques de l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale du développement durable, notamment pour la protection des milieux côtiers et marins, contre la pollution due à des activités terrestres; et pour intégrer des facteurs comme l'environnement, la législation, l'élaboration des politiques, le financement et l'évaluation des écosystèmes dans la gestion des ressources naturelles	4	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États Membres et à d'autres partenaires de développement en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris la promotion de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre cohérente d'activités de renforcement des capacités et d'appui technologique grâce aux partenariats	2	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture de services consultatifs aux pays en développement pour aider les institutions nationales, les parties prenantes de la société civile et du secteur privé et le système des Nations Unies à recenser, hiérarchiser et intégrer les facteurs écologiques dans les stratégies d'intervention, de relèvement, de reconstruction et de consolidation de la paix dans les pays en sortie de conflit et dans les pays exposés aux catastrophes ou sinistrés	4	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture d'une assistance aux gouvernements, aux autorités locales et à leurs partenaires pour la mise au point et l'exécution de politiques générales et d'activités pour l'environnement urbain en étroite coopération avec ONU-Habitat et l'Alliance des villes	9	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique aux politiques régionales d'adaptation aux changements climatiques	2	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique aux gouvernements pour faciliter la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne sur l'accès à l'eau	1	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture de conseils techniques aux décideurs nationaux, à la demande des gouvernements, pour leur faciliter la maîtrise et l'emploi des outils opérationnels mis au point par le PNUE et d'autres organismes en vue	12	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action mondial, des conventions relatives aux mers régionales et des aspects connexes des accords multilatéraux sur l'environnement, des programmes de gestion intégrée des ressources en eau, du Projet pour la survie des grands singes, des initiatives concernant les récifs coralliens et d'autres programmes intéressant les ressources naturelles		
14.53 c) i)	Fourniture d'une assistance aux gouvernements pour l'élaboration et l'application de politiques visant à améliorer la qualité de l'air dans les villes des pays en développement, y compris un appui au Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, ainsi qu'à mettre en place une surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain en Afrique subsaharienne et à développer le transport urbain durable en Asie-Pacifique	20	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture d'une assistance technique aux établissements d'enseignement supérieur en vue de promouvoir l'intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes d'enseignement et les activités hors programmes, y compris les programmes de formation des étudiants au leadership; et maintien de l'appui apporté aux programmes de gestion de l'environnement existant dans diverses universités, dont Brown University, l'Université de Joensuu et l'Université technique de Dresde	6	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture d'une assistance aux réseaux de grandes villes en vue d'aider les administrations à tous les niveaux à relever les défis écologiques nationaux et mondiaux (par exemple changements climatiques, biodiversité, écosystèmes, pollution du littoral et énergie)	3	Activité ponctuelle
14.53 c) i)	Fourniture de services consultatifs aux États Membres et à d'autres partenaires de développement pour les aider à prendre en compte la dimension environnementale dans l'élaboration des politiques et la planification des programmes dans le domaine de la préparation aux catastrophes naturelles et de l'évaluations de l'environnement après un conflit	2	Activité ponctuelle
14.53 c) ii)	Ateliers régionaux organisés en vue de renforcer la capacité technique des administrations nationales et des collectivités locales à : i) accélérer la remise en état des écosystèmes endommagés par des catastrophes d'origine anthropique ou naturelle ou par des conflits; ii) intégrer davantage l'utilisation des savoirs autochtones et les considérations écologiques dans les processus de prévention, de prévoyance, d'évaluation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement	6	Activité ponctuelle
14.53 c) ii)	Ateliers à l'intention des administrations régionales et nationales pour aider celles-ci à intégrer la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs et cibles convenus au niveau mondial dans les domaines de l'eau douce et des eaux côtières et marines ainsi que de	6	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	l'assainissement et de la réduction de la pauvreté; et à promouvoir la continuité du financement des activités et le respect de la loi		
Ajouté à titre discrétionnaire	Ateliers de consultation mondiaux et régionaux sur l'établissement du réseau mondial pour l'adaptation aux changements climatiques	5	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales et locales à utiliser les directives et les outils scientifiques, techniques, juridiques et financiers à leur disposition pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial, les conventions et plans d'action pour les mers régionales, le Projet pour la survie des grands singes et les mesures relatives aux récifs coralliens et la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que pour favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles	6	Activité ponctuelle
14.53 c) iii)	Projets concernant les interventions en cas de crise, la réduction des risques et de la vulnérabilité, la planification du relèvement, le renforcement de la prévoyance et l'intensification de la sensibilisation, ainsi que l'utilisation des savoirs autochtones, les meilleures pratiques disponibles sur le plan international pour la gestion des catastrophes naturelles et la dimension environnementale des situations de conflit vue sous l'angle du genre. Ces projets seront mis à la disposition des pays sortant d'un conflit, exposés aux catastrophes naturelles ou sinistrés	10	Activité ponctuelle
14.53 c) iii)	Projets disponibles sur demande, dans les pays en développement, sur l'utilisation d'outils opérationnels permettant de faire progresser, entre autres, la mise en œuvre du Programme d'action mondial, du programme de gestion intégrée des ressources en eau et des initiatives de gestion des ressources naturelles, notamment du Projet pour la survie des grands singes	6	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Projets de terrain transposant et appliquant les projets du PNUE sur les techniques de captage des eaux de pluie, les énergies renouvelables et les écosystèmes de montagne ayant un effet de réduction de la pauvreté; et projets d'intégration du genre dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Évaluation écologique après un conflit et missions sur le terrain visant à déterminer les risques immédiats pour les humains et leurs moyens de subsistance, à prendre en compte les questions d'environnement dans les programmes de relèvement et à renforcer le socle de données dont disposent les administrations chargées de l'environnement après un conflit	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Renforcement des capacités de gestion des problèmes écologiques dans les pays ayant subi un conflit	1	Activité ponctuelle
14.53 c) iii)	Projets de terrain aux niveaux national et local visant à renforcer les capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques à diffuser l'emploi de méthodes nouvelles et pragmatiques pour : i) la conservation des	4	Activité ponctuelle

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	ressources naturelles et la réduction de la pauvreté, notamment dans les zones d'habitat des grands singes; ii) les approches écosystémiques de la gestion des ressources en eau dans certains bassins fluviaux et le programme de gestion intégrée des ressources en eau; iii) la pollution d'origine terrestre		
Total partiel		202	
Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie			
14.58 a) i)	Rapports au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement sur la suite donnée aux décisions pertinentes relatives à la gestion des produits chimiques et sur la nécessité de prendre éventuellement d'autres mesures concernant les produits chimiques d'intérêt mondial, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa deuxième session, sur l'état d'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	2	Activité ponctuelle
14.58 a) iii)	Processus scientifiques et groupes d'experts tels que le Processus de Marrakech, le Groupe d'experts international sur l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que l'International Life Cycle Panel et les initiatives clefs du secteur industriel, pour établir un lien entre la science et les politiques et pour promouvoir l'élaboration des politiques sur des bases scientifiques par les gouvernements nationaux et les principales organisations nationales et régionales	6	Activité ponctuelle
14.58 b) i)	Exposés techniques présentant les avantages d'une approche intégrée de la gestion des pêches et analysant les liens entre les politiques commerciales et les politiques environnementales, de manière à améliorer la gestion des pêches et la compréhension des liens qui existent entre le commerce et l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.58 b) i)	Publications sur les projets de pays pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays en développement en ce qui concerne, d'une part, le commerce, l'agriculture et la biodiversité et, d'autre part, les mesures d'incitation à la gestion adéquate des ressources naturelles, à l'intention des gouvernements nationaux, de la communauté des décideurs et des principaux acteurs des domaines d'intervention concernés	12	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Études sur les projets de pays en Afrique (6), en Asie-Pacifique (6), dans les Caraïbes (6) et en Amérique latine (4) axées sur : i) les réformes à apporter aux subventions préjudiciables à l'environnement; ii) les politiques pour le commerce international dans le secteur agricole; iii) la planification et l'évaluation intégrées pour la réduction de la pauvreté; et iv) les rapports entre commerce international, environnement et développement durable	6	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Ajouté à titre discrétionnaire	Directives à l'intention des partenaires nationaux et régionaux, tels que les centres nationaux pour une production propre et les bureaux des Nations Unies, sur les moyens d'aider les gouvernements et le secteur privé à appliquer les modes de production et de consommation durables, les systèmes de gestion du cycle de vie, l'architecture et le design « verts », les techniques de passation de marchés publics respectueuses de l'environnement et les méthodes d'évaluation des risques et à adapter les instruments et politiques existants à des secteurs spécifiques comme le tourisme, le secteur manufacturier, les industries extractives, le commerce de détail, la publicité, la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et l'assainissement	1	En voie d'achèvement
14.58 b) iii)	Matériel de renforcement des capacités tels que pochettes d'information, lignes directrices, boîtes à outils, trousseaux didactiques et études de cas sur la gestion intégrée des déchets, la gestion des ressources en eau et des eaux usées, la prévention des catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophes, à l'intention des gouvernements nationaux et locaux, des associations et des prestataires de services appelés à reproduire ce qui a été fait dans ces domaines au-delà des activités de démonstration initiales	12	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Documentation technique ayant pour double objectif d'aider les partenaires nationaux tels que les centres nationaux pour une production propre à faciliter l'adoption de modes de production et de consommation durables et de systèmes de gestion du cycle de vie et de renforcer les capacités des pays dans ce domaine	1	En voie d'achèvement
Ajouté à titre discrétionnaire	Document-cadre sur l'évaluation intégrée au triple plan économique, social et environnemental des politiques publiques	1	En voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.51) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Documents techniques sur la réforme fiscale écologique en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine pour aider à concevoir et mettre en œuvre ce genre de réforme	1	Achévé
Ajouté à titre discrétionnaire	Directives et indicateurs environnementaux, sociaux, économiques et financiers pour communiquer des informations au niveau sectoriel sur des questions clés, élaborés et diffusés avec l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et d'autres partenaires	1	En voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.51 b) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Documents d'information pour aider à l'exécution des projets, notamment des documents de sensibilisation, de vulgarisation ou d'information des responsables, sur les questions de production et de consommation durables et leurs solutions à l'intention de divers groupes, dont les gouvernements, les entreprises, les collectivités locales et les jeunes et pour les campagnes de vulgarisation menées par les bureaux régionaux	1	Achévé

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Reporté [prévu au paragraphe 14.51 b) iv) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Publications techniques sur les technologies écologiquement rationnelles au service de la consommation et de la production durables	1	Achevé
14.58 b) iv)	Manifestations et produits mis au point dans le cadre d'une campagne multilingue de sensibilisation à l'échelle mondiale conçue pour promouvoir l'information et les activités relatives aux modes de production et de consommation durables, à l'intention de toutes les parties intéressées, notamment du secteur public au niveau national, des opérateurs des filières prioritaires du secteur privé, ainsi que des consommateurs	2	Activité ponctuelle
14.58 b) iii)	Publications et rapports disponibles en ligne offrant des directives techniques aux prestataires de services financiers, principalement aux établissements bancaires de pays en développement et de pays en transition prédéterminés, sur les moyens d'améliorer la gestion des risques d'insolvabilité et d'exploiter les débouchés commerciaux associés aux nouveaux marchés de la durabilité, notamment aux marchés liés aux services écosystémiques, aux changements climatiques et aux écotecnologies, ainsi que sur le financement de partenariats sociaux à l'aide de nouveaux mécanismes de microcrédit	8	Activité ponctuelle
14.58 b) iii)	Fourniture d'orientations générales et techniques et d'outils de formation pour les activités de renforcement des capacités d'évaluation et de gestion des risques liés aux produits chimiques, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'application des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris sous la forme de documents sur les polluants organiques persistants, le mercure et d'autres substances chimiques dangereuses, particulièrement celles qui suscitent des préoccupations sur le plan mondial	3	Activité ponctuelle
14.58 b) vi)	Séminaires, manifestations et réunions consultatives (y compris les initiatives interinstitutions) aux niveaux national, régional et international pour promouvoir la mise en œuvre de politiques, de méthodes et de projets en matière de consommation et de production durables, l'accent étant mis sur le cadre décennal, l'Initiative PNUE-Society of Environmental Toxicology and Chemistry sur le cycle de vie, le Groupe d'experts international sur l'utilisation durable des ressources naturelles, le Réseau du PNUE pour le monde des affaires et l'industrie et d'autres tables rondes	8	Activité ponctuelle
14.58 b) ii)	Missions d'enquête dans divers pays ayant sollicité une assistance, concernant les dimensions environnementales de la prévention des catastrophes naturelles et de la réduction des risques, dans le cadre du mécanisme des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (3 missions/rapports);	3	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.58 c) i)	Fourniture d'une assistance aux gouvernements pour les aider à améliorer les politiques, la planification et les pratiques de gestion en matière d'énergie, notamment par l'analyse des paramètres économiques de l'énergie et l'utilisation d'outils d'évaluation des ressources, qui favorisent le déploiement de technologies énergétiques moins polluantes	10	Activité ponctuelle
14.58 c) i)	Fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales et départements ministériels compétents, ainsi qu'aux acteurs clefs des secteurs tels que l'agriculture, les pêches et les forêts, en vue de la prise en compte des questions liées aux écosystèmes dans les politiques nationales, de manière à rationaliser davantage la gestion des ressources naturelles, la création de débouchés économiques et la réduction de la pauvreté	3	Activité ponctuelle
14.58 c) i)	Fourniture de services consultatifs aux institutions nationales, sous-régionales et régionales, sur la base des réseaux et partenariats existants, en vue de créer un cadre d'élaboration de politiques mieux intégré, qui favorise la prise en compte des questions environnementales dans les processus de planification nationale du développement et d'intégration économique régionale	4	Activité ponctuelle
14.58 c) i)	Fourniture de services consultatifs aux caisses de retraite du secteur public, aux fonds de réserves spéciales de l'État, aux fonds de pension des entreprises et aux autorités des marchés financiers sur l'investissement responsable du produit des cotisations sociales des secteurs public et privé dans les pays en développement et les pays en transition, en vue de favoriser la prise en compte de la dimension écologique dans les politiques, les décisions et les mesures d'investissement, par le biais d'orientations générales et techniques	10	Activité ponctuelle
14.58 c) i)	Fourniture de services consultatifs techniques et d'orientation générale à des pays, des régions et des organismes internationaux sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'application des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris les activités nationales visant la mise en œuvre de l'Approche stratégique par le biais du Programme de démarrage rapide, la gestion des polluants organiques persistants, du mercure et d'autres substances chimiques dangereuses, notamment celles qui suscitent des préoccupations sur le plan mondial, ainsi que le choix de nouvelles stratégies et pratiques pour remplacer et réduire les émissions de telles substances	5	Activité ponctuelle
14.58 c) i)	Fourniture de services consultatifs pour aider les gouvernements nationaux à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes sur les modes de consommation et de production durables visant à intégrer les questions environnementales dans le processus de développement, tels que l'Économie circulaire, en vue d'ancrer la philosophie et la pratique des modes de consommation et de production durables dans les principales institutions au niveau national	4	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.58 c) ii)	Organisation de stages et d'ateliers de formation en vue d'une meilleure connaissance théorique et pratique des modes de consommation et de production durables (gestion fondée sur le cycle de vie, utilisation durable des ressources naturelles, passation des marchés publics prenant l'écologie en compte, responsabilité écologique et sociale des entreprises et établissement de rapports de performance, notamment) à l'intention des parties prenantes du secteur public, de la société civile et du monde des affaires, y compris les petites et moyennes entreprises	5	Activité ponctuelle
14.58 c) ii)	Organisation de stages et d'ateliers de formation à la gestion de l'environnement et des écosystèmes dans les secteurs industriels prioritaires, à l'intention d'experts des administrations nationales et locales, des centres nationaux pour une production propre et d'autres institutions compétentes, axés sur les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique dans les domaines visés	5	Activité ponctuelle
14.58 c) ii)	Organisation d'ateliers et séminaires visant à modifier les mentalités, les comportements et les approches opérationnelles, à l'intention de spécialistes de l'environnement et du commerce international du secteur public en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe orientale, en vue de renforcer la capacité des pays en développement de concevoir, négocier et mettre en œuvre des politiques environnementales et commerciales qui se renforcent mutuellement, ainsi que d'accroître les synergies entre les sphères du commerce international et de l'environnement	6	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Organisation d'ateliers sur le financement de l'énergie durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe orientale	1	En voie d'achèvement
14.58 c) ii)	Organisation de séminaires de formation axés sur des objectifs spécifiques pour aider les banques et les établissements de crédit de premier rang des pays en développement ou en transition à améliorer l'intégration des facteurs de durabilité dans leurs procédures d'évaluation des risques, d'appréciation des risques d'insolvabilité et d'octroi de prêts	6	Activité ponctuelle
14.58 c) ii)	Organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers à l'intention des administrations nationales et locales, des associations et du secteur industriel en vue de les aider à élaborer des politiques et à mettre en œuvre des plans d'action dans les domaines de la gestion intégrée des déchets, de la gestion des ressources en eau, ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles	12	Activité ponctuelle

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.58 c) ii)	Organisation d'ateliers, de stages et de projets visant à aider les pays à promouvoir et à renforcer leurs capacités de gestion des produits chimiques en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris pour ce qui est de la gestion, du remplacement et de la réduction des émissions de polluants organiques persistants, de mercure et d'autres produits chimiques dangereux, notamment ceux qui suscitent des préoccupations mondiales, et de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes	30	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Fourniture d'une assistance aux gouvernements nationaux et aux institutions financières pour la mise au point de mécanismes de financement facilitant l'investissement dans les énergies renouvelables aussi bien par le secteur privé que dans le cadre de partenariats public-privé	10	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Projets opérationnels dans des pays en développement pour aider les départements ministériels et les institutions nationales à appliquer la Convention sur la diversité biologique et à renforcer les capacités nationales pour l'évaluation des politiques de libéralisation des échanges agricoles et la mise au point de mesures appropriées comme moyen de préserver la biodiversité et d'assurer la gestion durable des écosystèmes	6	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Projets opérationnels mis en œuvre avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les associations pour démontrer les avantages pour l'environnement de l'application d'un certain nombre d'incitations économiques, y compris les politiques budgétaires, les mécanismes de marché favorables aux pauvres et la rémunération des services écosystémiques, en utilisant des outils tels que l'évaluation économique et la comptabilité environnementale	6	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Diffusion d'approches fondées sur les meilleures pratiques en matière de transport durable, qui favorisent l'adoption de techniques moins polluantes, la détermination des prix sur la base du recouvrement intégral des coûts et un aménagement urbain plus rationnel	7	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Projets opérationnels ou de démonstration réalisés en partenariat avec des parties prenantes locales ou sectorielles pour présenter les avantages environnementaux et économiques des modes de consommation et de production durables dans les secteurs prioritaires, y compris du point de vue de l'égalité des sexes	4	Activité ponctuelle
14.58 c) iii)	Projets opérationnels visant à démontrer l'application des écotecnologies à la gestion intégrée des déchets, à la gestion des ressources en eau et à la prévention des risques de catastrophe en milieu urbain, en vue de renforcer les capacités des administrations nationales locales, des organisations non gouvernementales et de l'industrie	14	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.58 c) iii)	Conception et application dans des pays en développement de modèles économiques favorisant l'utilisation de technologies de l'information et des communications alimentées par des énergies renouvelables et tenant compte de la question des changements climatiques	3	Activité ponctuelle
Total partiel		222	

Sous-programme 5. Coopération et représentation régionales

14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Afrique : appui aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Afrique en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, notamment : la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; le Plan d'action pour l'Initiative en faveur de l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; le Conseil des ministres africains responsables de l'eau; le Forum africain des ministres de l'énergie	10	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : appui aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Asie et dans le Pacifique en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, notamment les sessions annuelles du Dialogue sous-régional Asie-Pacifique sur les politiques environnementales, la Réunion ministérielle de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (2010), la Réunion ministérielle ASEAN+4 sur la santé et l'environnement, les forums ministériels sous-régionaux sur l'environnement, les activités de développement institutionnel et la mise en œuvre de plans d'action régionaux et sous-régionaux pour l'environnement en Asie et dans le Pacifique	16	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Europe : mécanismes consultatifs pour la recherche d'un consensus et l'harmonisation des politiques concernant d'éventuelles conventions pour la protection des régions montagneuses d'Europe du Sud-Est (Balkans) et de la région méridionale du Caucase et concernant l'Initiative sur l'environnement et la sécurité	8	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Europe : appui aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Europe en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et hauts responsables et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans la région, notamment : les réunions du Bureau et du Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, la sixième Conférence sur la diversité biologique en Europe, la Convention-cadre sur la	10	Activité ponctuelle

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
	protection et le développement durable des Carpates et la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne	
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Europe : contributions techniques aux mécanismes ministériels intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, et notamment à la série de réunions et conférences ministérielles organisées sur le thème d'« Un environnement pour l'Europe » et coordonnées par la Commission économique pour l'Europe; aux réunions sur l'environnement et la santé coordonnées par l'OMS et menées en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, visant à renforcer les liens entre santé publique et protection de l'environnement dans le cadre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement; à la stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; au programme sur les modes de production et de consommation durables aux autres initiatives prises dans la région en matière d'environnement	4 Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Europe : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Europe et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés	2 Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Asie occidentale et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés	2 Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés	4 Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Asie et du Pacifique et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés	4 Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Afrique : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés	4 Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : organisation de conférences et de réunions en vue de trouver des sources de cofinancement auprès des gouvernements et parties prenantes d'Amérique du Nord pour appuyer les projets du PNUÉ, notamment une proposition de projet de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie dans le domaine de la production et de la consommation durables	8	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : coordination de réunions avec le secteur privé d'Amérique du Nord pour multiplier les partenariats dans le cadre des initiatives volontaires administrées par la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUÉ, telles que l'initiative Aménagement et construction durables et l'Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durable	8	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : appui aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Asie occidentale en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans la région, notamment le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et les réunions de son bureau et le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe et ses réunions	4	Activité ponctuelle
14.63 a) i)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : appui aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels de la région Amérique latine et Caraïbes en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans la région, en fournissant notamment des services de secrétariat à la dix-septième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes (novembre 2009) et à la quatrième réunion du Forum ministériel ibéro-américain sur l'environnement et le tourisme	4	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Afrique : documents et rapports établis pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ou destinés à l'Union africaine, à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et à d'autres mécanismes ministériels dans le domaine de l'environnement (notamment le Conseil des ministres africains responsables de l'eau ou le Forum africain des ministres de l'énergie) en vue de l'intégration effective des questions prioritaires de la région aux travaux de ces organes	10	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Europe : documents et rapports établis pour les sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, les réunions de l'Union européenne, les conférences et réunions paneuropéennes et les réunions sous-régionales, en vue d'assurer l'intégration des questions régionales prioritaires aux délibérations et conclusions de ces forums, organismes et organisations	4	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Europe : documents et rapports établis pour les réunions des signataires et des parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et à la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne; et pour les membres de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité	8	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : documents et rapports établis pour les réunions ministérielles régionales autres que celles du Forum des ministres et de ses organes subsidiaires, notamment le Sommet ibéro-américain, la Réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques et les réunions ministérielles sous-régionales (Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, Communauté des Caraïbes, Marché commun du Sud (MERCOSUR), Réseau participatif d'évaluation)	5	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Europe : documents et rapports destinés au Conseil et au Bureau de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, au Comité directeur du Service de la biodiversité et à la sixième Conférence européenne sur la diversité biologique, à titre de contribution du PNUE et pour la diffusion des résultats des travaux de ces instances	4	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Europe : rapports conjoints PNUE-Agence européenne pour l'environnement, rapports sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	2	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : documents et rapports établis pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement ainsi que pour les réunions du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment des documents et rapports destinés aux comités techniques intersessions et interorganisations, en vue d'assurer l'intégration effective des questions régionales aux délibérations et conclusions de ces forums, organismes et organes	10	Activité ponctuelle
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : documents et rapports établis pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que pour d'autres mécanismes ministériels dans le domaine de l'environnement, afin de faciliter la prise en compte systématique des questions prioritaires de la région Asie-Pacifique dans les délibérations et conclusions de ces forums et organismes	2	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 a) ii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : documents et rapports établis pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, et présentation de documents et rapports au Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et aux sessions ministérielles du Conseil de coopération du Golfe, en vue d'assurer l'intégration effective des questions régionales prioritaires aux délibérations et conclusions de ces forums, organismes et organes	4	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Consultations de la société civile (y compris le forum mondial de la société civile, organisé en marge du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement) en vue d'instaurer un dialogue de fond avec les grands groupes et les parties prenantes sur les activités du PNUE (2 cycles de consultations)	2	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Consultations organisées et coordonnées par le PNUE avec les gouvernements, les mécanismes de coopération régionale, les économies émergentes et d'autres grands acteurs en vue de l'adoption et de l'application d'accords stratégiques visant à faciliter, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et d'appui technologique qui correspondent aux besoins définis par les pays	4	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Fourniture de conseils aux pays en vue de faciliter la mise au point d'activités d'appui technologique et de renforcement des capacités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et la mobilisation d'un appui auprès des mécanismes de coopération technique ou des économies émergentes en vue d'améliorer la mise en œuvre des programmes et activités formulés par le PNUE	6	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : réunions de groupes d'experts portant sur des priorités régionales définies par le Forum des ministres, en vue d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés	2	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions de groupes d'experts portant sur des priorités régionales spécifiques définies par le Forum des ministres, en vue d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés	2	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Afrique : réunions de groupes d'experts avec les principales parties prenantes pour élaborer des accords stratégiques entre le PNUE et les régions, notamment celles dont les économies sont émergentes, et les structures régionales en vue de faciliter, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le renforcement des capacités ainsi que les activités d'appui technologique qui correspondent aux besoins définis par les pays, en étroite collaboration avec le PNUD (4 réunions);	4	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Afrique : réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes des	20	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
	programmes et projets prioritaires, sur les questions environnementales définies dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, particulièrement dans les domaines de l'évaluation de l'environnement et de la diffusion de l'information, de la sensibilisation aux problèmes de l'environnement et des modes de consommation et de production durables (par exemple, par le renforcement des capacités et l'appui au Réseau africain d'information sur l'environnement, au Réseau africain des journalistes de l'environnement et aux Centres pour une production moins polluante)	
14.63 a) iii)	Fourniture d'une assistance technique aux pays en vue de faciliter l'exécution, dans des pays pilotes, des activités d'appui technologique et de renforcement des capacités mises au point pour promouvoir la coopération Sud-Sud, en réponse aux besoins définis par les forums ministériels sous-régionaux et les pays de la région	8 Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes des programmes et projets prioritaires sur les questions environnementales, particulièrement en ce qui concerne le droit de l'environnement (Colloque des juges sur l'application du droit de l'environnement), l'environnement et la santé (Stratégie pour l'environnement et la santé en Asie occidentale), ainsi que le financement des activités de protection de la nature	3 Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes des programmes et projets prioritaires sur les questions environnementales, notamment dans les domaines de la consommation et de la production durables (Réseau d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes pour la production et la consommation durables), de la santé et de l'environnement, des indicateurs environnementaux, ainsi que des mesures de préparation aux situations d'urgence et de gestion des urgences (Réseau d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes pour la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local), sur la base de décisions émanant du Forum des ministres	6 Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Europe : participation aux réunions de l'Union européenne et aux réunions paneuropéennes et fourniture d'une assistance à ces réunions, ainsi qu'à des réunions et manifestations sous-régionales, en vue de déterminer les possibilités de financement au niveau de l'Union européenne, et suivi des propositions de projets	4 Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Europe : appui aux réunions du groupe d'experts du projet sur l'avenir de l'environnement mondial et apport de contributions pour l'établissements de rapports sur l'avenir de l'environnement aux niveaux mondial, régional et local	1 Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : service des réunions annuelles du Réseau participatif d'évaluation régional	2	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions de groupes d'experts à l'appui des activités menées dans le cadre du projet sur les nuages atmosphériques bruns (études d'impact sur la santé, l'agriculture et le bilan hydrologique; modèle climatique Asie-Pacifique et liens avec les politiques); du projet de surveillance des crues des lacs glaciaires et des activités de gestion intégrée des déchets; ainsi que de la création et de l'exploitation d'un pôle de connaissances écologiques pour l'Asie et le Pacifique pour faciliter l'accès à l'information, aux compétences techniques, à la technologie et aux pratiques existant dans les domaines de l'environnement et du développement durable en Asie et dans le Pacifique	4	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.56 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : publication de prototypes de textes éducatifs sur l'environnement pour le système d'éducation formelle de base	2	En voie d'achèvement
Ajouté à titre discrétionnaire	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : publications sur les ressources naturelles	2	Achevé
Reporté [prévu au paragraphe 14.56 b) ii) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : publications sur les énergies renouvelables, sur le Programme d'action mondial et sur un sujet qui sera choisi conjointement avec la société civile, de même que sur la mise en œuvre de l'initiative des maires pour les villes durables, y compris les meilleures pratiques	4	En voie d'achèvement
14.63 b) iv)	Supports d'information à l'appui de l'intégration des questions soulevées par les grands groupes et les parties prenantes dans les politiques, processus et programmes environnementaux au niveau international, à travers le renforcement des partenariats stratégiques avec les grands groupes et les parties prenantes et toute autre assistance pertinente	2	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Afrique : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région	2	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Afrique : réunions préparatoires aux sessions des conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment des conventions d'Abidjan et de Nairobi sur la protection et la gestion du milieu marin et côtier, à l'intention de délégués et négociateurs africains, en vue d'accroître leur capacité de participer de manière efficace aux travaux des conférences des Parties, en collaboration avec les secrétariats des conventions concernées	3	Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions avec les organismes régionaux, les institutions financières et les principales organisations non gouvernementales	10	Activité ponctuelle

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
	représentées à Washington (Organisation des États américains, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, etc.) et au Canada (Commission nord-américaine de coopération environnementale) pour harmoniser les relations et déterminer de nouvelles possibilités de coopération tout en renforçant celles qui existent	
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Afrique : missions sur le terrain pour fournir une assistance à des pays en sortie de conflit tels que le Libéria, le Rwanda, la Somalie et le Soudan en vue d'entreprendre des évaluations postconflit avec le concours de divers partenaires (PNUD, ONU-Habitat, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et d'aborder, sur demande, d'autres préoccupations spécifiques des gouvernements	6 Activité ponctuelle
14.63 b) v)	Bureau régional pour l'Afrique : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués, articles de presse et tribunes libres	20 Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : fourniture d'une assistance technique et d'orientations générales aux équipes techniques du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement en vue de renforcer le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement	6 Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : appui à l'Iraq en matière de ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement, pour renforcer le respect et l'application de ces accords par ce pays	1 Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région	2 Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : séminaires, tables rondes et réunions d'information sur les questions environnementales prioritaires pour la région (par exemple, la consommation durable, les énergies renouvelables, la pollution marine d'origine terrestre, etc.) avec les principales organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, pour leur fournir des informations et les encourager à participer aux activités du PNUE	10 Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information avec les membres du Congrès des États-Unis d'Amérique et leurs collaborateurs sur les activités et les succès du PNUE pour les guider dans leurs décisions concernant l'appui des États-Unis au PNUE	2 Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil	4 Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités		
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information, à l'intention de hauts fonctionnaires, sur le processus du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que sur des thèmes et des manifestations spécifiques concernant l'environnement, en vue d'optimiser la participation des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique à de telles manifestations	16	Activité ponctuelle
14.63 b) i)	Version actualisée du rapport sur l'état d'avancement de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région Europe (1); Environmental Law Documents Series (2)	3	Dans le cadre de la démarche de réforme du PNUE, il a été décidé de ne préparer de publications que lorsque celles-ci seront jugées nécessaires pour exécuter un produit particulier prévu dans le programme de travail. C'est pourquoi les publications qui étaient indiquées comme étant en série pour l'exercice 2008-2009 ne le seront plus à compter de 2010-2011
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués, articles de presse et tribunes libres	10	Activité ponctuelle
14.63 b) vi)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : interventions dans les médias, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux	12	Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Afrique : CD-ROM sur le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et d'autres publications pertinentes du PNUE	1	Activité ponctuelle
Reporté [prévu au paragraphe 14.56 b) ix) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : promotion de l'application en Amérique latine des accords mondiaux et régionaux sur l'environnement, y compris les conventions régionales, et de la législation nationale aux fins de l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement	1	En voie d'achèvement
Ajouté à titre discrétionnaire	Rapport sur l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire menée dans la région des pays arabes, et portant notamment sur les forêts d'altitude	1	En voie d'achèvement
Reporté [prévu au paragraphe 14.56 b) v) du document A/60/6 (Sect. 14)]	Bureau régional pour l'Afrique : rapports d'activité annuels (2 livraisons), bulletins (4 numéros), fiches d'information sur différents thèmes environnementaux (6)	1	Achévé
14.63 b) ix)	Analyse des politiques et contribution aux suites données par le système des Nations Unies au Sommet mondial pour le développement durable et au Sommet mondial de 2005 ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs résultats dans la mesure où ils sont liés aux domaines d'activité du PNUE,	2	Activité ponctuelle

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	y compris les initiatives de partenariat, la participation à des réunions et l'établissement de rapports sur les résultats de celles-ci pour faire en sorte que les organes interinstitutions des Nations Unies prennent systématiquement en compte les problèmes d'environnement et aux préoccupations du PNUE dans les organes interinstitutions des Nations Unies		
14.63 b) ix)	Apport de contributions de fond pour la coordination des politiques au sein du système des Nations Unies en vue de la prise de décisions cohérentes au sein des organes intergouvernementaux; pour la présentation des questions dont s'occupe le PNUE à des organes interinstitutions des Nations Unies comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes et les comités exécutifs des Nations Unies, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement; ainsi que pour l'intégration des composantes écologiques des objectifs de développement convenus sur le plan international dans les évaluations communes de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement	2	Activité ponctuelle
14.63 b) ix)	Organisation de réunions interinstitutions (PNUD-PNUE, Banque mondiale, OMS, FAO, Union européenne et donateurs bilatéraux) sur des questions relatives à l'environnement et au développement, en vue d'améliorer la coordination, d'établir de nouveaux partenariats et de renforcer les activités de coopération en cours de manière à améliorer qualitativement l'appui fourni aux pays en développement	2	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Europe : promotion de l'application dans la région Europe des accords internationaux et régionaux sur l'environnement, y compris les conventions régionales, et de la signature, de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre des conventions-cadres sur la mer Caspienne et les Carpates, ainsi que du Protocole relatif à la mer Noire	4	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Europe : activités de sensibilisation et de communication menées sous forme de rapports, de publications sur supports électroniques, imprimés et autres, ainsi que de tournées, en vue d'informer et de mobiliser les parties prenantes au sein de la région	2	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Asie occidentale : missions effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources	6	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Amérique du Nord : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (deux séries de livraisons annuelles)	2	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 b) v)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués et articles de presse et éditoriaux d'opinion	24	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : interventions dans les médias, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux	6	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : missions ponctuelles effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources	4	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : promotion d'instruments juridiques, notamment l'appui à la mise au point de normes et de codes	2	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la mobilisation de diverses parties prenantes au sein de la région	2	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Europe : fourniture de services consultatifs sur des questions techniques, juridiques et économiques et renforcement des capacités pour faciliter le développement et l'application de la Convention de Bucarest relative à la protection de la mer Noire contre la pollution, de la Convention-cadre sur les Carpates, de la Convention-cadre sur la mer Caspienne et de divers accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier des traités administrés par le PNUE (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention de Bâle et d'autres), ainsi que de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et d'autres accords régionaux sur l'environnement pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	8	Activité ponctuelle
14.63 b) ix)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : participation ou contribution aux initiatives lancées dans la région avec le concours d'autres organismes de l'ONU, notamment les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, et réunions des groupes de travail thématiques régionaux sur l'environnement et le développement	2	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile, en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités	2	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 b) iii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations professionnelles et d'autres visiteurs	4	Activité ponctuelle
14.63 b) v)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués, articles de presse et tribunes libres	20	Activité ponctuelle
14.63 b) vi)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : interventions dans les médias, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux	5	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : missions ponctuelles effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources	2	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : fourniture de services techniques et consultatifs pour promouvoir l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région Asie-Pacifique, notamment des conventions régionales	1	Activité ponctuelle
14.63 b) iv)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : activités de sensibilisation et de communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la réalisation de diverses parties prenantes dans la région	2	Activité ponctuelle
14.63 b) viii)	Bureau régional pour l'Europe : organisation et service de cours de formation sur la diplomatie environnementale et de réunions des comités nationaux pour le PNUE ainsi que de réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile, en vue d'accroître leur contribution aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement et leur participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités	4	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Europe : missions effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources	2	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Bureau régional pour l'Europe : participation aux missions d'examen de la performance environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale animées par la Commission économique pour l'Europe et fourniture de contributions de fond aux chapitres internationaux des rapports d'examen de la performance environnementale des pays pour encourager ceux-ci à tenir compte des facteurs environnementaux dans leur prise de décisions	2	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 b) ix)	Bureau régional pour l'Afrique : apports et appui techniques aux activités interinstitutions de l'ONU en Afrique, notamment des groupes interinstitutions des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue de fournir un appui cohérent à l'échelle du système des Nations Unies pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes en Afrique	10	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Bureau régional pour l'Afrique : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile, en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités	4	Activité ponctuelle
14.63 b) vi)	Bureau régional pour l'Afrique : interventions dans les médias, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux	10	Activité ponctuelle
14.63 b) ix)	Apport technique et soutien du Bureau régional pour l'Afrique aux activités interinstitutions des Nations Unies en Afrique, notamment les groupes interinstitutions des Nations Unies concernant le NEPAD en vue d'harmoniser la fourniture d'un appui cohérent à l'échelle du système des Nations Unies au développement et à la mise en œuvre des programmes en Afrique	10	Activité ponctuelle
14.63 b) vii)	Réunions préparatoires du Bureau régional pour l'Afrique en vue du Forum mondial de la société civile afin d'améliorer leur contribution au GC/GMEF et l'engagement envers les travaux du PNUE, en fournissant des services à d'autres réunions régionales/sous-régionales du secteur privé et du réseau des grands groupes afin d'appuyer leurs travaux	4	Activité ponctuelle
14.63 b) vi)	Manifestations de diffusion et concernant les médias du Bureau régional pour l'Afrique, ainsi que les campagnes internationales, prix et compétitions	10	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Services consultatifs du Bureau régional pour l'Afrique fournis à des processus intergouvernementaux et autres processus nationaux, régionaux et sous-régionaux (par exemple la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Conseil des ministres africains sur l'eau, le Forum pour l'énergie des ministres africains, le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique, et le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement et de l'Union africaine, afin de renforcer la capacité de prise des décisions essentielles, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes pour renforcer les mécanismes visant à développer et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans la région, conformément au Plan stratégique de Bali pour la technologie et le renforcement des capacités, afin de satisfaire les besoins prioritaires de la région	30	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 c) i)	Services consultatifs fournis par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux afin d'améliorer la capacité des principaux décideurs, responsables, membres de la société civile et autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes visant à développer et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans la région de l'Asie et du Pacifique	20	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Assistance technique et soutien du Bureau régional pour l'Afrique aux gouvernements afin de faciliter la mise en œuvre cohérente des activités convenues de coopération Sud-Sud	4	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Assistance technique du Bureau régional pour l'Afrique aux gouvernements, en particulier pour le renforcement des capacités et l'appui aux technologies afin de leur fournir les capacités nécessaires et outils pour mettre en œuvre les programmes et initiatives en Afrique dans les domaines suivants : droit et institutions de l'environnement (Partenariat pour le développement des lois et des institutions relatives à l'environnement en Afrique) l'eau (Conseil des ministres africains concernant l'eau), la biodiversité, la biosûreté, les zones protégées et la gestion des écosystèmes, la gestion des catastrophes, l'évaluation de l'environnement après les conflits, les activités relatives aux petits États insulaires en développement, la consommation et la production durables (tables rondes africaines sur la consommation et la production durables), les substances chimiques (approche stratégique concernant la gestion internationale des produits chimiques), l'évaluation de l'environnement, les informations sur l'environnement (réseau africain d'information sur l'environnement), vulnérabilité et évaluation des risques, ainsi que situations d'urgence environnementales	40	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Assistance technique du Bureau régional pour l'Afrique au Groupe de coordination et aux secrétariats des conventions d'Abidjan et de Nairobi visant à faciliter la coordination et la mise en œuvre du programme convenu par la Conférence des Parties dans le domaine de la gestion durable de l'environnement marin et côtier (6 réunions)	6	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Participation dans le cadre du Bureau régional pour l'Europe à un examen des résultats en matière d'environnement, de missions et de contributions de fond antennes internationales de l'EPRS pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	1	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Appui du Bureau régional pour l'Asie occidentale aux pays, en étroite collaboration avec les plans d'action nationaux de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, la Division des conventions relatives à l'environnement et la Division de l'application des politiques internationales afin de mettre au point leurs plans d'action nationaux pour la gestion des ressources	6	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
	naturelles (en eau et en terre) et les plans d'action nationaux pour l'application de l'approche stratégique concernant la gestion internationale de produits chimiques et les conventions concernant les produits et les déchets chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm) et à l'appui du programme d'assistance pour l'application du Protocole de Montréal	
14.63 c) i)	Assistance technique du Bureau pour l'Asie occidentale aux processus nationaux, sous-régionaux et régionaux visant à renforcer leurs capacités de mettre au point et de mettre en œuvre des programmes et des projets, surtout pour l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre de l'Initiative arabe pour le développement durable, pour l'exécution de la stratégie sous-régionale du Conseil de coopération du Golfe, et pour l'élaboration de plans régionaux et sous-régionaux de réparatifs en vue de situations d'urgence	8 Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Appui technique du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de l'organisation de la ou les réunions régulières de 2008 de la Commission sur l'environnement du Parlement latino-américain dans le cadre des capacités du PNUE/Bureau régional en tant que Secrétariat technique de la Commission	1 Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Assistance technique du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux gouvernements, en particulier pour le renforcement des capacités et l'appui aux technologies afin de les doter des qualifications et des outils nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et les initiatives en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment dans les domaines suivants : droit de l'environnement, législation et accords, gestion intégrée des ressources en eau, activités relatives au Programme d'action mondial, activités concernant les petits États insulaires en développement, sources d'énergie renouvelables, zones protégées, accès et partage des avantages, dégradation des terres et désertification, environnement urbain, gestion des déchets, consommation durable et politiques de production, production plus propre, tourisme durable, et sensibilisation et préférences pour les situations d'urgence au niveau local	20 Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Assistance technique en vue d'accroître la capacité des gouvernements d'intégrer les préoccupations relatives à l'environnement dans leurs politiques et processus de développement et dans leurs plans d'application des objectifs du Millénaire pour le développement, et d'autres processus équivalents, mise en œuvre grâce à des plans de travail spécifiques selon les pays et la coopération Sud-Sud, notamment les projets réalisés dans le cadre de l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement du PNUD-PNUE (par exemple, intégration dans les politiques et processus de développement : Afrique, 8 pays; intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les plans d'exécution : 3 pays en Afrique, 2 pays en Asie et dans le Pacifique et 2 pays en Amérique latine et dans les Caraïbes)	15 Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 c) i)	Participation et contribution du Bureau régional pour l'Asie occidentale à des manifestations importantes organisées par les gouvernements et d'autres groupes s'occupant de l'environnement et du développement en Asie occidentale grâce à des orateurs invités, des exposés techniques, des débats de fond et d'autres contributions	20	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Des missions consultatives du Bureau régional pour l'Asie occidentale et la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements en vue d'appliquer le Plan stratégique de Bali pour l'appui et le renforcement des capacités en matière de technologie, en mettant l'accent en particulier sur la mise en œuvre de certaines activités et l'élargissement de l'application dans la région de l'Asie occidentale	4	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Participation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et contribution aux principales manifestations organisées par les gouvernements et d'autres groupes s'occupant de l'environnement et du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à des orateurs invités, des exposés techniques, des débats de fond et d'autres contributions	20	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Des missions consultatives du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et une assistance technique fournies aux gouvernements afin d'appliquer le Plan stratégique de Bali pour l'appui et le renforcement en matière de technologie en mettant spécialement l'accent sur la mise en œuvre de certaines activités et l'expansion de l'application aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes	8	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Participation et contribution du Bureau régional pour l'Europe à des manifestations importantes organisées par les gouvernements et d'autres groupes s'occupant de l'environnement et du développement en Europe grâce à des orateurs invités, des exposés techniques, des discussions de fond et d'autres contributions (30 missions)	30	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Missions consultatives et fourniture d'une assistance technique du Bureau régional pour l'Europe aux gouvernements en vue de l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui et le renforcement des capacités en matière de technologie en mettant spécialement l'accent sur la mise en œuvre de certaines activités et l'expansion de l'application aux pays d'Europe	8	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Participation et contribution du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à des manifestations importantes organisées par les gouvernements et des groupes s'occupant de l'environnement et du développement en Asie et dans le Pacifique grâce à des orateurs invités, des exposés techniques, des débats de fond et d'autres contributions	30	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 c) i)	Services consultatifs fournis pour le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique aux gouvernements et à d'autres parties prenantes afin d'appuyer l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui et le renforcement des capacités en matière de technologies et d'assurer un développement cohérent et la fourniture de programmes et de projets du PNUE qui correspondent aux priorités identifiées et renforcent également des synergies avec les stratégies en cours aux niveaux national, sous-régional et régional	10	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Participation et contribution du Bureau régional pour l'Afrique aux principales manifestations organisées par les gouvernements et d'autres groupes s'occupant de l'environnement et du développement en Afrique grâce à des orateurs invités, des exposés techniques, des débats de fond et d'autres contributions	50	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture d'une assistance technique par le Bureau régional pour l'Afrique aux pays et partenaires afin de faciliter l'application dans des pays pilotes de l'appui aux technologies de coopération Sud-Sud et aux activités de renforcement des capacités afin de satisfaire les besoins identifiés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les pays africains dans le cadre des mécanismes de coopération régionale, y compris la coopération entre la Chine et l'Afrique	6	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture de services consultatifs par le Bureau régional pour l'Afrique aux gouvernements et autres parties prenantes afin d'appuyer l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui et le renforcement des capacités en matière de technologies et d'assurer le développement cohérent et la fourniture des programmes et projets du PNUE qui correspondent aux priorités identifiées et mettre en place des synergies avec les initiatives en cours aux niveaux national, sous-régional et régional (14 missions)	14	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture d'une assistance technique par le Bureau régional pour l'Europe aux processus nationaux, sous-régionaux et régionaux dans des domaines tels que les transports écologiquement durables vers l'est, et la coopération est-ouest) la production et la consommation durables (établissement et exploitation de réseaux nationaux de consommation durable) et environnement et sécurité	8	Programme non renouvelable
14.63 c) i)	Réunions dans le cadre du Bureau régional pour l'Europe avec les homologues de la Fédération de Russie afin de promouvoir la mise en œuvre de l'ordre du jour de coopération, y compris l'application d'un mémorandum d'accord avec le Ministère russe des ressources naturelles	2	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture de services consultatifs par le Bureau régional pour l'Europe sous la forme de contributions, de documents d'information et d'un appui au renforcement des capacités afin d'aider les gouvernements à élaborer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au	3	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 c) i)	développement et/ou les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays Appui du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à l'établissement et/ou au fonctionnement de réseaux d'éducation sur l'environnement et pour les jeunes (par exemple, le consortium de l'Université régionale pour l'environnement et le développement durable, CAYEN, SAYEN, SEAYEN, NEAPEN, PYEN) (7 processus)	7	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture d'une assistance technique par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique aux gouvernements et aux processus nationaux, sous-régionaux et régionaux afin d'améliorer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des projets, surtout en ce qui concerne la formulation de traités sous-régionaux sur l'environnement, liés à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, l'élaboration et la mise en œuvre d'accords-cadres, mettant l'accent sur le Plan stratégique de Bali, dans des domaines tels que l'évaluation environnementale, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, les situations d'urgence environnementale, la production plus propre, l'écotourisme, la production et la consommation durables, l'économie et le commerce, les produits chimiques et les réseaux nationaux de consommation durable, et l'environnement et la sécurité, les produits chimiques ainsi que l'ozone et la biodiversité, la conservation, le droit de l'environnement, les ressources en eau, et les zones marines et côtières	31	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture d'une assistance technique par le Bureau régional pour l'Afrique aux processus nationaux, sous-régionaux et régionaux (c'est-à-dire les gouvernements, le secrétariat du NEPAD, les forums sur les questions énergétiques en Afrique tels que le Forum des Ministres de l'énergie africains, la Commission énergétique africaine, l'Association africaine des entreprises d'énergie rurale, le Partenariat forestier du Bassin du Congo, et la Commission forestière de l'Afrique centrale), afin d'améliorer leurs capacités de mettre au point et d'appliquer des programmes et projets du Plan d'action pour l'Initiative environnementale du NEPAD, en particulier son élément de renforcement des capacités et d'appui à la technologie dans les domaines prioritaires du plan d'action	20	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Services consultatifs fournis par le Bureau régional pour l'Asie occidentale aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux afin d'accroître la capacité des principaux décideurs, des responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes appropriés dans la région de l'Asie occidentale	6	Activité ponctuelle
14.63 c) i)	Fourniture de services consultatifs par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à des processus intergouvernementaux, régionaux et sous-régionaux afin d'accroître la capacité des principaux décideurs,	20	Activité ponctuelle

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes		
14.63 c) i)	Fourniture de services consultatifs par le Bureau régional pour l'Europe aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux afin d'accroître la capacité des principaux décideurs, des responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans la région de l'Europe	8	Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Programmes régionaux et sous-régionaux du Bureau régional pour l'Afrique concernant la formation aux mesures environnementales et la formation électronique afin de promouvoir l'intégration des questions environnementales et de la durabilité dans les programmes des cours des institutions en Afrique	4	Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Stages et séminaires de formation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de renforcement des capacités sur le droit de l'environnement dans la région, notamment pour les juristes, y compris les juges, concernant l'application des accords multilatéraux en matière d'environnement, le premier programme de formation régional pour les pays des Caraïbes de langue anglaise concernant le droit et les politiques de l'environnement, des ateliers sous-régionaux et nationaux concernant l'application et le respect du droit, des stages et des ateliers de formation à l'intention des directeurs de zones protégées en Amérique latine et dans les Caraïbes, et les cinquième et sixième programmes de formation régionaux en Amérique latine à l'intention des principales parties prenantes pour le droit et les politiques de l'environnement	8	Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Des stages et séminaires de formation du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à l'intention de parlementaires et dans le cadre des programmes annuels pour les dirigeants en matière d'environnement pour le développement durable à l'Institut Tongji du PNUE à Shanghai	4	Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Des ateliers, séminaires et stages de formation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de renforcer les capacités des principales parties prenantes en ce qui concerne les programmes de gestion des déchets, la consommation durable et les politiques de production, la production plus propre, le tourisme durable, la sensibilisation et les préférences en matière de situations d'urgence au niveau local, et la récolte de l'eau de pluie	6	Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Des stages de formation et des ateliers du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'intention des enseignants et éducateurs des systèmes d'éducation structurés et non structurés en vue de renforcer leurs	2	Activité ponctuelle

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité Explication</i>
14.63 c) ii)	<p>capacités; notamment les activités bancaires écologiques, les achats durables et la comptabilité de l'environnement, et les petits projets concernant des mécanismes de développement plus propres dans les domaines de la biomasse, de l'énergie et des forêts (2 stages)</p> <p>Des ateliers, séminaires et stages de formation du Bureau régional pour l'Asie occidentale organisés et exécutés afin d'accroître les capacités institutionnelles des gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris la société civile, en particulier l'échange entre jeunes concernant : la production et la consommation durables (y compris le tourisme), la gestion des substances chimiques et des déchets et les approches relatives à des systèmes de production plus propres et autres stratégies de l'environnement (système de gestion environnementale, gestion environnementale industrielle, évaluation de l'impact sur l'environnement, sensibilisation et préférences pour les situations d'urgence au niveau local), la gestion énergétique durable, y compris l'identification de projets concernant des mécanismes de développement plus propres, le commerce et l'environnement (avec la CESAO), la gestion des ressources naturelles, y compris l'application de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces menacées de flore et de faune sauvages, la Convention de Ramsar et la Convention sur la conservation des espèces migratoires d'animaux sauvages, la protection de l'environnement côtier et marin, la gestion des ressources en eau et des eaux usées, l'appui à des experts environnementaux d'Iraq et de Palestine concernant les priorités en matière d'environnement, les liens entre l'environnement et la santé, et le financement de la conservation et la comptabilité de l'environnement</p>	19 Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Des ateliers de formation visant à renforcer la participation des travailleurs et des syndicats aux processus environnementaux internationaux en Afrique, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique	5 Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Des réunions/stages de formation du Bureau régional pour l'Europe sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontière dans la région de la mer Caspienne	1 Activité ponctuelle
14.63 c) ii)	Des stages de formation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin d'appuyer le renforcement des capacités et l'appui aux technologies à l'intention des gouvernements concernant le commerce et l'environnement ainsi que l'environnement et le développement durables, notamment le développement durable dans les collectivités, la production plus propre, et l'écoconception	4 Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 c) iii)	Des bourses d'études du Bureau régional pour l'Afrique grâce à des programmes d'échanges pour certains étudiants ou professionnels africains afin d'améliorer leurs qualifications et leurs connaissances sur la gestion de l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.63 c) iii)	Des bourses d'études du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'intention de professionnels et d'étudiants pour qu'ils puissent suivre certains stages et ateliers sur l'environnement dans le cadre du Réseau de formation concernant l'environnement	10	Activité ponctuelle
14.63 c) iii)	Des bourses du niveau de la maîtrise à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université de Tongji conformément au Plan stratégique de Bali	20	Activité ponctuelle
14.63 c) iv)	Des programmes et projets pilotes du Bureau régional pour l'Afrique dans certaines villes d'Afrique grâce à une collaboration, à une coopération et à un partenariat afin de démontrer les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et la gestion écologique des systèmes de bassins fluviaux urbains, par exemple le programme concernant le bassin de la rivière de Nairobi, et la gestion des déchets	4	Activité ponctuelle
14.63 c) iv)	Des études d'évaluation du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (poussière et tempêtes de sables) et l'exécution de projets pilotes concernant les écovilles, la mobilité et l'énergie dans le cadre du projet de ville durable et de projet de démonstration pilote concernant les écologements, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables et d'autres domaines (5 projets)	5	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Des projets du Bureau régional pour l'Afrique concernant les problèmes et nouvelles questions environnementales dans le contexte du Conseil des ministres africains sur les ressources en eau, sous réserve d'un financement fourni par les donateurs	1	Activité ponctuelle
14.63 d) i)	Des activités du Bureau régional pour l'Europe concernant la mise à jour et les services de réseaux de bibliothèques et de cybercafés accessibles au public grâce au réseau de Genève sur l'environnement	1	Activité ponctuelle

Total partiel 1 014

Sous-programme 6. Communications et information

14.69 b) i)	<i>Notre Planète</i> (8); <i>Tunza Magazine</i> (8); Rapport annuel du PNUE et autres publications périodiques (2)	18	Le processus de réforme au PNUE a abouti à une décision selon laquelle les publications seront élaborées uniquement lorsqu'il est déterminé qu'elles sont nécessaires pour que l'organisation puisse obtenir un résultat spécifique dans le programme de travail. Par conséquent, les publications énumérées en tant que publications en série dans l'exercice biennal 2008-2009 ne sont pas considérées comme étant en série à partir de l'exercice 2010-2011.
-------------	--	----	---

Chapitre 14 Environnement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.69 b) vii)	Des films, des projections en levée de rideau, des nouvelles enregistrées en vidéo, des annonces publiques sur certaines questions environnementales à l'intention des principaux partenaires du PNUE et du grand public, et d'autres produits audiovisuels à l'appui des activités du PNUE afin d'accroître l'impact et la sensibilisation sur les questions relatives à l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.69 b) ii)	Des visites guidées et des exposés à l'intention des délégations gouvernementales, des groupes du secteur privé, des organisations de la société civile, des institutions d'enseignement, des médias et d'autres groupes souhaitant des visites	2	Activité ponctuelle
14.69 b) ii)	Des expositions et des exposés audiovisuels lors de réunions intergouvernementales importantes, des conférences sur l'environnement et d'autres manifestations à l'appui des activités du PNUE afin d'accroître l'impact, et la sensibilisation aux questions relatives à l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.69 b) iv)	Des communiqués et des réunions d'information à l'intention des médias, des interviews, des lancements de campagnes, et des produits audiovisuels. Des informations sur Internet et des manifestations spéciales, à l'intention du Directeur exécutif et des divisions du PNUE afin d'assurer une bonne diffusion des messages du PNUE concernant l'environnement grâce aux médias, à Internet, à des produits audiovisuels et imprimés afin de mieux sensibiliser le public aux questions relatives à l'environnement et d'accroître l'impact des activités du PNUE	2	Activité ponctuelle
14.69 b) v)	Des prix et des cérémonies (par exemple, les Champions de la Terre), afin de reconnaître les dirigeants écologiques et les célébrités et de sensibiliser le public aux questions environnementales et d'encourager l'action politique	4	Activité ponctuelle
14.69 b) iii)	Des magazines et des informations ciblées du PNUE afin d'accroître la sensibilisation et l'impact des activités du PNUE	4	Activité ponctuelle
14.69 b) v)	Des campagnes et des manifestations publiques faisant participer les parties prenantes de la société civile ainsi que les enfants et les groupes de jeunes, afin de permettre à ces groupes d'entreprendre des activités pratiques et de haut niveau qui bénéficient à l'environnement et accroissent la sensibilisation sur les questions environnementales	2	Activité ponctuelle
14.69 b) v)	Des célébrations et des manifestations publiques (par exemple la Journée mondiale de l'environnement), y compris des ateliers, des exposés, des manifestations publiques, des expositions et des concours afin d'accroître la sensibilisation et d'attirer l'attention sur des thèmes spécifiques relatifs à l'environnement et d'informer et d'engager tous les secteurs de la société à contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable grâce à leurs décisions et actions	2	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/62/6 (Sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.69 c) i)	Des services consultatifs et d'appui aux principaux organes sportifs et aux comités d'organisation afin de promouvoir l'intégration des questions environnementales dans l'organisation des principales manifestations sportives, notamment le développement des sports respectueux de l'environnement et l'utilisation de la popularité des sports pour promouvoir la prise de conscience environnementale et le respect de l'environnement parmi le public, et en particulier les jeunes	8	Activité ponctuelle
14.69 c) ii)	Renforcement des capacités, sensibilisation environnementale et activités d'échange d'informations sous la forme de conférences, de publications, de manifestations et d'activités, de collectivités virtuelles (en ligne) à l'intention des jeunes et des enfants dans le cadre de la stratégie du PNUE et de Tunza afin d'encourager une génération de citoyens conscients des problèmes de l'environnement et capables de prendre des mesures positives	8	Activité ponctuelle
14.69 c) ii)	Des services consultatifs et un appui sous la forme d'ateliers, de matériaux de formation et d'appui à l'établissement de réseaux, à l'intention des journalistes s'occupant de l'environnement des pays en développement et des pays en transition de manière à améliorer la qualité des informations sur l'environnement, et des journalistes qui appuient la transmission d'informations relatives à l'environnement à leur public, améliorant ainsi la prise de conscience des questions relatives à l'environnement parmi tous les segments de la société	4	Activité ponctuelle
14.69 c) iii)	Programme du PNUE concernant les stagiaires et les volontaires	2	Activité ponctuelle
14.69 c) iv)	Développement, application et appui en ce qui concerne l'accès en ligne à la recherche sur le projet relatif à l'environnement en collaboration avec les partenaires stratégiques (notamment les éditeurs), en offrant aux partenaires et aux institutions du monde en développement un accès en ligne gratuit aux revues concernant l'environnement et à d'autres informations, de manière à améliorer leur capacité d'intégrer les aspects environnementaux dans la législation nationale, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans de développement, à améliorer les connaissances locales et régionales ainsi que la maîtrise des outils et des questions environnementaux	1	Activité ponctuelle
14.69 d) i)	Édition, production, distribution et vente des publications de fond du PNUE, produits d'information et de promotion (notamment la gestion du Comité des publications du PNUE et de la base de données des publications) afin d'assurer la qualité et la diffusion en temps voulu des produits d'information du PNUE	1	Le processus de réforme en cours au PNUE a abouti à une décision selon laquelle les publications seront diffusées uniquement lorsqu'il a été déterminé qu'elles sont nécessaires pour que l'organisation puisse obtenir un résultat spécifique dans le

Chapitre 14 Environnement

A/62/6 (Sect. 14), paragraphe Produit

Quantité Explication

programme de travail. Par conséquent, les publications énumérées en tant que publications en série pour l'exercice biennal 2008-2009 ne sont pas considérées comme publications en série à partir de l'exercice 2010-2011.

Total partiel 62

Total général 1 894
